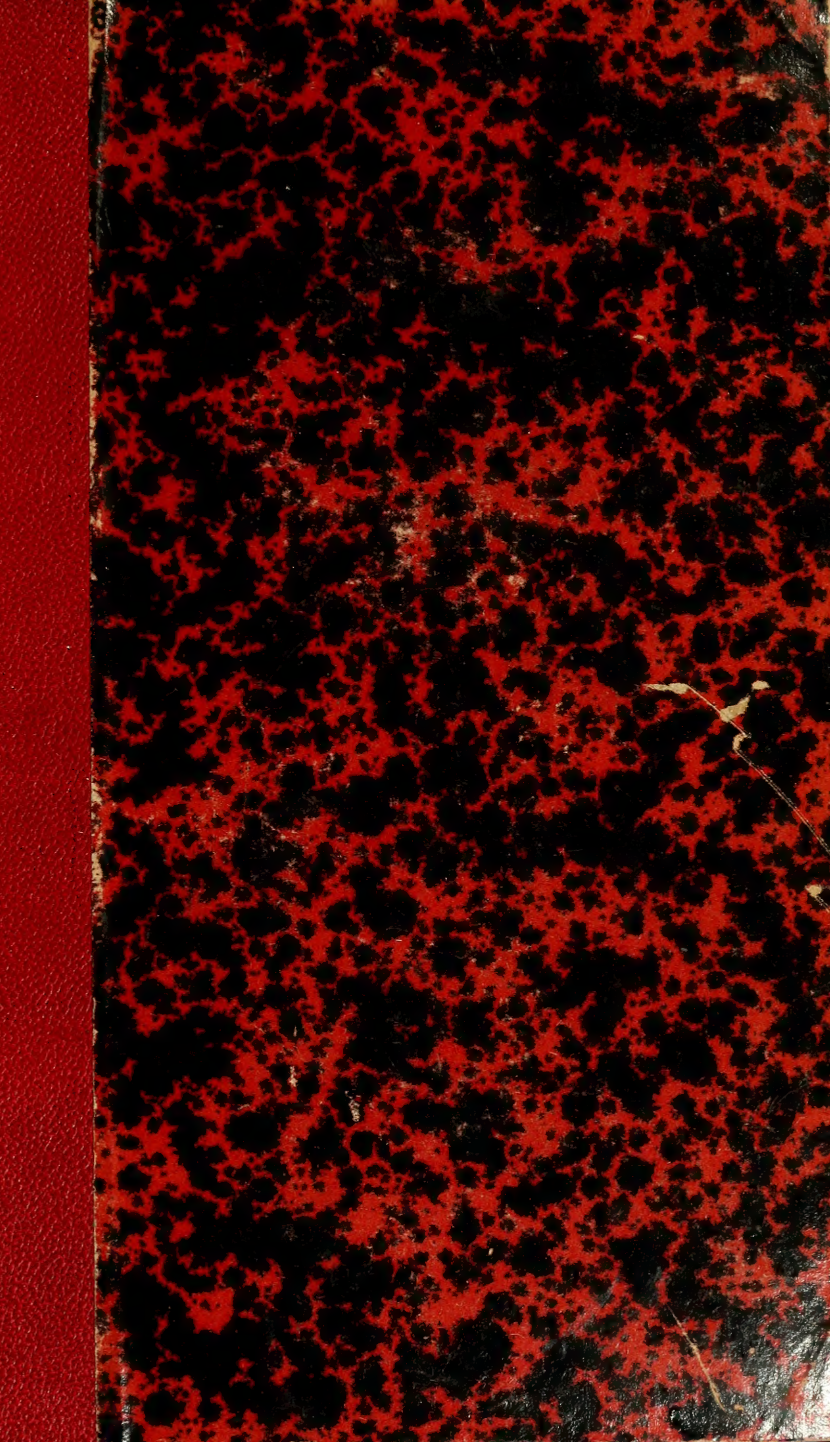






LETTRES

DU

TEMPS DE LA FRONDE

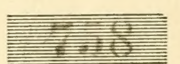
LA COLLECTION DES CHEFS-D'ŒUVRE MÉCONNUS

EST PUBLIÉE SOUS LA DIRECTION

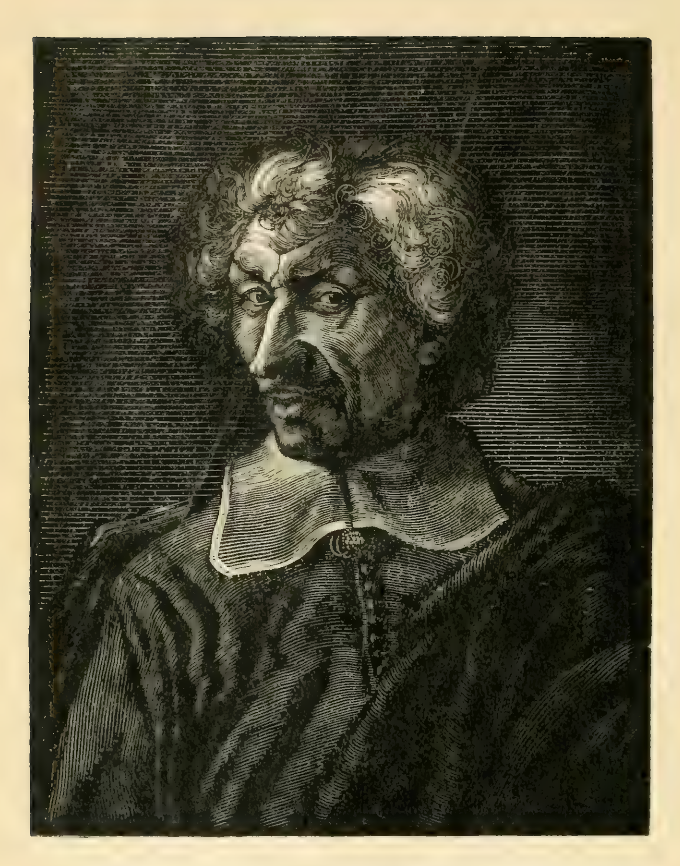
DE M. GONZAGUE TRUC

La collection des « Chefs d'Œuvre Méconnus » *est imprimée sur papier Bibliophile Inaltérable (pur chiffon) de Renage et d'Annonay, au format in-16 Grand-Aigle (13,5×19,5).*

Le tirage est limité à deux mille cinq cents exemplaires numérotés de 1 à 2500.

Le présent exemplaire porte le N° 

Le texte reproduit dans ce volume est celui de l'édition de 1846, corrigé selon l'édition partielle de 1907.



GUY PATIN

(1602-1672)

Gravé par Achille OUVRÉ

*D'après un portrait d'*Ant. MASSON.



COLLECTION
DES
CHEFS-D'ŒUVRE MÉCONNUS

GUI PATIN

LETTRES
DU
TEMPS DE LA FRONDE

INTRODUCTION ET NOTES
DE
André THÉRIVE

Avec un portrait gravé sur bois par Achille OUVRÉ



ÉDITIONS BOSSARD
43, RUE MADAME, 43
PARIS
1921

INTRODUCTION

DE

ANDRÉ THÉRIVE

INTRODUCTION

L'HISTOIRE littéraire, telle qu'on l'apprend le plus souvent, accoutume à ne retenir d'un siècle que les grands noms, comme si les écrivains illustres avaient façonné leur époque à leur image ou qu'ils en eussent été le fidèle reflet. Or c'est au contraire la foule des auteurs secondaires, voire inconnus, qui donne à un temps sa physionomie propre. On eût bien étonné les hommes de 1550 en leur apprenant qu'ils appartiennent au siècle de Montaigne et de Rabelais ; et il va de soi que le siècle de Voltaire n'apparaissait point tel aux ennemis de cet écrivain. Il est donc facile de constater combien la plupart des contemporains des grands hommes manque d'être à leur diapason ; on peut même dire que les goûts, les idées, la langue même ne sont pas toujours communs aux uns et aux autres. On peut trouver au dix-septième siècle des personnages qui font figure de retardataires et

qui, au vrai, ne le sont qu'aux yeux de l'histoire, ayant eu le tort d'être touchés par l'oubli, ou dépassés par leurs contemporains.

Gui Patin est un de ceux-là. Sainte-Beuve, qui a écrit sur lui la plus vivante étude qui se puisse voir, a fort bien démêlé dès l'abord qu'il est, sous le règne même de Louis le Grand, un homme du seizième siècle. Qu'on ne s'attende donc pas à trouver en lui autre chose que cet envers du décor qu'il faut bien découvrir parfois, cette vérité anecdotique qui n'est pas la grande vérité historique, ces traits particuliers qui entrent à peine dans la constitution des idées générales, et qui sont la réalité cependant, ou qui la furent. Mais on doit en revanche s'apprêter à pratiquer en lui un caractère original, accusé, individuel : ce sont là toutes les conditions de l'être vivant ; et de fait il n'est rien d'aussi vivant encore que Gui Patin. Il l'est, pour des motifs moins nobles, mais aussi forts, comme Madame de Sévigné, ou Saint-Simon, ou Cicéron, ou Stendhal, comme tous ceux qui nous ont laissé, par lettres, mémoires ou confidences, leur portrait exact, enluminé de couleurs natives, et qui ne se ternissent pas. C'est une façon d'immortalité qui se trouve accessible à tous les sincères, quelque degré qu'ils occupent dans la hiérar-

chie des esprits. Qui oserait nier que le personnage de Durtal-Huysmans, par exemple, soit aussi enraciné dans la réalité que celui de Rousseau ou de Lamartine ? peut-être même ceux-ci sont-ils plus obscurs à nos yeux, et gardent-ils plus de secret ; ainsi les grands hommes côtoient la légende et la mythologie, les hommes moyens sont accrochés à l'histoire.

Gui Patin — *Guido Patinus* — pour rappeler le masque latin qu'il prit à l'exemple de tous les savants de son époque — naquit le 31 août 1601 à Hodenc ou Houdan, village situé à trois lieues de Beauvais, et troisième baronie de la Comté de Clermont-en-Beauvaisis. Une lettre adressée à son ami Spon en date du 13 juin 1644 nous donne sur ses origines tous les renseignements désirables. On peut admettre, pour céder aux tendances de Taine, que cette origine picarde donna à Patin le prosaïsme équilibré qu'il est de mode de célébrer dans les races rurales de la France : Patin est, au premier chef, un Français modéré d'une vieille terre royale, et peut-être y peut-on voir la cause de ce mélange si particulier

qu'il nous offre de scepticisme presque rebelle et de loyalisme foncier.

Sa famille avait des armes ; au moins s'en para-t-il assez fièrement. Elles se lisent ainsi : de gueules au chevron d'or, accompagné de deux étoiles d'argent en chef et d'une main de même, en pointe. Un fief *Patin* existait dans la commune, au hameau de la Place qui dépendait de Houdan.

Patin avait pour ancêtres des gens de petite bourgeoisie, de petite industrie, ou de petite magistrature, sans parler des paysans, sans doute âpres et retors, qui durent être le plus grand nombre. Il se connaît des aïeux drapiers, d'autres notaires ; il se targue de retrouver leur trace jusqu'au quatorzième siècle.

Son propre père, François, vivait assez médiocrement, comme intendant du seigneur de Houdan, après avoir étudié le droit à Bourges et à Orléans, sous le célèbre Cujas.

D'après Mézeray, un de ses oncles nommé Jean aurait été avocat au présidial de Beauvais, et faillit être tué par les gens de la Ligue : c'est un fâcheux exemple pour Patin, si épris de guerres civiles à condition de n'en point pâtir : on peut supposer qu'il eût été, cent ans plus tôt, du parti des *Politiques* et qu'il eût tenu en amitié les auteurs de la Ménip-

pée, ennemis de la sédition, plus grands ennemis du fanatisme.

Une telle famille ne suffisait pas à assurer Gui Patin d'une brillante existence ; mais elle devait le diriger vers les professions libérales. Le jeune garçon fit ses classes à Beauvais puis à Paris au collège de Boncourt, et il ne tint qu'à lui d'entrer dans les ordres pour jouir d'un bénéfice que les protecteurs de son père espéraient de lui procurer. De l'indépendance qu'on le voit, il est naturel qu'il ait refusé de simuler cette vocation-là et qu'il ait même rompu avec sa famille à la suite de son refus. L'on peut donc conclure qu'il choisit son métier de médecin par préférence véritable : de fait il s'y prépara avec assez de courage pour supporter la pauvreté. La tradition veut qu'il se soit astreint au travail de correcteur et d'imprimeur. A l'exemple d'Erasme, de Budé, de Jacques Amyot, dont il avait fait ses délices dès ses premières lectures, et comme le firent plus tard Veuillot et Michelet, il eut donc une assez dure jeunesse ; et si la fortune lui réussit ensuite, jusqu'à le porter au sommet de sa profession, au moins garde-t-il peut-être la pointilleuse vanité habituelle aux « fils de leurs œuvres ».

Ses études pourtant avançaient à souhait.

En 1624 il soutient une thèse de licence sur la *transmutation des sexes*, en 1625 une autre sur l'*avortement*, en 1626 sur les *symptômes de la grossesse*. Il fut en possession du titre de docteur le 7 octobre 1627. Sa famille se réconcilia avec un si laborieux étudiant. Sa mère, qu'il n'avait vue depuis six ans, lui fit tenir des secours et des livres. Il perdit son père vers 1633 et dut partager avec un frère cadet, qui avait sa résidence en Hollande, le bien paternel qui n'offrait pas cent écus de rente. Pour ses sœurs elles étaient cinq, mariées, pourvues des cinq parts de la dot maternelle et elles n'intervinrent point dans sa vie.

Il se maria un an après son admission parmi les fils d'Hippocrate : sa femme Jeanne de Jeansson était fille d'un marchand de vins fort aisé : les beaux parents, assez vieux, firent attendre vingt ans à leur gendre les vingt mille écus de leur succession : d'où les récriminations qu'il n'épargne ni à leur longévité ni à leurs cadavres, comme on voit dans les lettres. Madame Patin paraît avoir été un assez petit esprit, et de fort peu de culture. Une lettre à son mari que cite M. Vuilhorgne semble d'une cuisinière cérémonieuse. Mais elle lui donna dix enfants : Robert, Charles, qui mourut en bas âge, Charles second, Pierre, Fran-

çois, qui ne vécut point, François second, qui périt par accident, Catherine, Jean-Baptiste, Gabrielle et Godefroy... Au reste c'était une maîtresse femme, mais cruelle aux serviteurs, et dont l'humeur acariâtre fit soupirer son époux. Ce n'est pas à dire qu'il ait pu regretter les versiculets d'un cantique qu'il composait en 1623 dans un recueil de chants spirituels dédiés à la baronne de Houdant, sa protectrice :

Honneur au mariage
Et aux gens mariés,
Qui sont d'un saint cordage
Semblablement liés.

Il paraît avoir été de son côté respectueux du sacrement, et ne fait qu'une allusion à une jeune cliente atteinte de *furor uterinus* qu'il traita pour ce mal en 1627 et dont la mère le voulait à toute force pour gendre.

Dès lors tout paraît lui avoir réussi, et il n'eut guère de maux privés que par répercussion des malheurs publics, dont on l'excuse d'avoir été si passionné spectateur. Pendant la première Fronde, les Mazarins pillèrent une maison de campagne qu'il possédait près de Cormeilles. Il vécut en praticien et en professeur, gagnant sa vie fort largement, sans quoi il n'eût pas laissé de se plaindre du con-

traire dans un courrier déjà si encombré de récriminations. Il collectionna les bouquins et les thèses. Sa bibliothèque contenait dix mille volumes. Il est à croire aussi qu'il fut amateur de gravures, car son cabinet était orné de plusieurs portraits qui lui tenaient fort à cœur.

Les honneurs vinrent ensuite et sans se laisser désirer. Dès 1642, il manifeste que la charge de doyen de la Faculté, dont on le menace, ne lui déplairait pas. En 1650, le 5 novembre, le voici élu, et mis en possession du droit de s'immortaliser sur des jetons, de régenter les mœurs et les disciplines de l'École. Il fêta joyeusement cette élection, qui fut renouvelée l'an suivant. Il proteste que la charge est pénible : nous l'en croyons à demi.

En 1658, son ami Jean Riolan, dont il parle pour ainsi dire à chaque page de ses lettres, se sentait fort vieux, et accablé de misères familiales ; son fils était un franc débauché qui lui coûtait son argent et son honneur. En homme pratique, il voulut se démettre de sa charge de professeur au Collège Royal, au profit de Charles Patin qu'il ambitionnait comme mari de sa petite-fille. Le père de Charles se proposa, plutôt que son fils qui n'avait pas encore le bonnet, et c'est ainsi que Gui Patin

acheta pour quatre mille livres la place, avec survivance, de professeur de botanique, de pharmaceutique et d'anatomie. Le Collège de France se félicita du reste d'un maître aussi disert, et sa leçon d'ouverture fut goûtée par les meilleurs esprits. Son fils Robert lui succéda en 1667, au lieu de Charles, coadjuteur préparé.

Il appartenait en effet à Charles Patin de troubler la sereine vie de son père : Numismate, bon médecin, esprit original, ce jeune homme s'était commis avec des éditeurs hollandais qui passaient en France, sous le manteau, des pasquils contre la Cour, le ministre Colbert, et ce qui était de plus respectable : *Les Amours du Palais-Royal*, *l'Histoire Amoureuse des Gaules*, *Le Code de Louis XIV*. Une perquisition de la police avertie fit saisir les livres criminels jusque dans le cabinet de Gui Patin. Son fils s'enfuit, fut condamné par contumace, pendu en effigie le 15 mars 1668. Ainsi la vie de Charles tenait les promesses de celle de Gui, lequel avait toujours vécu dans la révolte intérieure, mais dans la soumission extérieure. Charles Patin s'exila en Allemagne et en Italie, fut accusé dès 1683 de la première publication des lettres paternelles et mourut en 1693, juste après avoir reçu nouvelle de sa grâce.

Tandis que Charles était le digne héritier de l'esprit de son père, Robert, le successeur véritable, se conduisit indignement et extorqua à la vieillesse de l'ancien doyen la promesse de ses biens et de sa bibliothèque : il mourut en 1670 ; sa veuve persécuta le beau-père avec assez de cruauté. Telles furent les douleurs domestiques de cet homme qui, à tout prendre, connut la fortune seconde.

Gui Patin avait habité longtemps la rue des Lavandières : dès son décanat, il augmenta son train et vint loger sur la place du Chevalier du Guet, sans quitter le quartier du Châtelet. Il y mourut paisiblement le mercredi 30 mars 1672, à onze du heures du soir, d'une pneumonie. Il fut inhumé pompeusement à Saint-Germain-l'Auxerrois ; sa femme faillit connaître le dénûment complet, sans une rente de deux cents livres que la Faculté lui servit en souvenir du noble homme Gui Patin, docteur régent, conseiller et lecteur, professeur du Roi au Collège de France.

Toute sa vie durant, Gui Patin avait été un médecin à l'ancienne mode, peu ouvert, rétrograde, chauvin, et d'esprit assez forcené. L'épi-

graphe d'un de ses portraits lui donne les suivants : *défenseur de Galien, grand adversaire des erreurs et des doctrines étrangères.* Il ne faut pas douter qu'il n'ait été un bon hygiéniste, et qu'il ne se fiât davantage à la constitution des malades, au bon régime et aux remèdes reconnus qu'à tout cet arsenal des drogues qu'il traitait délibérément de chimie pestilentielle. Le titre qu'il propose à un manuel de thérapeutique, qu'on lira plus loin, montre assez bien le fond de sa pensée. Il saignait sans pitié, il purgeait, cela va sans dire, et les recettes les plus anodines ne lui paraissaient pas les moins efficaces. Son, séné et saignée, c'était l'alphabet de ses ordonnances. On lui décocha l'épigramme suivante :

Nos docteurs de la Faculté,
Aux malades parfois s'ils rendent le santé,
Ont besoin de l'apothicaire ;
Mais Patin plus adroit, de par la charité,
Avecque trois S les enterre.

Il s'ensuivit que, dans la tradition médicale dont il est fort respectueux, il ne choisit que le plus vénérable, l'antique. Hippocrate et Galien, voilà ses maîtres. Ne lui parlez pas des Arabes, qui sont des cuisiniers, ni des partisans de la médication chimique, qui ont part aux bénéfices des droguistes et apothi-

caires. Un poison reste un poison, même dans les mains du docteur : tel est son raisonnement : cette obstination le desservit même auprès de ses contemporains. Heinsius le traite d'honnête homme peu savant ; et voici les vers qui se trouvent sous un autre de ses visages :

Gui Patin rempli de doctrine
Était profond en médecine ;
Mais quoiqu'il fût avec raison
L'ennemi de tout méchant moine,
Il eut tort de croire un poison
Le purgatif de l'antimoine.

Il y avait en effet une querelle de l'antimoine : on verra qu'il la rallumait toujours, si bien éteinte qu'elle fût : il accuse ce *plomb sacré* de toutes les morts, de tous les meurtres. On prétend qu'il en prit à sa mort, pour être sûr d'avoir raison. Aussitôt doyen, il profita de ce qu'un livre de Chartier, qui prônait l'antimoine et le vin émétique, n'avait pas reçu avant d'être mis en vente l'approbation de la Faculté, pour faire rayer ledit auteur du catalogue des docteurs (1653) : la décision soumise au Parlement s'attarda à ce point dans le maquis qu'en 1666, Patin étant hors de page, l'antimoine triompha de nouveau et l'émétique resta triomphalement au *Codex*. Un des grands ennemis de Patin dans cette querelle fut Gué-

naut médecin de la Reine, à qui Patin fait souvent allusion sans aménité.

Patin soutint une affaire non moins grave, et plus heureuse, contre Théophraste Renaudot, le célèbre fondateur de la *Gazette de France* : il est à croire qu'il combattit en lui non le précurseur de la presse libre et polémique, à quoi il eût dû applaudir, mais bien l'agent du pouvoir, car la *Gazette*, à peine née, était devenue une feuille officielle. Cependant ce ne fut point là l'origine de la querelle. Renaudot, né à Loudun, comme les possédées, était docteur en médecine à la Faculté de Montpellier. La notoriété extra-médicale de ce médecin de province, ses entreprises diverses, irritèrent Patin, qui n'était pourtant pas en 1641 un personnage chargé des intérêts corporatifs. Renaudot fut préservé d'abord par Richelieu qui le voyait forger un assez bel instrument de règne ; puis par l'opinion qui ne pouvait être défavorable à la création d'une École de Médecine libre, de cabinets de consultations gratuites, d'assistance aux pauvres, de prêts sur gages, de bureaux d'adresse, toutes œuvres de charité et d'information. L'on s'insulta en latin et en langage vulgaire ; ce fut presque une lutte de matassins : on invoqua Aristote pour convaincre Renaudot de

gueuserie, usure et friperie : Richelieu mort, son protégé fut condamné en mars 1644, comme exerçant une profession illibérale, incompatible avec l'art médical, à se voir exclu des registres de la Faculté. Pis encore, ses deux fils se virent refuser la qualité de docteur pendant de longues années, comme coupables d'avoir un tel père. Patin, qui en triomphe longtemps et bruyamment, se put vanter d'avoir sauvé la Compagnie d'Esculape du déshonneur d'un gazetier. Chose curieuse, son traditionnalisme vengé s'allie dans cette allégresse à la joie frondeuse d'avoir rétrospectivement défait en justice le grand Cardinal : Richelieu a fait trembler l'Espagne et Rome même ; il n'a pu faire dépasser le grade de licencié aux deux fils de Renaudot.

Tout Gui Patin est dans ce singulier contraste : indiscipline dans la vie publique, culte étroit des formes et des traditions dans la vie corporative. C'est un bon citoyen de petit État : c'est le sujet inconsolable d'un grand Royaume : ce désaccord est assez symbolique de son époque où la monarchie autoritaire unifie et centralise dans les lois, les lettres, la société même, ce qui restait encore en France d'indocile, d'hétéroclite, de bourgeois comme de féodal.

Quant à la haine constante que nourrit Gui Patin contre le fripon italien, c'est le Mazarin que nous voulons dire, on en lira l'histoire en détail dans les lettres qui forment le présent recueil. Évolue-t-elle ? diminuée ou accrue, la voit-on changer avec le temps ? point, elle est entière à toutes les époques, se trouvant fondée sur une antipathie sans raison que de petits intérêts et des goûts personnels, et ne se confrontant guère, même pour s'attiser, avec la réalité. C'est une haine déductive, géométrique, si l'on ose dire : de l'axiome Mazarin, sortent tous les maux publics en corollaires, et tous les maux privés qui s'offrent à Patin. Mazarin rend charnels à ses yeux les torts essentiels du pouvoir, qui sont d'être le pouvoir, la force, la richesse, et surtout l'unité ; il avait jugé Richelieu pareillement. Le Parlement, la noblesse, tous les ordres menacés lui symbolisent au contraire les libertés publiques, ou plutôt individuelles ; ils ne sont pas les maîtres actuels même s'ils représentent les maîtres passés ou futurs. Ajoutez-y la défiance paysanne de l'étranger, le pessimisme naïf du bourgeois habitué à récriminer sur la misère

des temps, un anticléricalisme fort accusé : tels sont les traits éternels de l'esprit moyen d'opposition que personnifie au Grand Siècle Gui Patin, animal fort peu politique ; la corporation, la famille, ce lui sont idées claires. La cité, il ne la conçoit point. La patrie même ne lui apparaît pas comme elle eût fait cent cinquante ans plus tard ; et touchant la guerre civile, l'appel à l'étranger, la trahison du pays, il n'a guère plus de scrupules que le prince de Condé. L'Archiduc, les Espagnols lui semblent des alliés fort naturels si l'on veut réduire le ministre. Mais, par un effet singulier, Patin garde à la personne royale une dévotion sans doute héréditaire. La reine lui est suspecte de mœurs et d'intentions ; mais le jeune roi lui semble inaccessible à la critique, à l'insulte : c'est un monarchisme familial, la fidélité du vieux métayer envers le jeune maître. Réduit à ce sentiment, le loyalisme de Patin est foncier, indestructible.

On aurait donc tort de considérer notre auteur comme un aïeul du libéralisme et de la démocratie. C'est le bourgeois indocile d'ancien régime, défiant des grands, et prêt à les servir. Sa religion, malgré cent passages contradictoires, semble faite de foi secrète au dogme et de scepticisme envers les prêtres, le

culte, voire les sacrements. Il n'accorde pas ce discord ; car ce n'est pas une âme tourmentée. Il n'a même aucun besoin d'idées générales. Il pousse sa vie comme une charrue, en gémissant, jurant, riant, et sans beaucoup regarder hors du sillon. En science, il ne fut nullement un chercheur ; la circulation sanguine le laisse indifférent. Descartes lui semble un plaisant imposteur : un moderne, parbleu ! Ses admirations vont aux anciens, à Pline surtout. Les humanistes déjà retardataires lui plaisent par-dessus tout : Saumaise et Scaliger. Il promène partout un gros bon sens assez étroit, assez chagrin, méprise ce qu'il ignore avec une tranquillité paysanne : il parle des femmes comme un homme du Moyen-Age, dans un temps où elles s'apprêtent à régner ; et des auteurs à la mode comme s'ils étaient ceux de l'extrême décadence. Il est bougon bien plus que jovial, et si Ménage le traite d'homme gaillard, c'est entendant qu'il fut actif et de bonne compagnie. Les pessimistes ne sont pas les hommes les moins sociables ; Patin le montre bien en parlant à ses amis : on dirait qu'il sauve de la ruine de tout un monde un petit cercle choisi de familiers. Cela mis à part, sa sensibilité est fort modérée : il ne parle de ses enfants ou de ses parents

qu'avec une indifférence qu'il faut bien mettre sur le compte des formules de l'époque, mais qui glace cependant. Les douleurs, les cruautés, les supplices, rien ne lui arrache une vraie pitié, et il semble bien que M. de La Bruyère ait plus compati au peuple que le bourgeois Gui Patin. Ce scepticisme étroit qui lui ferme la vue de toute grandeur véritable est bien aussi probablement la cause de tant de dédains partiaux : l'histoire de Jeanne d'Arc, il la tourne en ridicule, la politique étrangère, il n'y voit qu'une improbe comédie, la religion, comme les découvertes nouvelles, ne lui offre guère que charlatanisme. Il y a décidément en lui bien de la crudité encore et de la grossièreté, et ce n'est pas en vain que son visage aigu, au regard oblique, rappelle certaine image de Paul-Louis le vigneron.



Il reste à parler de ses amis, de sa vraie société, nombreuse et diverse : ce furent, outre Riolan et ses confrères, le président de Blancmesnil, vieux garçon sceptique et réjoui, Lamoignon, l'incorruptible Saumaise, Naudé, médecin qui eut le seul tort d'être, bibliothécaire du Mazarin détesté, Charles Sorel,

romancier gaulois et appliqué bibliographe, le conseiller Charpentier et le président Miron qu'il avait pour voisin à Paris. Il soigna Hobbes ; il connut Gassendi.

Les correspondants qu'on verra nommés dans les lettres que nous publions n'ont de célébrité que celle qu'elles leur confèrent. M. Spon était un huguenot, membre du collège des médecins de Lyon. Il avait M. Falconet pour confrère immédiat, ainsi qu'un M. Garnier auquel il est fait souvent allusion. L'un et l'autre étaient, à peu de chose près, des contemporains de Gui Patin. L'amitié qui les unissait résistait fort bien à l'absence, à ce point qu'on a douté qu'ils se fussent vus : il est probable qu'ils se connurent très peu, échangeant comme on verra, malgré la lenteur des courriers, leurs portraits et leurs lettres avec une bien belle constance. C'est Spon qui semble l'ami le plus intime, à qui il confie le plus volontiers les nouvelles de sa personne et non de son métier seulement. Pour M. Belin fils, c'était un médecin de Troyes, qui tint dans le cœur de Patin moins de place que les précédents.

On peut admettre que pour parler aussi franchement à des correspondants, notre auteur les savait faits à son image : c'est donc tout un petit cercle de bourgeois savants et

critiques que nous pouvons ici évoquer : les mœurs y devaient être assez austères, mais la parole fort libre. En dépit de leurs scepticismes, ils devaient avoir en commun beaucoup de préventions, et surtout de routines, même de manies. Cela ne contribue pas peu à les rendre curieux et vivants, d'autant plus qu'ils participent à cette tradition libertine qui a donné le *Renard* aussi bien que les *Caquets de l'Accouchée*, sans aller jusqu'aux chansons de Béranger. C'est dans notre histoire littéraire la classe la plus sacrifiée, car au vrai elle s'est tenue à l'écart des lettres, et c'est par hasard qu'un Gui Patin, écrivain facile, point correct, mais agréablement et naturellement babillard, la ramène à la lumière. Le document n'est point négligeable ; avec ses insuffisances et ses trivialités, mais dégagé de toute mode factice et de tout art étudié, Gui Patin nous présente un esprit honnête et vif, pittoresque et mesuré, qui sent le terroir, sinon le terreau, et qui est bien fils de notre terre.

Notre dessein a été de publier ici les lettres du temps de la Fronde, de janvier 1649 jusqu'au retour du roi à Paris, le 29 juin 1650, chacune

dans son intégrité, et formant une série historique à peu près complète. Nous n'avons écarté qu'un petit nombre de missives, hérissées de latin et dont l'intérêt est surtout médical. On y trouvera donc un tableau de cette époque agitée, moins net que sous la plume du Cardinal de Retz, mais qui ajoute à son importance historique un intérêt biographique évident. La dernière, d'un ton désenchanté, marque le triomphe acquis de Mazarin. Les limites chronologiques en sont donc, au début comme à la fin, assez nettes.

Ce fut peu de temps après la mort de Patin que ses Lettres, sans doute connues de quelques familiers et du cercle de leurs amis, furent publiées pour la première fois. On ne saurait douter qu'elles n'eussent, avant d'être livrées aux presses, subi le même genre de publication que la Correspondance de Sévigné : des lettres d'une époque si récente, émaillées de tant de noms propres et si notoires, ne pouvaient manquer d'être communiquées et recopiées de proche en proche. Pareillement l'intérêt qui s'y attacha, aussitôt que parues, dut être d'amusement et de scandale. La première édition (Francfort, 1683, in-12) se présente comme partielle et n'annonce que des *Lettres choisies*. Elle fut imitée à Paris et à Rotterdam

par trois éditions qui parurent de 1685 à 1689. Deux ans plus tard une publication *augmentée* paraît à Cologne, elle est réimprimée en 1692. Puis se succèdent huit éditions nouvelles tant à Paris, qu'à Rotterdam, Amsterdam et La Haye de 1695 à 1725, et ce sont celles qu'il est le plus commun de se procurer.

En 1846, une édition est publiée à Paris en trois volumes par les soins du Docteur Reveillé Parise. Sa valeur critique est nulle ; malgré qu'on en ait, c'est son texte qui doit servir de base aux éditions nouvelles, jusqu'à la recension complète des manuscrits. Ceux ci se trouvent à Paris et ne peuvent manquer de fournir un texte moins adultéré. Jusqu'ici certaines expressions de l'auteur ont été atténuées, certaines phrases coupées, pour des raisons de convenance politique bien plutôt que de morale. Une édition savante préparée par Montaiglon et Tamizey de Laroque ne put voir le jour, un incendie ayant anéanti le travail de ces érudits. Enfin un tome est paru en 1907, début d'une édition vraiment authentique et complète. L'auteur en est le D[r] Triaire et, tant par les notes que par l'établissement du texte, sa publication est appelée à faire foi désormais. Nous avons profité de son texte dans la mesure du possible.

On trouvera des renseignements sur Gui Patin dans l'anthologie due à M. Pierre Pic (Paris, 1911) laquelle se compose de très courts fragments ingénieusement classés ; dans le livre du Dr Paul Delaunay relatif aux *Vieux Médecins Sarthois* (Paris, 1906). On y voit retracée la querelle de Patin et de Maître Bineteau, partisan de l'Antimoine : — dans la plaquette *Gui Patin*, de M. L. Vuilhorgne, membre de la Société des Antiquaires de Picardie (1898). Elle donne nombre de détails fort précieux sur l'origine et la vie familiale de notre auteur : — dans les extraits de la *Correspondance de G. Patin* (La France au milieu du XVIIe siècle), de MM. Brette et Champion (Paris 1901) : — dans le *Dictionnaire* de Bayle : — au huitième tome des *Lundis* de Sainte-Beuve. Les renseignements plus spéciaux à l'histoire de la médecine sont contenus dans un livre de M. Larrieu. *Gui Patin*, Paris, 1889. Enfin il sera facile à quiconque d'établir une biliographie complète d'après les documents de M. Vuilhorgne, du Dr Félix Larrieu et du Dr Chéreau *Bibliographia Patiniana* 1879). Les recueils d'*Ana* ou l'*Esprit de Gui Patin* ont paru, fort mal faits du

reste, au début du XVIII[e] siècle à Paris et à Amsterdam. Il y faut ajouter un discours de M. Alexis Bertrand prononcé en 1895 devant l'Université de Lyon.

Nous avons renvoyé aux notes qui terminent le volume la traduction des phrases et citations latines, en prenant celles seulement qui ajoutent au texte français ou sont utiles à son intelligence.





LETTRES
DU
TEMPS DE LA FRONDE

LETTRE I

A Monsieur SPON, Dr en médecine, a la place de l'Herberie, a Lyon

Paris, ce 8 de janvier 1649.

Depuis ma dernière, que je vous envoyai le mardi 10 de novembre, veille de la Saint-Martin, il y a ici un livre nouveau de M. David Blondel, ministre du saint évangile, intitulé *Des Sibylles célèbres, tant par l'antiquité païenne que par les saints Pères*, etc. Il est là-dedans fort parlé de la vanité des oracles sibyllins, et de ce qu'en croient les moines en eux-mêmes et en particulier, mais non pas ce qu'ils veulent qu'on en croie, ains plutôt que le monde soit toujours bête, afin qu'ils puissent s'enrichir et continuer

de profiter de la sottise et bêtise du peuple, qui est *animal quod vult decipi*. Misérable humanité, que tu es sujette à erreurs! Calamiteux et faible animal, que tu t'es donné de peines à chercher, à songer et à inventer tant de bourdes et de fourberies, pour t'occuper l'esprit et te l'entretenir en bagatelles ! Mais c'est assez de ces plaintes, puisqu'il n'y a point de remède. Nous avons perdu tout fraîchement un de nos compagnons, homme résolu et bien intentionné, nommé M. Nic. Héliot, âgé de quarante-sept ans : il est mort d'une hydropisie de poumons, après avoir langui deux mois. Il avait prié par son testament toute la Faculté que plusieurs docteurs assistassent à son enterrement, et dans le plus grand nombre que l'on pourrait. Pour cet effet, il avait ordonné que chaque docteur qui y viendrait en robe rouge eût deux quarts d'écu pour son assistance, et la moitié à ceux qui y viendraient en robe noire avec le bonnet carré. Il a été enterré en très grande cérémonie et grande pompe, accompagné de soixante docteurs, dont il y en avait quarante en robes rouges et vingt en robes noires ; et néanmoins la Faculté a ordonné qu'on ne prendrait point son argent, et que ladite somme de 100 livres qu'il eût fallu pour accomplir sa dernière volonté serait laissée et remise à sa veuve. Il est mort sans enfants ;

son frère est échevin de la ville de Paris. Il était d'une bonne famille fort riche, mais il aimait extrêmement les cérémonies et les pompes qui font du bruit. Dieu garde de mal ceux qui sont d'un sentiment tout contraire ! Pour moi, je suis content et désire fort que l'on m'enterre à quatre heures au matin, ou à neuf heures au soir, et que tout ce manège, qui ne semble avoir été inventé que pour le gain des prêtres et des sonneurs, ou pour le soulagement des vivants, *fiat et pereat sine sonitu*, mais je souhaite que cela n'arrive pas sitôt.

Si post fata venit gloria, non propero.

Enfin, Dieu a exaucé mes vœux, et m'a fait recevoir votre lettre, datée du 27 de novembre, avec celle de M. Garnier. Je vous assure que la flotte d'Espagne n'arrive pas avec plus de souhaits à bon port qu'a fait votre lettre. Ne faites point de delà tant d'honneur à mon portrait, que l'original en pâtisse de deçà ; je me contenterai seulement d'être aimé de vous, sans que vous me mettiez avec ces illustres qui me feraient rougir. J'ai grand regret que vous n'ayez vu l'incomparable M. Gassendi : c'est un digne personnage, *est silenus Alcibiadis* [1]. Vous eussiez vu un grand homme en petite taille ; c'est un abrégé de vertu morale et de toutes les belles

sciences, mais entre autres d'une grande humilité et bonté, et d'une connaissance très sublime dans les mathématiques. La harangue de M. Talon a couru ici aussi bien qu'à Lyon ; mais on dit que ce grand homme l'a désavouée, *constat tamen* qu'il en fit une fort belle devant le roi, à la reine sa mère, que tous les auditeurs louèrent fort. M. Talon et M. Bignon, avocats généraux au parlement de Paris, sont deux hommes incomparables, *supra omnem virtutem, et supra omnes titulos positi*. M. Guenaut le jeune est mort, comme je vous ai mandé, *ex propria narratione patrui*. Il dit, pour s'excuser de l'antimoine, qu'aussi bien son neveu était-il mort, et qu'il n'y attendait plus rien : mais si cela était, pourquoi donc lui donner de l'antimoine ? Son neveu, un beau garçon, savant, délibéré et bon esprit, qui eut le second lieu de la licence ! M. Guenaut l'aîné est celui qui s'est servi le plus d'antimoine, et qui presque seul l'a mis en usage de deçà ; mais le médecin en a été souventefois bien blâmé, et le remède est ici plus que décrié. M. Guenaut le jeune avait de bons livres bien curieux ; ils n'ont pas été vendus ici. Deux MM. de ses beaux-frères, médecins à Gien, savoir, MM. Odry et Amiot, sont ici venus, qui ont tout fait emballer et empaqueter, puis l'ont envoyé à Gien, où ils partageront à loisir. Cet emballage m'a fait pitié

et m'a renouvelé la douleur que j'avais conçue de ce beau garçon.

M. le premier médecin du roi, qui n'avait de bonne réputation que ce qui lui en fallait pour soutenir la charge qu'il possède, par les raisons du temps présent, lesquelles ne seront jamais guère bonnes en un autre, a ici tout fraîchement reçu un grand esclandre en la mort du chancelier Garnier, qui était un vaillant homme, chevalier de Malte, et frère servant (il n'était que le fils d'un marchand de la rue Saint-Denis), mais gouverneur de Toulon en Provence. Il était ici fort bien apparenté ; ses frères sont financiers, conseillers ou jésuites ; ses sœurs sont mariées à des conseillers et à des capitaines. Il n'avait que trente-cinq ans ; mais il s'en allait être le lieutenant général de l'armée navale, destinée pour l'Italie. Toutes ces belles espérances ont été rasées par une dysenterie pour la guérison de laquelle, *ejusmodi canes archiatrorum*, lui donnèrent force opium *per granula*, préparés de sa façon. Au diable soit le charlatan et sa préparation ! Ce pauvre malade n'a jamais eu de pires nuits que celles qu'il avait pris de ce poison, que l'on appelait en ce pays-là, en langage de cour, *le vrai alexitère et antidote de la dysenterie*. Ses secrets s'évaporent fort, et son antimoine n'a plus de crédit que fort peu. Le même pre-

mier médecin est encore embrouillé et affligé bien plus fort d'un autre côté ; c'est que la plupart de tout ce qu'il a jamais pu griveler et ramasser du temps qu'il fit une si belle fortune à la cour chez la reine-mère, est entre les mains des partisans et gens d'affaires, qui sont très près de lui faire banqueroute de si belle somme.

Enfin, j'ai reçu une lettre de M. Volcamer de Nuremberg, par laquelle j'apprends que le bonhomme, votre bon ami, M. Hofmann, est décédé le troisième jour de novembre passé, avec grande affliction et désolation de toute sa famille. J'en ai aussi grand regret, et ai longtemps souhaité qu'il pût vivre deux ou trois ans plus qu'il n'a fait, afin qu'il pût avoir le contentement de voir une édition entière de toutes ses œuvres. Il a travaillé toute sa vie pour l'éclaircissement de la vérité, et a mérité par ses travaux une tout autre fortune que celle qu'il a eue ; mais il n'est pas le premier malheureux lettré : le livre qu'en a fait autrefois sur ce sujet *Pierius Valerianus*, sous le titre, *de Infelicitate litteratorum*, était déjà assez gros ; outre que nous ne manquons pas de beaucoup d'autres, tels exemples d'hommes lettrés qui ont été autant et plus malheureux qu'ils étaient savants. Puisque M. Hofmann est mort, il ne verra pas le mauvais traitement que

lui fait M. Riolan[1] en divers endroits de son *Anthropographie*.

Le jour de l'an s'est passé ici comme les autres jours ; mais la reine étant en colère contre le parlement, qui continuait toujours ses assemblées, sans vouloir vérifier aucune déclaration, afin qu'elle pût recouvrer finances pour la guerre, et pour l'entretien de sa maison ; au contraire apprenant qu'en ces assemblées le parlement même avait menacé de donner arrêt contre la chambre des comptes, si elle vérifiait la déclaration qu'elle leur avait envoyée, en faveur de quelques partisans, enfin, elle s'est résolue à la rigueur et à la voie de fait. Le mercredi, jour des Rois, sixième de janvier, à deux heures du matin, elle est sortie de son palais cardinal avec le roi, M. le duc d'Anjou, et le cardinal Mazarin, et s'en est allée à Saint-Germain en Laye. M. le duc d'Orléans et M. le Prince y sont allés aussi ; et en suite de ces maîtres, quantité d'officiers. Dès que cela a été su, le prévôt des marchands et les échevins ont ordonné que l'on gardât les portes de la ville, et qu'on ne laissât rien sortir ; cela en a retenu plusieurs qui pensaient d'ici se sauver, et même quelques chariots pleins de bagages ont été pillés en divers endroits par quelque populace mutinée, qui ne demande que de l'argent. M. le duc d'Orléans avait toujours

refusé de consentir à cette retraite ; mais enfin il s'est laissé aller aux prières de la reine, laquelle est délibérée, et prétend de se venger du parlement et du peuple de Paris, duquel elle prétend avoir été bravée aux barricades dernières du mois d'août passé ; et comme le cardinal Mazarin est fort haï et dans Paris et au parlement, elle veut à toute force, et en dépit de tous ceux qui en parlent, le conserver pour ses affaires et le maintenir en crédit. On garde ici les portes. Le parlement a envoyé MM. les gens du roi à Saint-Germain. Il y a quantité de troupes ici alentour, avec lesquelles je pense que la reine veut affamer Paris, ou obliger toute cette grande ville de lui demander pardon. Vous savez que Paris est une arche de Noé, qu'il y a toute sorte d'animaux bons et mauvais qui y sont embarqués. Je ne sais pas ce qui arrivera d'un tel désordre ; tout y est à craindre comme d'une extrémité. Pour mon particulier je ne l'ai point offensée, et suis bon serviteur du roi ; mais si on attaque ma maison, je ferai comme les autres, je me défendrai tant que je pourrai. Je suis riche comme était le bonhomme Casaubon, en ce que j'ai comme lui *libros et liberos* ; mais je n'ai rien de cette belle et sublime science qui le rendait incomparable par-dessus tous les savants de son siècle : j'ai encore moins d'argent ; mais je crois

que quand on en cherchera, ce ne sera pas chez les médecins que l'on ira ; il y a longtemps que l'on nous paie trop mal. Je vous baise les mains de tout mon cœur, et suis de toute mon affection, monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

LETTRE II. — *AU MÊME*

Je vous écrivis ma dernière vendredi, 8 de janvier, et depuis ce temps-là plusieurs choses fort mémorables sont arrivées ici. Ce vendredi 8, tandis que le roi et toute la cour étaient à Saint-Germain, le parlement donna arrêt contre le Mazarin, par lequel il fut déclaré criminel de lèse-majesté, comme perturbateur du repos public ; le samedi il fut ordonné que l'on lèverait des troupes pour la défense de la ville de Paris, et ce même jour M. d'Elbeuf le père, M. de Bouillon Sédan, frère aîné du maréchal de Turenne, le maréchal de la Mothe-Houdancourt, le marquis de la Boulaye, le marquis d'Aubeterre et autres seigneurs se présentèrent pour commander et avoir charge dans l'armée que Paris s'en allait lever. M. d'Elbeuf en fut déclaré le chef, et lui et les autres prêtèrent serment de

fidélité entre les mains du parlement, avec otages qu'ils donnèrent. Le dimanche matin se présentèrent à la porte de Saint-Honoré MM. les princes de Conti et de Longueville, qui y furent empêchés de passer outre, jusqu'à ce que le parlement, en étant averti, les envoya recevoir par MM. de Blancmesnil et de Broussel (qui furent les prisonniers des barricades du mois d'août dernier). M. le prince de Conti fut dès le même jour après-dîner au parlement ; M. de Longueville y fut le lundi matin, et s'étant accordés avec la cour, M. le prince de Conti fut déclaré, à cause de sa qualité de prince du sang, chef généralissime, et M. d'Elbeuf son lieutenant-général. M. de Longueville n'a point pris de qualité, mais a donné pour otages M. le comte de Dunois son fils, et madame sa femme, laquelle est fort grosse et prête d'accoucher. Tout le monde contribue ici en particulier, ou en gros pour faire guerre au Mazarin, et ce très volontiers. On garde fort bien les portes, et pend-on force espions, et gens portant lettres. MM. du parlement et de la ville travaillent jour et nuit incessamment pour le salut public. Arrêt se donna, portant commandement à tout capitaine, lieutenant ou soldat de se retirer à vingt lieues loin de Paris ; défense aux villes de donner hommes, canons, ni aucun autre secours pour le parti Mazarin ;

la Bastille, sommée de se rendre, battue, est enfin rendue au parlement, qui en a donné le gouvernement au bonhomme de Broussel père, conseiller de la grand'chambre, et lui a donné pour lieutenant son fils, qui est un vaillant garçon, et qui a eu charge par ci-devant aux armées. Le mercredi 13 de janvier, M. le duc de Beaufort arriva à Paris, qui doit être suivi de quatre cents bons cavaliers. Le jeudi 14, mourut ici, du matin, M. Marescot, maître des requêtes, fils d'un autre maître des requêtes, et petit-fils de Michel Marescot, grand médecin, lequel mourut ici l'an 1605. Ce même jour, tous les MM. furent assemblés pour la police, afin de donner ordres aux provisions d'une si grande ville. Voyez comment vont les choses du monde : il y a quatre mois et demi que Paris s'arma pour empêcher que l'on ne mît ce bonhomme (Broussel) prisonnier dans la Bastille, et aujourd'hui, *mutata rerum sorte*, voilà qu'il en est gouverneur, et qu'il y retient les autres. Il y a ici force soldats à pied et à cheval, qui font des courses sur les ennemis qui paraissent, et on apprête un grand armement pour les aller attaquer en gros où ils seront, où M. de Beaufort et le maréchal de la Mothe Houdancourt ont mine de bien faire et de se faire paraître. La reine, voyant que M. de Longueville était contre elle, a donné son gou-

vernement de Normandie à M. le comte de Harcourt, qui y est allé pour y être reçu ; mais Rouen lui a fermé la porte et ne l'a pas voulu recevoir. M. de Longueville, ayant aussi eu avis que son gouvernement était donné, est parti d'ici le mercredi 19 de janvier, assez tard, et bien accompagné, est allé droit à Lisieux, puis à Rouen, où il a été bien reçu. M. du Tremblai, frère du défunt père Joseph, capucin, accusé d'avoir trop tôt rendu la Bastille à MM. du parlement, a été condamné à Saint-Germain d'avoir la tête tranchée. La reine est tellement irritée contre Paris, qu'elle a chassé d'auprès d'elle mademoiselle Danse, qui était une de ses femmes de chambre, pour avoir voulu lui parler pour Paris, et néanmoins il y a eu de deçà quantité de gens pieux et dévots qui ont eu la hardiesse d'en écrire à la reine, et de lui en remontrer la conséquence. Le parlement lui a fait aussi des remontrances par écrit, lesquelles sont imprimées. On dit qu'elles sont bien faites, et que M. le président de Coigneux en est l'auteur. On a fait ici courir depuis huit jours quantité de papiers volants contre le Mazarin, mais il n'y a encore rien qui vaille ; même j'apprends que M. le procureur général en a fait des plaintes au parlement, qui a ordonné que l'on empêchât l'impression et la distribution de ces écrits satiriques

et médisants. Quelques cavaliers des troupes de M. le prince de Condé sont allés de Saint-Germain à Meudon, où ayant trouvé quelque résistance dans le château, par les paysans qui s'y étaient retirés, ils ont joué de main mise et en ont tué plusieurs, puis ont pillé le château. Quelques-uns du côté de M. le Prince y sont aussi demeurés, et entre autres deux capitaines qui sont fort regrettés. Nos cavaliers y furent dès le lendemain, qui se rendirent maîtres du château, qui mirent en fuite des Allemands qui y étaient, en ayant tué et pris prisonniers quelques-uns. J'apprends que l'ordinaire de Lyon ne va ni ne vient ; cela me donne de l'appréhension que les lettres de vendredi, 8 de janvier, ne vous aient pas été rendues, et en vérité si cela est, je suis bien malheureux, vu que dans votre paquet il y a une grande lettre pour vous de quatre pages à l'ordinaire, et deux autres pour deux de vos collègues, MM. Garnier et Falconet. Je voudrais avoir donné une pistole et les retenir toutes trois, si vous ne les avez reçues. Mon Dieu ! faut-il que la guerre trouble un commerce si innocent ! Je vous mandais entre autres que notre bon ami, M. G. Hofmànn, était mort le 3 novembre de l'an passé, selon que M. Volcamer m'en avait écrit.

Ce 25 de janvier.

On garde ici soigneusement les portes, et personne n'en sort sans passeport. M. de Longueville est encore en Normandie, d'où on espère qu'il emmènera bonnes troupes : son retour est ici fort souhaité. Toute la cour est à Saint-Germain avec le Mazarin ; M. le Prince voltige de çà et de là avec des cavaliers, pour empêcher l'abord de Paris à toute sorte de marchandise. Mais pourtant cela n'empêche pas qu'il n'en vienne de plusieurs endroits, hormis de Gonesse, que le pain n'en vient point, à cause des coureurs qui sortent de Saint-Denis, et jusqu'ici cela a duré ; mais je pense qu'il ne durera pas encore longtemps, vu que nous avons de belles troupes qui s'apprêtent à bien faire ; mais M. de Bouillon-Sédan est au lit de la goutte, et M. le maréchal de la Mothe-Houdancourt est au lit d'un rhumatisme. Il y a en cette ville bien du pain et du blé, et beaucoup de farine aussi, et, Dieu merci, personne n'a encore crié à la faim. M. le Prince a mis bonne garnison dans Corbeil, lequel, jusqu'à présent, nous aurait été inutile, à cause du débordement de la rivière de Seine, laquelle a fait ici bien du ravage, et qui a empêché le commerce et la navigation depuis trois semaines : elle commence fort à diminuer et à se resserrer

dans son lit, de sorte que dorénavant cette place nous sera nécessaire : aussi crois-je, avec grande apparence, que ce sera la première que nous irons prendre, et après cela Lagny, afin que la liberté soit tout entière pour Paris sur les deux rivières qui le nourrissent, Seine et Marne. Après cela il faudra prendre Saint-Denis, afin d'avoir aussi le pain de Gonesse, pour ceux qui ont l'estomac délicat et qui y sont accoutumés. Peut-être que Dieu mettra la main à tant de désordres, par la mort de quelqu'un de ceux qui fomentent et entretiennent ces guerres. La reine veut paraître à un chacun implacablement irritée, elle ne veut point souffrir que personne lui parle de s'adoucir, et pour cet effet elle a chassé de sa cour une de ses femmes de chambre, nommée mademoiselle Danse, femme de son apothicaire, et a fait mettre en prison un aumônier du roi, nommé M. Bernage, chanoine de Notre-Dame, pour la même cause. On imprime ici force libelles, qui se crient par les rues sur les affaires du temps, tant en vers qu'en prose, en latin et en français. Il y en a plusieurs contre la personne du Mazarin ; mais il y en a fort peu de bien faites. Je ne vous en garde point de copie, mais je m'attends au recueil général qui s'en fera, à quoi déjà s'apprêtent quelques-uns de deçà, tant in-octavo qu'in-quarto. On

dit que M. le duc d'Orléans, madame la duchesse sa femme, mademoiselle sa fille, M. le chancelier, M. d'Avaux, frère de M. le président de Mesmes, et qui était l'an passé à Munster, ne sont contre Paris que par bienséance, et non pas cruellement et furieusement acharnés, comme sont la reine, M. le Prince et le Mazarin, et crois que cette affaire viendra enfin à quelque accommodement, mais ce n'est pas sitôt. *Interea patitur justus.* On lève ici bien de l'argent de tous côtés, et personne ne sait combien ce mauvais temps durera ; néanmoins j'espère que M. le Prince n'en sera point le maître s'il ne lui vient bien d'autres troupes que celles qu'il a ; et si les princes qui sont de notre côté ne nous trompent *(quod omen Deus avertat)*, il y a grande apparence que l'honneur en demeurera au parlement. Ainsi soit-il !

Tous les ouvriers de l'imprimerie ont mis bas ici : il n'y a que ceux qui font des libelles qui travaillent. M. le procureur général s'est plaint à la cour de l'impudence des imprimeurs qui publiaient tant de méchants fatras et tant de libelles diffamatoires, d'où s'est ensuivi arrêt, qui a été publié à son de trompe par la ville, qui leur défend de plus rien imprimer sans permission de MM. du parlement. Mais je pense que toutes ces défenses ne les empêcheront pas d'en imprimer à mesure qu'ils en auront ; et

entre autres ils ont imprimé un journal de tout ce qui s'est fait et passé depuis le mois de juin au parlement jusqu'à présent, comme aussi la lettre d'un religieux à M. le prince de Condé, pour l'exhorter à quitter le parti du Mazarin. L'auteur parle là-dedans comme un jésuite, mais il ne le fut jamais : c'est un gaillard qui se moque d'eux mais qui parle bien avec vérité. Le Mazarin est sanglé là-dedans tout du long, et très vilainement comme il le mérite : il me semble que c'est la meilleure pièce de tout ce qui s'est fait ; mais je ne sais pas ce qui se fera à l'avenir.

Ce 27 de janvier.

On mit hier prisonnier à la Bastille un gros et infâme partisan nommé la Rallière, lequel est rudement chargé de la haine de bien du monde : aussi était-il trop superbe et insupportable. On a pris aussi chez lui 100.000 écus, que l'on a portés à l'Hôtel-de-Ville pour aider à faire la guerre au Mazarin. M. le duc de Beaufort lève ici de l'infanterie, et M. le maréchal de la Mothe-Houdancourt de la cavalerie, pour sortir en campagne dès qu'il sera fortifié, comme il se porte mieux. Il entre ici par divers endroits de la farine et du blé qui donne du courage à tout le monde, et qui réconforte merveilleusement ceux mêmes qui naturellement n'en ont guère.

Depuis trois semaines que nous sommes en guerre et menacés de famine, rien ne m'a tant fâché que le regret que j'avais que ma lettre à vous adressée du 8 de janvier ne fût perdue ; mais, Dieu merci, je suis tout consolé, puisque vous l'avez reçue, comme je reconnais par la vôtre datée du 19 de janvier, laquelle j'ai reçue dix jours après justement, *sed quocumque inter illas moras ferit.* Je vous assure qu'elle n'a pas été ouverte. Pour le désir que vous me témoignez avoir de me tenir dans votre cellule de méditation, je vous en remercie de toute mon affection ; ce n'est pas que je ne voulusse bien y être à cause de vous, *et possem mutuas audire et reddere voces.* Mais je pense que notre guerre ne nous fera pas fuir si loin. Nous sommes bien les plus forts, et le secours augmente de jour en jour davantage par l'adjonction des parlements et des provinces qui envoient ici leurs députés.

J'ai céans les trois tomes de *Novarinus*, *Omnium scientiarum anima*, dont je fais état plus que de tout ce qu'a écrit cet auteur, qui en a fait beaucoup d'autres. Pour ce Fabry de Castelnaudary, c'est un pauvre souffleur, comme vous dites. *Viros dignissimos et suavissimæ recordationis, D. D. Gras, Garnier et Falconet, officiosissime resaluto.* Le premier médecin est aussi fort empêché que pas un ; son argent est en grand nombre

entre les mains des partisans qui sont aujourd'hui en fort mauvais état, joint qu'il est en état de sauter aussitôt que pas un, puisqu'il n'a jamais été colloqué en ce trône que par le Mazarin, qui ne tient plus qu'à un filet, et qui aura bien de la peine à revenir de si loin. M. Ch. Bouvard est ici fort vieux, âgé de soixante-dix-huit ans, hors du tracas du monde et de l'ambition, qui va à la messe et au sermon, et au coin de son feu. Nous avons ici le bonhomme M. Nicolas Piètre, fort malade ; il a été saigné douze fois d'un rhumatisme : *utinam tandem convalescat* ! M. F. Citois est encore ici fort vieux *pene cæcus*, mais très riche. Il y a longtemps que j'ai lu le passage de M. Saumaise *de Colica pictavica*, et pense être le premier qui l'ai découvert de deçà. J'en donnai avis dès ce temps-là à M. Riolan, qui l'a réfuté par occasion dans son Anthropographie : *in eo loco nugatur Salmasius*, et ne sait ce qu'il dit ; mais cet homme est si âcre, qu'il n'est jamais bien s'il ne mord quelqu'un. Je suis bien aise qu'on ait imprimé grec et latin *Ocellus Lucanus*, je l'achèterai dès qu'il sera ici : c'est un vieux philosophe pythagoricien qui vivait devant Aristote. Pour *Opera omnia Spigelii*, je pense que c'est celui de Hollande que j'ai céans, et lequel m'a coûté trois pistoles en blanc. J'ai aussi la Physique de votre *Albertus Kyperus*, qui

est un Polonais qui professe la médecine en Hollande. Il a fait un autre livre intitulé : *Methodus discendi et docendi medicinam*, qui ne vaut guère mieux que rien.

Mon fils répondit hier de sa première quodlibétaire. Je suis ravi de ce qu'il contenta la compagnie. Je vous envoie six de ses thèses, dont voici la conclusion : *Ergo sunt ridicula, commentitia et chimerica chimicorum principia* [1]. Je suis toujours, monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur, etc.

Ce 29 de janvier.

On a mis de nouveau dans la Bastille un autre célèbre partisan, et gros maltôtier, nommé Launay Grave, lequel est fort chargé de la haine publique. Je pense qu'il n'en sortira point qu'il ne lui en coûte bon. Plusieurs donnent ici avis au parlement de divers endroits où il y a de l'argent caché, lequel servira à faire la guerre, et la grosse récompense qu'on leur donne pour leur droit d'avis invitera beaucoup d'autres à en faire de même par ci-après. On a pris chez M. Galland, secrétaire du conseil, 25.000 livres ; chez M. Pavillon, aux Marais du Temple, 100.000 écus qui venaient de Bordeaux. On a pris aux Gabelles 250.000 livres. On en a cherché dans la maison de madame de Combalet, où l'on

a trouvé de fort belles caches, mais pas d'argent. On a grande espérance d'en trouver ailleurs tant de celui du cardinal Mazarin que du défunt Richelieu. L'avis avait été donné qu'on en avait caché en la pompe qui est la maison où est la Samaritaine sur le Pont-Neuf ; on y a bien cherché, mais on n'y a rien trouvé. On croit qu'il en a été enlevé depuis un mois seulement, et qu'il a été emmené par eau à Saint-Germain, où de présent sont tous ceux à qui il peut appartenir. On se réjouit ici des bonnes nouvelles qui nous viennent de Provence et de Bretagne, où les parlements tiennent le parti du nôtre. On en croit autant de Toulouse et de Bordeaux, combien qu'on n'en ait eu aucune nouvelle, à cause que les courriers en ont été divertis, arrêtés et emmenés à Saint-Germain. Tout le monde est ici en une merveilleuse résolution contre le Mazarin, et combien que le pain y soit cher, néanmoins personne n'y gronde, pas même le petit peuple, si ce n'est quelque petit houlereau de partisan, car les gros s'en sont envolés ; encore faut-il que ce soit en cachette ; ou bien ce sont gens qui ont peur de la justice, de la force, ou de la constance du parlement, dans lequel tous les membres sont merveilleusement bien unis et bien résolus. Les sages de delà, qui sont les plus modérés, espèrent que cette grande affaire

se pourra enfin terminer par un accord, et c'est ce que je souhaiterais de tout mon cœur ; mais je ne l'oserais espérer, tant par l'obstination et la méchanceté des uns que par la force et la bonne opinion des autres. Ceux de deçà ont grande espérance en M. de Longueville, qui est allé en Normandie s'assurer de Rouen et nous y ménager des autres, tandis qu'il nous a laissé ici de bons otages, savoir, M. son fils aîné et madame sa femme, laquelle est ici accouchée le jeudi 28e jour de janvier, jour dédié dans l'almanach au bon roi Charlemagne, d'un second fils, qui a été baptisé et nommé Charles-Paris de Longueville, comte de Saint-Pol. Son parrain a été M. le prévôt des marchands, le président le Feron et les quatre échevins au nom de la ville de Paris ; la marraine a été madame la duchesse de Bouillon, femme d'un de nos généraux, qui est encore au lit, malade de la goutte.

Nos bourgeois font merveilles de bien garder les portes, et d'empêcher que bien des gens n'en sortent qui voudraient bien avoir la clef des champs. On a trouvé des caches d'argent en divers endroits de la ville, et chez des particuliers et des moines, tant d'argent que de vaisselle d'argent, ou papiers d'importance appartenant aux partisans. MM. du parlement font merveilles pour apporter de la diligence à tous ces

désordres. Toute la ville est fort unie contre le Mazarin, et espère que, Dieu aidant, nous en viendrons à bout. Cette guerre vient des jésuites qui ont permis à tout le monde de prêter de l'argent au denier de dix à douze, puis des partisans qui ont prêté au roi si haut, que le roi même en est aujourd'hui insolvable et qu'il faut qu'il fasse banqueroute. La tyrannie et les voleurs du Mazarin ont fait le reste ; et voilà le temps auquel Dieu nous a réservés. Le dimanche 7 de février, M. le duc d'Orléans et M. le prince de Condé ont ramassé des troupes pour le Mazarin, et sont venus coucher au bois de Vincennes ; le lendemain lundi, de grand matin, ils campèrent entre Paris et Charenton, pendant quoi deux mille des leurs furent attaquer Charenton. Ceux qui étaient dedans se défendirent merveilleusement, et enfin les ennemis y entrèrent du côté du Presche. Nous y avons perdu cent quarante hommes, et les mazarinistes plus de quatre cents, entre autres dix capitaines ou lieutenants du régiment de Navarre, et un autre grand seigneur, duquel la mort a fort affligé tous les chefs, savoir, M. de Châtillon, fils du feu maréchal, lequel avait épousé la fille de feu M. de Bouteville, qui eut ici la tête tranchée l'an 1627. Le prince de Condé a pris un village que nous reprendrons, y a perdu six fois plus que nous, et son

meilleur ami, M. de Châtillon, pour lequel racheter il donnerait mille Charenton. Si la guerre continue, bien d'autres y périront. On parle ici que le traité de la paix d'Espagne s'avance ; je voudrais qu'elle fût déjà faite ; elle nous sera autant et plus avantageuse qu'au parti du Mazarin. Les capucins qui ont été députés et envoyés pour enterrer les corps morts, y en ont trouvé cent et quatre, dont il y en a quelques uns du lieu même qui ont fait merveille de se bien défendre ; quelques messieurs aussi du côté du prince de Condé, qui y furent tués après l'assaut, la grande tuerie n'ayant été que depuis qu'ils furent entrés dans le village ; et même M. de Châtillon n'y fut tué qu'une demi-heure après, de deux coups de pistolet, qui tous deux furent mortels. M. de Clanleu, qui était dedans, y fut tué en défendant une barricade, et eut encore plusieurs coups après sa mort, d'autant qu'il avait tué d'un coup de pistolet dans la tête celui qui lui avait offert quartier. La prise de cette place est provenue de la faiblesse de nos gens et du peu de résistance qu'ils firent au régiment de Navarre, qui voulut le premier entrer dans Charenton. Nos gens, épouvantés de cette première attaque, laquelle fut forte, s'enfuirent par le pont de Charenton vers Créteil et Villeneuve, et ainsi abandonnèrent ce misé-

rable village au gouverneur, assisté d'environ trois cents soldats seulement et de quelques paysans. Dès que M. de Châtillon se vit blessé, il fut reporté au bois de Vincennes, où était M. le Prince, qui pensa s'en désespérer, se tirant les cheveux et faisant d'horribles imprécations ; ce qui m'a été rapporté par le chirurgien même qui le pansa le même jour. M. le Prince coucha la nuit suivante audit bois de Vincennes, et n'en partit que le lendemain à dix heures du matin, comme il vit M. de Châtillon tourner à la mort ; lequel Châtillon dit à M. le Prince, en présence de plusieurs seigneurs, qu'il mourait son serviteur, mais qu'il le priait de lui permettre qu'il pût lui recommander trois choses avant de mourir, dont la première était de quitter au plus tôt le parti du Mazarin, qui n'était qu'un fripon et qui ne méritait point l'assistance d'un si grand prince ; la seconde, que sa femme était grosse, et que si c'était un fils, qu'il le lui recommandait ; la troisième, qu'il quittât la vie scandaleuse qu'il avait menée jusqu'alors. La reine, avertie de la prise de Charenton, en témoigna grande joie, et principalement lorsqu'on lui dit qu'il y avait eu six mille Parisiens de tués, combien qu'il n'y en eût pas un, ceux qui y ont été tués étant de l'infanterie du prince de Conti et de M. d'Elbeuf, qui furent abandonnés de leurs compagnons,

lesquels, s'ils n'eussent pris la fuite, eussent pu ruiner l'armée du prince de Condé, lequel a fait rompre deux arches du pont de Charenton et l'a abandonné, n'ayant point assez de gens à le garder. On a pensé à faire refaire ce pont ; mais de peur qu'il ne servît une autre fois à nos ennemis, combien qu'il pourrait être refait en trois heures, ils ont délibéré de le laisser ainsi ; et au lieu d'icelui, de faire un pont de bateaux, qui servira à ramener à Paris tout ce qui viendra de Brie par la rivière de Marne, ou de Brie-Comte-Robert, où il y a bonne garnison et beaucoup de provisions que l'on nous envoie à chaque moment.

La nouvelle de la mort de M. de Châtillon a fort troublé toute la cour, qui est à Saint-Germain. Tous les seigneurs le regrettent, et toutes les dames crient si haut que c'est pitié ; depuis ce temps-là le Mazarin ne s'est plus montré, *latet abditus* : il demeure caché dans le cabinet de la reine, de peur d'être tué ou massacré par quelqu'un de ceux qui détestent la guerre, dont le nombre n'est pas petit en ce pays-là. Madame de Châtillon, et sa mère, madame de Bouteville, disent qu'elles le tueront et écorcheront, puisque les hommes ne s'en défont point. Par ci-devant il se montrait et faisait bonne mine ; maintenant il ne paraît plus, il est devenu invisible. On a

pris un autre conseil pour le fait du pont de Charenton. Il a été raccommodé, et de plus on y a fait un pont-levis bien fort, que l'on abattra quand on voudra. On y a aussi remis une autre garnison et un autre capitaine à la place du sieur de Clanleu, qui était un vaillant homme, mais malheureux ; qui néanmoins eût fait merveilles en la défense de cette place s'il n'eût été abandonné par des lâches coquins qui faisaient partie de la garnison. M. le duc de Beaufort continue de faire ici des merveilles pour aller contre les ennemis et nous faire venir des convois. Toutes les femmes de Paris ne jurent que de par lui, et à dire vrai, nous lui avons de grandes obligations, aussi bien qu'à M. le maréchal de la Mothe et au marquis de la Boulaye, qui sont des gens hardis et valeureux.

Ce 13 de février.

Ce dernier a fait entrer ce matin, par la porte de Saint-Jacques, deux cent quatre-vingt-six charrettes chargées de blé et de farine, qui avaient été ramassées à Étampes et à Chartres, et qui venaient encore de plus haut, c'est-à-dire de la Beauce et du Gatinais, et même de par delà Chartres. Il se présenta hier à la porte de Saint-Honoré un héraut d'armes de la part de la reine. Le parlement ne voulut pas qu'il fût admis

dans la ville, la coutume n'étant d'envoyer des hérauts qu'aux souverains, aux ennemis ou aux rebelles, le parlement ne voulant passer pour aucun des trois, non plus que les princes qui tiennent ici notre parti, qui avaient été appelés au conseil en parlement. Le héraut fut averti qu'il n'entrerait point ; et en même temps il fut ordonné par la cour que MM. les gens du roi se transporteraient à Saint-Germain pour faire entendre à la reine les raisons pour lesquelles le héraut qu'elle a envoyé n'a pas été admis ; avec défense à eux de faire aucune autre proposition à la reine, de paix ni de guerre. MM. les gens du roi sont allés parler audit héraut ; mais ils n'ont pas voulu partir sans passeport, sauf-conduit et assurance : pourquoi obtenir ils ont sur-le-champ écrit à M. le chancelier et à M. le Tellier, secrétaire d'État, qu'un nommé Petit, compagnon dudit héraut, s'est offert de porter en leur nom à Saint-Germain, et de leur en rapporter réponse s'il en était chargé. En attendant quoi, on a mis prisonnier dans la Conciergerie, dans la tour de Montgommery (qui est le lieu où on met les plus criminels et où autrefois Ravaillac a été resserré), un nommé le chevalier de la Valette, bâtard de feu M. d'Épernon (qui a par ci-devant été général des Vénitiens, et qui pensa y demeurer pour le violent soupçon que

ces messieurs eurent de son infidélité) ; il a été pris et arrêté le soir par les bourgeois, jetant des billets dans les rues et les boutiques, tendant à exciter sédition dans la ville parmi le peuple. Il nous est aussi arrivé des bateaux de blé par la rivière, qui n'ont été chargés qu'au-dessus de Charenton, et qui viennent de la Brie. Dieu merci, *quandoquidem dies mali sunt*, nous avons du pain, de la farine et du blé ; mais en récompense nous avons aussi bien des traîtres. On a surpris un homme près d'ici sur le chemin de Saint-Germain, chargé d'environ quarante lettres, où, entre autres, il y en avait quatre qui écrivaient tout ce qui se fait et se passe à Paris fort exactement, et entre autres une, laquelle est d'un conseiller de la cour, qui ne se peut deviner, mais qui néanmoins est fort soupçonné, et en grand danger d'être découvert, qui donnait divers avis fort importants à M. le prince de Condé. On fait ce qu'on peut pour en découvrir l'auteur. M. le prince de Condé a écrit une lettre à M. de Bouillon (laquelle il a envoyée, sans l'ouvrir, au parlement), par laquelle il lui mande qu'il fera à tous les prisonniers qu'il prendra pareil traitement que Paris fera au chevalier de la Valette, lequel, ce dit-il, n'a rien fait que par ordre et commandement du roi, à qui tous ses sujets doivent obéir. Il n'est pas pourtant pri-

sonnier de guerre ; il est criminel dans le parti qu'il a choisi, et auquel il s'est obligé par serment de fidélité, et néanmoins on a sursis son exécution, de peur d'irriter ce prince, qui est déjà assez fougueux, et qui fait avec trop de cruauté sentir sa rage et sa furie à ceux d'ici alentour, et surtout aux paysans et aux églises, desquelles on emporte tout, hormis les calices d'étain. On a néanmoins jugé de bonne prise tout ce qui avait été saisi chez ledit chevalier de la Valette, savoir, quelque argent, bagues, joyaux et diamants, avec deux coffres pleins de vaisselle d'argent, qu'on a mis en garde à l'hôtel-de-ville. Il vient ici une grande quantité de grains et de farine de tous côtés, hormis par les portes de Saint-Denis et de Saint-Martin, à cause de l'empêchement que la garnison de Saint-Denis y apporte ; mais, Dieu merci, il en vient bien d'ailleurs en récompense, ce qui confirme merveilleusement nos bourgeois dans le dessein de résister aux menaces de la reine et du prince de Condé, et de se bien tenir étroitement et courageusement unis à la défense de MM. du parlement, lesquels messieurs sont ici fort loués d'avoir empêché que le héraut envoyé par la reine n'entrât dans la ville, duquel le dessein était d'émouvoir sédition, s'il eût pu, du peuple contre le parlement, et en cas que le peuple se fût remué pour le héraut (ce qui était

impossible, tant est ici grande et forte l'union et la concorde de tout le monde), ce chevalier de la Valette se fût rendu le chef de ces séditieux. Mais ces bonnes gens-là prenaient bien mal leurs mesures, vu que si la sédition eût tant soit peu commencé, le héraut, et le chevalier, et leurs complices, n'eussent guère manqué d'être aussitôt assommés, la ville étant tout armée de tous côtés, et les chaînes tendues partout.

Le mardi gras, 16 de février, MM. les gens du roi, Talon, Bignon et Meliaud, ont reçu le passeport, l'assurance et le sauf-conduit qu'ils avaient demandé pour aller à Saint-Germain y voir la reine, comme je vous ai dit ci-dessus, et sont partis à cet effet et à cette intention le lendemain mercredi des Cendres, de grand matin ; et en sont revenus le lendemain jeudi à quatre heures au soir. Tandis qu'ils ont été là, les MM. du parlement et les princes ont fait arrêter deux évêques prisonniers, savoir, Boutaut, évêque d'Aire, et Cohon, évêque de Dol en Basse-Bretagne, qui par ci-devant était évêque de Nîmes. Ils ont aussi décrété prise de corps contre un dangereux pendard de partisan, nommé de Lone, conseiller au Châtelet. Les deux frères Tambonneau, l'un président des comptes et l'autre conseiller de la cour, se sont sauvés de peur d'être arrêtés, sachant bien qu'ils sont découverts,

et que leur mine est éventée ; leurs lettres qu'ils envoyaient à Saint-Germain ont été arrêtées, apportées et lues en plein parlement. Ils mandaient par ces lettres au Mazarin qu'il se gardât bien de rien accorder de deçà ; que nous étions à la veille d'une grande sédition ; que tout y était si cher, que Paris ne pouvait pas résister encore huit jours, et plusieurs autres faussetés. Ne voilà pas de malheureux pendards, gens de cette qualité et dignité se faire espions d'un maraud étranger, bateleur, comédien, vendre, trahir sa patrie, son parti pour un Italien qui n'est bon qu'à être châtré et à être pendu ! On dit que s'il est obligé de sortir de France (comme j'espère qu'il sera en bref), qu'il n'ira pas à Rome, où il aurait aussitôt le pape pour ennemi et pour juge, d'autant qu'il a fait autrefois mourir, c'est-à-dire tuer et massacrer un des neveux du cardinal Pamphilio, qui est aujourd'hui messer papa Innocentio X ; mais que pour éviter cet orage, il ira plutôt à Venise, où il a de l'argent et de bonnes nippes, qu'il a envoyées par ci-devant, avec lesquelles il se défendra, comme frère Jean fit dans le Rabelais avec le bâton de la croix, contre les ennemis qui vendangeaient le clos de Séville. On dit néanmoins que quand il sera à Venise, le pape le maltraitera aussi, le décardinalisera, et même peut-être

qu'ensuite il le fera assommer ; et ceux qui connaissent ce coïon disent que cela, bien considéré, lui fera prendre la résolution de s'en aller plutôt en Turquie, et que là il se fera circoncire pour y être aussi mauvais turc qu'il a été de deçà mauvais chrétien et malheureux politique, et qu'il fera mieux pour sa sûreté particulière de se fier au grand turc, ou à son muphty, qu'au pape de Rome, ou au cardinal Pancirol, qui est aujourd'hui le grand gouvernant du papat, le grand et invétéré ennemi du Mazarin. S'il ne va ici ou là, au moins fût-il à tous les diables, *rudis malum pedem attulit*, *sæculi sui incommodum*, *et nebulo pessimus*.

Ce jeudi, 18 février.

On fait ici tous les jours quelque pièce nouvelle contre lui, sérieuse, ridicule, bouffonne, bonne, mauvaise : *tenet insanabile cunctos scribendi cacoethes*. Je vous enverrai par ci-après, quand Dieu nous aura fait le bien d'ôter tant d'obstructions qui sont sur les chemins, *et restituta meatuum libertate*, les bonnes pièces. Je prie Dieu que ce soit bientôt. Je vous prie en attendant d'assurer MM. Gras, Falconet et Garnier, Ravaud et Huguetan, que je suis leur très humble serviteur, fourni, Dieu merci, de farine, de pain ou de blé pour plus d'un mois pour moi et pour

ma famille, avec du vin, de l'argent et autres provisions pour bien plus longtemps et combien que je sois dans une ville bloquée et à demi assiégée, que je n'ai pourtant besoin ni disette quelconque, *præterquam amoris vestri et bonæ mentis*, afin que je puisse toujours reconnaître l'obligation que je vous ai à tous, et principalement et particulièrement à vous, monsieur, *qui familiam ducis amicorum meorum*.

MM. les gens du roi ont rapporté à la cour, qu'en vertu du passeport qui leur avait été envoyé, ils s'étaient acheminés à Saint-Germain avec l'escorte de la part de la reine ; que partout ils avaient été très bien reçus, et sur les chemins et là, et même par la reine, laquelle leur témoigna qu'elle ne voulait aucun mal au parlement de Paris, ni en général ni en particulier, qu'elle était prête de leur en donner telles assurances qu'il serait possible, et eut agréables les raisons qu'ils lui alléguèrent de ce qu'on n'avait pas reçu le héraut. M. le chancelier ayant parlé pour la reine, le duc d'Orléans et le prince de Condé, firent ce qu'ils purent pour renchérir par dessus, et témoignèrent grande disposition à un accord. MM. les gens du roi, ayant pris congé de la reine, furent menés au lieu où ils devaient souper, auquel ils furent aussitôt visités par tous les plus grands seigneurs de la cour. Sur ce rapport,

le parlement a délibéré d'envoyer à Saint-Germain quatorze députés du corps du parlement, deux de chaque chambre, *ut fit*, pour donner avis à la reine que l'archiduc Léopold leur a envoyé un gentilhomme avec lettres de créance, par lequel il leur mande qu'il ne veut plus traiter de la paix avec le Mazarin, sachant l'arrêt qui a été donné contre lui ; que c'est un fourbe et un méchant homme, qui a éludé tous les traités de paix que le roi d'Espagne a consenti être faits par ses députés depuis trois ans avec MM. de Longueville et d'Avaux, qu'il a loués avec éloge et très honorablement ; qu'il ne veut traiter de ladite paix qu'avec MM. du parlement ; qu'il s'offre de traiter de la paix de France et d'Espagne, et même de les en faire arbitres ; qu'il est prêt de recevoir leurs députés, s'ils veulent lui en envoyer, ou qu'il est prêt de leur en envoyer s'ils veulent les recevoir ; qu'il veut faire la même chose qu'ont faite autrefois quelques princes étrangers qui ont remis leurs intérêts et se sont soumis au jugement de ce parlement ; qu'il a une armée de 18.000 hommes toute prête, avec laquelle il pourrait prendre de nos villes frontières, qu'il sait fort bien être très mal munies, ou reprendre celles que nous tenons d'eux ; mais qu'au lieu de tout cela il offre de nous l'envoyer pour nous en servir contre le

Mazarin, et pour être commandée par tel général que nous voudrons. Que si le parlement veut, il enverra ses députés à Paris, si mieux il n'aime que ce soit à Bruxelles, ou en tout autre lieu qu'il voudra ; que son armée ne bougera de la frontière pour venir de deçà à notre secours quand nous la demanderons, sinon qu'elle ne bougera de là, et qu'elle ne servira point à d'autres, etc.

La cour a ordonné que tout cela serait enregistré, et que copie serait tirée du registre et envoyée par les quatorze députés à la reine, afin qu'elle voie et connaisse quel crédit nous avons dedans et dehors le royaume.

Le prince d'Orange a aussi écrit à M. de Longueville, lui offrant 10.000 Hollandais soldés pour trois mois. Le parlement d'Angleterre avait aussi envoyé un député au parlement, comme a fait l'archiduc Léopold, mais il a été arrêté et mené à Saint-Germain. Vous voyez par toutes ces offres comment nous ne manquons pas d'amis, et qu'il y a toute apparence qu'à la fin nous en serons les maîtres, en faisant subsister notre arrêt, et chassant le Mazarin hors de la France, si pour mieux faire nous ne le pouvons attraper. Ceux de Melun, se sentant trop pressés et incommodés de leur gouverneur, l'ont contraint de se retirer dans son château, où, s'il fait le mau-

vais, ils mettront le feu, et ont coupé la gorge à toute leur garnison.

Ce 23 de février.

Nouvelles sont ici arrivées d'Angleterre, que dans Londres s'est formé et élevé un nouveau parti, savoir, des mariniers et bateliers, qui sont au nombre de douze mille hommes, lesquels ne veulent plus souffrir de Fairfax ni de son armée, et veulent rétablir le roi en son trône ; mais il y en a bien une autre du même pays, que le roi Charles y a eu la tête coupée le mardi 9 de ce mois, savoir, par deux bourreaux qui étaient masqués. Sur les propositions d'un second envoyé de l'archiduc Léopold, la cour, avant que d'en délibérer, a arrêté d'en donner avis à la reine, et a envoyé à Saint-Germain exprès pour obtenir passeport, afin d'y pouvoir aller en sûreté, et a été arrêté que les députés qui iraient à Saint-Germain ne seraient plus MM. les gens du roi, mais qu'ils seraient pris du corps de la cour, savoir : M. le premier président, avec un président à mortier, deux conseillers de la grand'-chambre, un député de chaque chambre des cinq des enquêtes, et deux des requêtes, c'est-à-dire onze en tout. La reine, ou au moins son conseil, a fait difficulté d'envoyer et d'accorder ce passeport, disant qu'elle voulait savoir quels

seraient ces députés ; mais tout cela n'était que pour gagner du temps, en attendant réponse de deux députés, qu'elle a envoyés à l'archiduc Léopold, où on croit qu'elle ni eux ne gagneront rien, vu que ledit archiduc Léopold s'est fort déclaré pour nous et pour le parlement, par cet envoyé, et particulièrement contre le cardinal Mazarin : joint qu'il a près de soi une dame pleine de persuasion, qui est madame de Chevreuse, laquelle ce Mazarin a fait exiler hors de France, il y a plus de quatre ans, et qu'elle hait fortement sur toutes les choses du monde, et néanmoins lesdits députés sont partis de cette ville, le mercredi 24 de février, avec les assurances requises, et sont allés coucher à Saint-Germain en Laye, pour y voir la reine. *Utinam feliciter ambulent*, et que les remontrances sérieuses que M. le premier président va faire à la reine puissent lui disposer l'esprit à faire la paix et à ne rien porter à l'extrémité, vu que tout est perdu, si elle en vient là, par le mauvais conseil des méchants politiques partisans, banqueroutiers et intéressés, du nombre infini desquels elle est assiégée. Si la guerre s'échauffe davantage, nous en aurons tant plus de mal ; mais aussi les affaires s'irritant, il y aura beaucoup plus de danger pour la reine et pour sa régence que le Parlement lui peut ôter, aussi bien et à meilleur droit qu'il

ne lui a autrefois donnée : car la bonne dame, à proprement parler, n'en fut jamais capable : si on en vient jusque-là par son obstination, j'ai grande peur que de part et d'autre nous n'ayons et ne fassions bien du mal ; et enfin sans doute nous aurons recours à nos ennemis mêmes pour notre défense et notre conservation contre un bateleur et comédien étranger, *fungum vaticanum* que ses flatteurs nous veulent faire passer pour un grand politique et un maître homme d'État, combien que sa conduite fasse bien voir le contraire. Tout le monde est ici merveilleusement animé contre la reine ; ce cardinal, et M. le Prince, l'unique protecteur qui, voulant conserver dans la faveur et près de la reine ce malheureux cardinal, cause tous les désordres qui sont de deçà. On crie ici tout haut avec beaucoup d'impatience qu'il ne faut point que nos généraux temporisent davantage, que nous n'avons que faire de secours étrangers, qu'il faut aller droit et tête baissée à Saint-Germain assiéger le château, dans lequel ce malheureux et maudit fourbe est enfermé ; qu'il faut ramener le roi et la reine à Paris, et mettre dans la Conciergerie ce gros larron, au même lieu dans lequel fut autrefois mis Ravaillac, et de là le mener à la Grève, pour faire un exemple à la postérité, et apprendre aux Italiens à ne plus venir ici se

fourrer si aisément dans la cour, à la désolation et ruine totale d'un si florissant royaume, comme pareillement voulait faire autrefois le marquis d'Ancre, qui en fut à la fin très mauvais marchand, avec sa femme et sa suite. Plût à Dieu, pour le bien commun de la France, qu'il en fût de même du Mzaarin ! Hélas ! que nous serions heureux ! *Dii facite ut constet fortuna, labare non illam videam*. Il ne m'est pas permis de dire le reste. On imprime ici tant de fatras et de libelles chaque jour contre le Mazarin, et ceux de son parti, la plupart mauvais et chétifs, que MM. du parlement ont déjà, pour la seconde fois, donné arrêt contre cette effroyable quantité de libelles, et ont défendu à toute sorte de gens d'en imprimer aucun, sans permission de deux conseillers députés à cet effet : *Sed mendicum et famelicum genus ratione non ducitur*. Les colporteurs, crieurs de gazettes, et imprimeurs, se garderont bien d'y obéir, tant qu'ils trouveront des gens curieux de toutes ces nouveautés. On ramassera toutes ces bonnes pièces, *abjectis et rejectis aliis deterioris notæ*, desquelles on fera un volume in-quarto ou même in-folio, si les bonnes vont à un tel nombre, comme il pourra arriver si le mauvais temps dure : il y en a déjà environ cent cinquante ; mais je ne crois point que le tiers en mérite l'impression. Adieu, monsieur.

Tandis que le peuple et les mutins s'impatientent de la haine qu'ils ont tous très grande contre le Mazarin, les modérés et les plus sages espèrent que MM. les députés du parlement reviendront demain de Saint-Germain, où ils sont allés saluer la reine, et conférer avec elle et les siens pour trouver quelque moyen, *si detur in natura*, d'apaiser et de pacifier tout le désordre de la guerre qui s'allume dans l'État, parmi un si grand mécontentement et presque universel de tous les bons Français. Normandie, Bretagne et Poitou nous promettent et nous offrent du secours ; mais plût à Dieu que nous ne les prenions jamais au mot, et que nous n'ayons jamais besoin de leurs offres ! Je suis étourdi des mauvaises nouvelles qui se débitent ici par une sotte et impertinente populace qui est capable de tout croire : la cour du Roi et tout ce qu'il y a de méchants à St-Germain ont ici des créatures à gages qui en font courir de très fausses *quæ neque sunt usquam neque possunt esse profecto*. Les partisans mêmes et ceux qui sont intéressés dans les prêts, enragent de voir la résolution et générosité des Parisiens, qui ne veulent plus souffrir la domination des maltôtiers et voient bien que leur bon temps est passé. Tandis que nous souhaitons la paix, voilà une affliction particulière qui nous vient d'arriver, non pas seule-

ment à notre compagnie, mais même à toute notre ville et à la France même, par la mort de feu M. Nicolas Piètre, notre ancien, qui a été un homme incomparable. Il est mort âgé de quatre-vingts ans, le samedi 27 de février, entre deux et trois heures, accablé d'une hydropisie de poumon. Il a été un des grands personnages de son temps, *et plane Roscius in arte sua vereque incomparabilis. Quiescat in Christo !* Il a été, tant qu'il a vécu, l'ennemi juré de la forfanterie de notre métier, et de l'ignorance de ceux qui s'en mêlaient mal à propos, surtout de la pharmacie arabesque, de la chimie, des empiriques, charlatans et autres pestes : homme à peu de remèdes, mais bon et hardi à les employer ; homme fort savant dans toutes les bonnes lettres, fin et rusé, stoïque et fort retiré, et qui ne se souciait point de se trouver seul de son avis, *non ponebat enim rumores ante salutem* ; judicieux, entier et homme fort particulier, qui ne trouvait guère son compte en la compagnie d'autrui, *qui sibi soli plaudebat* ; qui ne s'est jamais soucié d'argent, et guère plus de cette réputation qui met un médecin en vogue et en pratique ; *maluit enim esse vir bonus, quàm videri aut haberi.* Il laisse deux fils avocats au parlement, un autre médecin très savant, qui est aujourd'hui notre doyen, et quelques filles.

Enfin nos députés sont revenus de Saint-Germain le vendredi 26 de février ; le samedi matin ils ont fait leur rapport qu'ils avaient été très bien reçus à Saint-Germain de tous les seigneurs et princes qui y sont, et même de la reine, laquelle leur a donné audience dans son cabinet, assistée du duc d'Orléans, du prince de Condé, des quatre secrétaires d'État, du cardinal Mazarin et de l'abbé de la Rivière. Le premier président lui parla en peu de mots, mais fort généreusement, et si hardiment que tout le monde s'étonna que la reine ne lui imposât silence. Quand il eut achevé de parler, la reine lui dit que M. le chancelier n'ayant pu se trouver à cette conférence à cause qu'il était malade, elle leur ferait savoir et entendre sa volonté par écrit, ce qu'elle fit, dont voici la substance. La reine ne refuse point un accommodement, et désirant de conserver sa bonne ville de Paris à son service, contre laquelle elle n'a aucune rancune ni désir de vengeance contre aucun qui que ce soit, ni en sa charge, ni en ses biens, ni en sa vie, elle désire que MM. du parlement députent certain nombre de leur corps, et ce au plus tôt, qui conféreront de la paix entre elle et Paris en un lieu qui sera accordé et agréé de part et d'autre, à la charge que lesdits députés auront tout pouvoir de conclure sur-le-champ de tous les articles, sans qu'il

soit besoin d'en rapporter à la cour, et tout cela pour avoir tant plus tôt fait ; à la charge que dès le jour même que la cour de parlement aura accordé et nommé les députés pour ladite conférence, elle ouvrira un passage par lequel il viendra du blé et autres provisions suffisamment pour Paris. Voilà ce qui fut rapporté à la cour samedi matin, et la délibération fut remise au même jour après-midi, à la charge que MM. les princes de notre parti y seraient appelés. Mais rien ne fut conclu ce jour-là, lesdits sieurs princes ayant témoigné que cette délibération ne leur plaisait point, et le tout fut remis au lendemain dimanche, auquel fut conclu que députés seraient nommés selon l'intention de la reine, etc., savoir, deux présidents de la grand'chambre, M. le premier président et M. le président de Mesmes ; et deux conseillers, savoir, M. de Longueille et Mesnardeau ; des cinq chambres des enquêtes, MM. de la Nauve, le Cocq, Bitaus, Viole et Paluau ; pour les deux chambres des requêtes, M. le Fèvre ; du corps des maîtres des requêtes, M. Briçonnet ; de la chambre des comptes, MM. Paris et l'Escuyer ; de la cour des aides, le premier président et deux conseillers ; du corps de la ville, M. le prévôt des marchands et un échevin, etc.

Tous ces messieurs sont partis de Paris le

jeudi 4 de mars, avec les passeports et escortes nécessaires, et sont allés à Ruel. Dieu leur doit de leur voyage bon conseil et fin de la guerre. Un échevin est en même temps allé à Corbeil pour faire venir du blé de deçà cent muids par jour, à compter du jour de la députation arrêtée, selon la promesse de la reine. On dit, mais je n'en suis pas certain, que dès que la conférence sera un peu avancée, la reine nous donnera la liberté de tous les passages. J'oubliais à vous dire que le jour où MM. du parlement furent à Saint-Germain parler à la reine, il y eut après une grande conférence entre MM. le duc d'Orléans et le prince de Condé, avec MM. le premier président et M. de Mesmes, eux quatre seuls, et que ces deux présidents défendirent si vivement et si généreusement le procédé du parlement et de la ville de Paris, que ces deux princes en furent tout étonnés et confus. Dieu sait combien furent là dites de bonnes choses et des plus fines, et comment l'on fit connaître à ces messieurs du sang royal qu'ils avaient encore plus de besoin des bonnes grâces du parlement que toute la France n'avait du Mazarin. La reine avait mandé au maréchal de Rantzau qu'il vînt ici avec des troupes : il avait refusé de le faire, alléguant qu'il était nécessaire en son gouvernement de Dunkerque ; du depuis on l'a mandé

lui-même sans troupes et est venu. Dès qu'il a été arrivé, on lui a donné des gardes, et a été examiné par M. le chancelier, et en même temps on a dépêché un certain M. de Paluau, créature du Mazarin, prendre possession du gouvernement de Dunkerque ; c'est à lui à qui on avait donné le gouvernement d'Ypres, et qui auparavant avait celui de Courtrai, qu'il perdit avec la ville au commencement du siège d'Ypres ; il a un frère maître de chambre du cardinal Mazarin.

Ce 6 de mars.

Nos députés sont à Ruel, où ils confèrent de la paix avec MM. le duc d'Orléans et M. le prince de Condé, M. le chancelier, M. d'Avaux, frère du président de Mesmes, M. le maréchal de la Meilleraye et l'abbé de la Rivière. On dit que le maréchal de Villeroi n'y est point ; on dit que le maréchal de Turenne commence à venir de deçà, et croit-on qu'il se joindra avec M. de Bouillon son frère, et tout ce qu'ils pourront ramasser de force et de malcontents pour faire un corps d'armée pour tâcher d'obliger la reine de leur rendre leur principauté de Sedan.

Madame la princesse la mère est à Saint-Germain, laquelle tient, avec tout le reste de ce qui

est à la cour, si fort notre parti contre le Mazarin, que la reine lui en a fait querelle, et de là ces deux femmes, échauffées sur le Mazarin, se sont fait de beaux reproches l'une à l'autre. On continue toujours ici d'imprimer de nouveaux libelles contre le Mazarin et tous ceux qui suivent son malheureux parti, tant en vers qu'en prose, tant en français qu'en latin, bons et mauvais, piquants et satiriques il n'importe ; tout le monde y court comme au feu, et jamais matière ne plut tant que tout ce qui se dit ou se fait contre ce malheureux tyran, fourbe, fripier, comédien, bateleur et larron italien, qui est ici en commune malédiction à tout le monde, et qui n'est regretté d'aucun, si ce n'est peut-être de quelques partisans (encore n'oseraient-ils s'en vanter), lesquels voudraient bien être rétablis avec lui, vu qu'il a été par ci-devant leur protecteur, mais le temps en est passé. Ces voleurs publics se peuvent bien souvenir des excès du temps passé, lorsqu'ils appelaient les conseillers de la cour des mange-bœufs et des gueux de longue robe ; et ne leur reste plus pour se consoler qu'à dire tantôt *nobis olim fulsere candidi soles* [1]. Je prie Dieu qu'il en extermine tellement la race, qu'il ne reste de cette vermine aucun surgeon dans toute la France, et que ceux qui nous suivront et survivront ne voient rien de

pareil à ce que nous avons vu touchant la volerie de ces sangsues publiques.

Ce 11 de mars.

On dit ici que ce qui dispose les esprits de Saint-Germain et de tout le conseil du roi à se dépêcher de faire la paix, sont les nouvelles qui leur viennent tous les jours des provinces, lesquelles envoient faire leurs offres au parlement de Paris, comme cette semaine ont fait la Champagne, le Poitou, l'Auvergne, la Saintonge et la Bretagne ; vous savez que cela va comme le feu qui prend d'une maison à l'autre, et qui enfin consomme tout. Un grand seigneur de la cour dit à la reine, le 1er jour de mars, que le feu s'allumait bien plus aisément qu'on ne le pouvait éteindre, et que si elle ne prenait garde à cet orage, qui n'avait été ému en France que pour un homme, elle verrait en bref toute la France soulevée ; qu'elle faisait la guerre à Paris fort mal à propos, vu qu'elle se ruinait elle-même plutôt que Paris, et que depuis deux mois qu'elle était à Saint-Germain, elle perdait sur les entrées de Paris près de 4 millions, sans la conséquence des autres provinces ; que c'était chose fort étrange que tout cela se fît pour un homme seul, étranger, et universellement haï.

Ce samedi 13 de mars.

Enfin la paix a été signée de part et d'autre, c'est-à-dire par les députés de la reine et les nôtres, le jeudi 11 de mars à neuf heures au soir, et vendredi soir, qui fut le lendemain, MM. nos députés revinrent de Ruel ; et ce même jour-là il y eut dès midi, ici, entrée libre de beaucoup de denrées qui étaient arrêtées ici alentour. La paix est avantageuse, utile, bonne pour Paris, autant qu'elle nous était nécessaire, dans le mauvais état auquel nous étions, vu qu'autrement nous en étions réduits à ce point de nous servir de divers secours appelés de loin, qui eût ici tout pillé et tout ravagé, et qui eût achevé de ruiner ce que les Allemands, Polonais et Français de M. le Prince n'avaient pas encore ruiné et détruit par leurs voleries. J'entends néanmoins que les articles de cette paix déplaisent ici extrêmement, tant à MM. les princes et généraux qui sont de notre parti, qu'à plusieurs même de la cour de parlement ; si bien que nous voilà en plus grande peine que jamais : *en quo discordia cives perduxit miseros*. MM. nos généraux ne seraient pas marris que notre guerre leur durât longtemps, et qu'on continuât de leur donner beaucoup d'argent, comme on a fait jusqu'ici. Paris a dépensé 4 millions en deux mois, et néan-

moins ils n'ont rien avancé pour nous ; ils ont mis en leur pochette une partie de notre argent, en ont payé leurs dettes, et en ont acheté de la vaisselle d'argent. Ils voudraient que nous continuassions la guerre pour leur intérêt particulier, pour y faire leurs affaires, et enfin former une guerre civile très dangereuse, et peut-être perpétuelle, en faisant venir l'étranger en France de plusieurs endroits, qui nous mangera encore de meilleur courage que n'ont fait les Allemands de M. le prince de Condé. Pour les malcontents du parlement, ils disent que la paix de Ruel ne nous est point honorable : mais le roi en aura l'honneur et nous le profit. Le bourgeois impertinent et le peuple malcontent criaillent, mais ils s'apaiseront. Trois articles particulièrement déplaisent à quelques uns, et pour cet effet MM. nos députés du parlement seulement sont retournés à Saint-Germain avec belle escorte, en faire remontrance à la reine, afin d'en obtenir quelque modification, comme il y a grande apparence qu'ils l'obtiendront, et même M. le premier président l'a fait croire au parlement, et en ce cas-là notre paix vaudra tout autrement mieux que la guerre de tous les princes, et que le secours que l'on nous a tant promis de Normandie et de Poitou, qui a trop tardé à venir. Ils ont charge pareillement de traiter de l'accommodement des

princes qui ont suivi notre parti. De ces trois articles, le premier est que le parlement, en corps, irait faire une séance à Saint-Germain, où le roi en personne assisterait, et seoirait en son lit de justice, où serait vérifiée la déclaration de la paix avec tous ses articles, et datée de Saint-Germain, en récompense qu'au commencement de la guerre MM. du parlement n'avaient pas obéi à la reine lorsqu'elle voulait qu'ils allassent à Montargis. Le deuxième est de souffrir les prêts pour deux ans au denier douze. Il n'y a que ceux qui prêteront leur argent aux grands partisans qui y pourront perdre, et infailliblement y perdront, vu que le roi n'est nullement en état de payer ses dettes de longtemps, vu l'effroyable profusion qui a été faite de ses finances par tant de voleurs depuis vingt-cinq ans. Le troisième est que MM. du parlement ne pourront faire le reste de cette année aucune assemblée générale dans la grande chambre sur matière d'État. Mais à tous ces trois articles la solution y serait aisée, et je pense que la reine, dans le désir qu'elle doit avoir de la paix, les accordera tous trois, et autre chose même, si on lui en demandait. Il n'y a que le Mazarin qu'elle ne veut pas laisser aller ; tant elle l'aime fortement et d'un amour qui surpasse la conjugale, et c'est le Diable. Nouvelles sont

ici arrivées qu'il y a eu sédition du peuple à Tours, qui a chassé les magistrats de la ville, et qu'il y a aussi une déclaration du parlement de Toulouse, pour faire adjonction à celui de Paris. Un conseiller présidial de Tours a été tué dans une émotion de la ville, et si la paix ne vient bientôt, j'ai bien peur que la sédition ne s'épande par tout le royaume. Nos députés sont encore à Saint-Germain en leur conférence pour la paix, où ils ont obtenu une abolition des trois articles de ci-dessus. Mais la paix des princes n'est pas faite, ni aisée à faire, vu que leurs députés, avec ceux du parlement de Rouen, et ceux de M. de Longueville, parlent bien haut et demandent bien des choses qu'il sera malaisé de leur accorder, et entre autres que le Mazarin sorte du ministériat et du royaume. La surséance d'armes se renouvelle de trois en trois jours pour achever le traité, et je m'étonne qu'il dure si longtemps. J'ai peur qu'ils n'attendent du secours de quelque part en attendant, pour après nous opprimer plus aisément. *Quidquid sit, timeo Danaos et dona ferentes*, combien que tous les jours et à toute heure il nous arrive du bien et de la munition de toute sorte et de tous côtés. Les vignerons et autres marchands y apportent ce qu'ils peuvent, tant pour la peur qu'ils ont de la soldatesque, qui ruine tout, que pour ce qu'ils ne paient ici

aucune entrée ; d'où vient que ceux qui savent combien il entre tous les jours de denrées à Paris, disent que la reine a perdu, depuis tantôt trois mois, 20.000 écus par jour pour les entrées de Paris.

LETTRE III. — *AU MÊME*

Ce 2 d'avril 1649.

C'est pour vous assurer que MM. nos députés sont enfin arrivés à Paris, et qu'ils ont rapporté la paix conclue et arrêtée à Saint-Germain : ils sont ici arrivés le mardi 30 de mars. Le lendemain 31, ils ont fait leur rapport à la cour, laquelle a remis au lendemain jeudi absolu la délibération sur les articles de ladite paix, laquelle a passé, et a été publiée et déclarée : même les feux de joie en ont été commandés d'être faits entre huit et neuf heures du soir, en chaque quartier, ce qui a été exécuté avec grande joie et réjouissance de tout le monde, voire même plus grande que je n'eusse pensé. Vous pouvez bien vous imaginer que tout le monde qui est ici, dans une si grande ville, n'est pas de même humeur, les uns prenant intérêt à la paix, les autres à la guerre. Quant à moi, je suis pour la

paix, et ne puis goûter l'opinion de ceux qui disent qu'il fallait plutôt crever et faire la guerre éternelle, afin de perdre le Mazarin, que de s'accorder comme on a fait. Ce n'est pas que je sois pour lui ; *numquam, si quid mihi credis, amavi hunc hominem.* Mais puisque nous n'avons pu le chasser par l'opposition que nous en ont faite les deux premiers princes de sang, je me console d'une chose, qu'il n'oserait revenir à Paris, et je pense que je ne l'y verrai jamais, ou bien le temps changera bien. Tout le parlement et MM. les généraux ont tous été unanimement d'accord de la paix que nos députés ont faite, et je ne doute point qu'il n'y ait quelque article secret, que nous ne saurons qu'avec le temps. Il y a ici horriblement de libelles contre le Mazarin. Quand on ne prendrait que les bonnes pièces, il y en a pour en faire un recueil de cinq ou six tomes in-quarto, à quoi j'apprends que l'on travaille, en ôtant et retranchant les mauvaises pièces. Cela est merveilleux et sans exemple qu'on ait pu dire tant de différentes choses contre un homme. Je ne vous parle point des conditions de la paix, vu que je n'en sais aucune, et même je ne m'en soucie point, pourvu qu'elle dure. Toutefois j'apprends que l'on imprime une déclaration du roi, qui a été vérifiée en parlement, laquelle nous instruira par ci-après de quelques

particularités. On me vient d'assurer que la paix durera pour Paris et pour le parlement ; mais que le Mazarin n'est pas à la fin de ses maux, qu'il est en aussi grand danger que par ci-devant, pour les puissants ennemis qu'il a à la cour, qui sont ceux mêmes qui l'ont favorisé par ci-devant. *Plura alias.* Je vous baise les mains, et à tous nos bons amis, vous étant de toute mon âme, monsieur, votre très humble, etc.

LETTRE IV. — *AU MÊME.*

Ce 14 de mai 1649.

Depuis ma dernière que je vous envoyai vendredi, 16 d'avril, en sept pages, lesquelles contiennent toute l'histoire de notre guerre mazarine, avec une épitaphe de feu M. Piètre, enfermée dedans, je vous dirai que ce vendredi même, M. le Prince arriva ici sur le soir sans bruit, et à petite compagnie ; et dès le lendemain, qui fut samedi, M. le duc d'Orléans, après avoir couché ici deux nuits, s'en retourna à Saint-Germain. M. le Prince s'en est aussi retourné à Saint-Germain, après avoir été pareillement ici deux jours, et après avoir bien reconnu qu'il est fort haï dans cette ville, pour le mal qu'il y a voulu

faire à la défense d'un gros et pernicieux larron, qui mériterait d'être écorché tout vif par la populace. Ce M. le Prince y est venu pour faire mine ; je ne sais si bientôt il y reviendra. Comme tous les esprits sont encore trop échauffés et malcontents, je crois qu'il vaudrait mieux qu'il s'absentât un peu, et qu'il s'en allât plutôt gagner quelque bataille ou prendre quelques villes en Flandre ou en Catalogne. Toute la cour est à Saint-Germain. M. de Servien y est arrivé de Munster, qui a refusé la charge de surintendant des finances, qu'on lui offre pour récompense, et notez que tous deux sont créatures mazarinesques, fort aimés et en grand crédit. De là vient qu'on dit ici que pour récompenser et donner de l'emploi à M. Servien, on le fera garde des sceaux en les ôtant à M. le chancelier.

Pour réponse à votre dernière, que je viens de recevoir avec grande joie, je vous dirai que je suis fort étonné et fort en peine de savoir (mais je ne suis guère bon devin) qui peut être ce pauvre malheureux et effronté imposteur, qui vous a voulu faire accroire qu'il était mon second fils, lequel véritablement se nomme Charlot, et est avocat reçu en la cour, dès le mois d'août passé, combien qu'il n'ait pas encore dix-sept ans. Il étudie fort et ferme en droit, et céans et

chez un professeur, et va au palais au rang des avocats écoutants, principalement aux grandes audiences, qui n'ont recommencé que depuis Pâques ; et je vous assure qu'il n'a pas été à Lyon, il n'a bougé de céans ou de Paris. Mon aîné en a fait autant, et tout l'hiver a été assidu à ses actes, *aut quasi comes individuus mihi assedit.* Je lui ai donné quinze jours pour aller prendre l'air, et se reposer du travail de l'hiver. Il est avec un trésorier de l'extraordinaire à neuf lieues d'ici, vers Provins en Brie. Je suis médecin de toute la famille, et y suis fort, *absit verbo invidia*, chéri et estimé. Ils ont eu maintes fois besoin de moi et *arte meâ*, et en ont tiré bon secours. Ils sont gens d'amitié, fort civils, et tous deux aiment fort mon Robert, et me l'ont demandé avec beaucoup d'instance, *magnum mihi fuisset nefas renuere.* Nous sommes obligés d'entretenir ces connaissances, lesquelles nous peuvent quelquefois bien servir. Il n'est parti que depuis six jours, c'est pourquoi l'imposteur s'est trompé, qui a dit qu'il était à Valence. Les deux autres sont ici près d'un maître qui leur enseigne, savoir, Pierrot et François. Je vous remercie du soin qu'avez apporté à découvrir cette fourberie, et vous prie de dire à M. Falconet que je me tiens fort obligé à sa bonté, du bon accueil qu'il a voulu faire en mon nom à ce pauvre et mal-

heureux imposteur. Je ne me souviens pas d'avoir jamais connu votre imprimeur, M. Carteron, et néanmoins je vous prie de le remercier de ma part de ce qu'il me veut donner. Je m'étonne de l'honnêteté de vos libraires, qui donnent si volontiers des livres : pour les nôtres de deçà, ils ne font rien de pareil. Je pense qu'ils sont ladres fieffés, ils ne donnent ni n'agréent ; et néanmoins ils sont si superbes et si sots, qu'ils croient que tout leur est dû.

La lettre d'avis à MM. du parlement, par un provincial, a été ici réputée la meilleure pièce avec le Théologien d'état, la Décision de la question, la Lettre d'un religieux à M. le Prince, la Lettre du chevalier Georges, la Lettre du P. Michel, ermite de Camaldoly, le Manuel du bon citoyen et son épilogue, etc. Je pense que nous en aurons à la fin un recueil.

M. le maréchal de la Meilleraye, qui n'est plus surintendant, est ici. C'est chose certaine qu'il est mal avec le Mazarin, et à la cour. Il est allé voir M. de Beaufort en sa maladie. Les femmes, sachant que c'était lui, et se souvenant des barricades du mois d'août passé, ont commencé à crier qu'il fallait le tuer à coups de couteau, ce qu'elles auraient pu faire s'il ne fût rentré tout-à-l'heure dans son carrosse et ne s'en fût vitement enfui.

Tandis que ce mal a duré, les prêtres mêmes ont gagné à dire des messes pour sa santé, et s'il en fût mort, je pense que de toutes les créatures mazarinesques, pas une n'en fût échappée de ce qui eût pu se trouver ici, et même notre premier président qui est suspect et déplaît à plusieurs. Je plains les grands qui sont obligés de céder et d'abaisser leur grandeur au caprice d'un Pantalon botté, tel qu'est ce malencontreux et malheureux Mazarin, *a cujus furore libera nos, domine* !

Le bonhomme M. Vossius le père est mort à Amsterdam, âgé d'environ soixante-douze ans, il laisse des enfants fort savants. Il y avait de lui quelques traités sur la presse, et entre autres son beau traité en trois parties, revu et augmenté, *de Historicis græcis et latinis*. On imprime ici la harangue funèbre de M. de Châtillon, qui fut tué à Charenton, le 8 février, et laquelle fut prononcée à Saint-Denis. L'auteur en est un P. Faure, cordelier, suivant la cour en qualité de pensionnaire de la reine, et qui voudrait bien être évêque. C'est celui qui dit à la reine fort effrontément, comme tous les moines, *sunt hominum genus impudentissimum*, qu'en assiégeant et affamant Paris, elle ne faisait pas un péché véniel, dont il a été sanglé bien serré par un libelle qui a été fait exprès contre lui. Et fiez-vous

à la théologie de telles gens, qui n'ont ni honneur ni conscience. Je vous baise les mains de tout mon cœur, et vous prie de croire que je suis sans aucune réserve, monsieur, votre très humble, etc.

LETTRE V

A M. André FALCONET, médecin, à Lyon

De Paris, le 14 mai 1649.

Le roi, la reine et messieurs les princes sont à Saint-Germain, où ils délibèrent s'ils devaient venir à Paris, parce qu'ils sont bien avertis que le peuple hait le prince et le cardinal Mazarin. Pour le roi, il est notre maître, il nous fera l'honneur de nous venir voir quand il voudra, et il sera le bien-venu ; mais pour Mazarin, s'il est bien conseillé, il n'y viendra pas ; la mémoire est toute fraîche des cruautés qu'il a fait faire, ou qu'on a faites pour lui à l'entour de Paris. On croit fort ici qu'il en eût fait davantage s'il eût été le maître autant qu'il l'eût souhaité ; mais celui qui garde la lune des loups nous en a préservés. Ceux qui le veulent excuser disent qu'il ne les a faites que par nécessité, et qu'il

n'en veut qu'à la bourse. J'y ai perdu deux mille écus en un article, sans peut-être qu'il le sache et sans savoir à qui m'en prendre. Ma maison des champs a été dévalisée par ses soldats. Ma femme, qui en faisait ses délices, voudrait que le cardinal Mazarin n'eût jamais passé Casal, et que sa belle maison de Cormeilles n'eût pas été pillée.

Si vous faites des vœux pour ma prospérité, je vous assure qu'il ne se passe guère de jours que je ne pense à vous et que je n'en parle, principalement lorsque je rencontre ici quelque Lyonnais, outre que j'ai toujours sur mon pupitre une lettre ébauchée pour vous.

Pour ce qui est de M. Tarin, dont vous me parlez, c'est un abîme de science et un des savants hommes du monde. Je n'ai jamais vu un tel prodige. Il avait été précepteur de feu M. de Thou, qui fut si misérablement exécuté à Lyon l'an 1642. Je compte cette année entre les plus heureuses de ma vie, par le bonheur que j'ai eu de votre connaissance qui m'a toujours été précieuse. Je vous laisse à penser si M. le président de Thou eût mis un petit compagnon auprès de son fils aîné.

On ne parle ici que de M. le duc de Beaufort, pour qui les Parisiens, et particulièrement toutes les femmes, ont une dévotion très particulière.

Comme il jouait à la paume dans un tripot du Marais du Temple, il y a quatre jours, la plupart des femmes de la Halle s'en allaient par pelotons le voir jouer et lui faire des vœux pour sa prospérité. Comme elles faisaient du tumulte pour entrer et que ceux du logis s'en plaignaient, il fallut qu'il quittât le jeu et qu'il vînt lui-même à la porte mettre le holà ; ce qu'il ne put faire sans permettre que ces femmes entrassent en petit nombre, les unes après les autres, pour le voir jouer ; et, s'apercevant qu'une de ces femmes le regardait de bon œil, il lui dit : Eh bien, ma commère, vous avez voulu entrer ; quel plaisir prenez-vous à me voir jouer et à me voir perdre mon argent ? Elle lui répondit aussitôt : Monsieur de Beaufort, jouez hardiment, vous ne manquerez pas d'argent ; ma commère que voilà et moi vous avons apporté deux cents écus, et s'il en faut davantage, je suis prête d'en retourner quérir autant. Toutes les autres femmes commencèrent aussi à crier qu'elles en avaient à son service, dont il les remercia. Il fut visité ce jour-là par plus de deux mille femmes. Deux jours après, passant près de Saint-Eustache, une troupe de femmes commença à lui crier : Monsieur, ne consentez pas au mariage avec la nièce du Mazarin [1], quelque chose que vous fasse ou vous dise M. de Vendôme. S'il vous abandonne,

vous ne manquerez de rien ; nous vous ferons tous les ans une pension de soixante mille livres dans la Halle. Il a dit tout haut que si on le persécutait à la cour, que pour être en assurance il viendrait se loger au milieu des halles, où plus de vingt mille hommes le garderaient. Cette rencontre a donné plus de divertissement que de peur ; mais voici bien pis. Ce prince, âgé de trente-deux ans, s'étant échauffé, a bu du vin et de la bière, et a souffert une grande douleur de reins, durant laquelle il a plusieurs fois vomi. Dès que cela a été su dans Paris, le peuple a cru qu'il avait été empoisonné par ordre du Mazarin. Sa maison fut aussitôt remplie d'une infinité d'hommes et de femmes : même M. de Vendôme, son père, qui est ici présent, a cru qu'il y avait du poison ; et sur ce que les médecins assurèrent qu'il n'y en avait point, il les avertit qu'ils y devaient prendre garde de plus près, que ce poison était italien, et que les Italiens étaient plus fins empoisonneurs que les Français. Mais enfin il est guéri, et les Italiens sont justifiés de ce dont on les soupçonnait. Je suis, etc.

LETTRE VI. — *A M. SPON.*

Ce 7 de juin 1649.

Depuis ma dernière, datée du vendredi 14 de mai, je ne vous puis dire autre chose, sinon que l'archiduc Léopold a repris Ypres le 11 de mai. Il s'en va assiéger Dunkerque : s'il le prend encore aussi aisément qu'il a obligé Ypres de se rendre, n'aurons-nous pas grande obligation à la conduite et au gouvernement politique de ce très grand, très incomparable et éminentissime cardinal Mazarin, qui fait si bien nos affaires, que rien ne se peut mieux pour le profit des Espagnols ? Il assiège Paris, il emplit la campagne de France de troupes et de soldats plus déréglés que ne seraient les Turcs, et néanmoins il n'a personne pour opposer en Flandre à nos ennemis, tandis que le Poitou, la Provence, et la Guyanne, le pays du Maine, la Normandie, la Picardie et la Champagne, sont pleins de gendarmes sans aucune nécessité, qui ruinent et ravagent tout.

Nouvelles viennent d'arriver que le mariage est arrêté de M. le duc de Mercœur avec la nièce du Mazarin, moyennant cent mille écus que donne l'oncle, et la reine deux cent mille livres avec la charge que l'on donne à M. de

Vendôme et des lettres de survivance du même office pour son fils aîné, lequel sera vice-roi de Catalogne, où il s'en ira tôt après que le mariage sera consommé.

Avez-vous reçu mon portrait que je vous envoyai l'an passé par M. Ravaud ? Il me semble que vous ne m'avez point mandé que l'ayez reçu. Je vous prie aussi de vous souvenir que vous m'avez promis le vôtre, et que je m'y attends. J'espère que vous ne frustrerez point mon espérance ; j'ai déjà une place apprêtée dans mon cabinet pour cet effet *juxta suavissimos parentes et mihi carissimos atque colendissimos, secundum quos amicos constituo, in quorum ordine primatum tenes et familiam ducis* [1]. Pensez donc à vous acquitter de votre promesse, afin que je ne sois point trompé en mon attente, vu même que je ne vous ai point envoyé mon portrait qu'à condition que j'aurai le vôtre de même.

Je viens d'apprendre une nouvelle qui m'afflige, savoir, la mort de M. Spanheim en Hollande : c'était un honnête homme et très savant, qui méritait de vivre plus longtemps. Je désirerais volontiers que ces grands personnages ne mourussent jamais que quand ils ne pourraient plus être utiles au public. Le même personnage m'a dit qu'il y a du bruit en Hollande pour le massacre que quelques Anglais ont exercé sur

un certain Ladislaus, sous ombre qu'il était un de ceux qui ont travaillé à la mort du feu roi d'Angleterre.

Un avocat du conseil, nommé M. Bernard Bautru, natif de Sens, accusé, ou plutôt découvert par quelque colporteur, d'avoir fait imprimer ici un libelle depuis un mois, dans lequel M. le Prince et M. le chancelier sont offensés, a été mis prisonnier dans le Châtelet, par ordre du lieutenant civil. On lui a fait son procès : combien qu'il n'ait pas été convaincu d'être auteur dudit libelle (et de fait on dit qu'il ne le peut être, n'étant pas assez habile homme pour cela), son affaire était en mauvais état, la pluralité des avis allait à l'envoyer aux galères. Un conseiller du Châtelet, encore jeune homme, nommé Joli, venant à dire son avis, parla si hardiment, si librement et si bien pour ce pauvre avocat, que la plupart des autres, qui le condamnaient, revinrent *ad mitiorem sententiam*[1], et ordonnèrent qu'il serait plus amplement informé, et que cependant Bautru serait élargi à sa caution juratoire. Le procureur du roi du Châtelet, nommé Bonneau, fils d'un riche et grand voleur de partisan, en a appelé *a minima*, et le prisonnier a été conduit à la Conciergerie. Son procès donc lui a été fait à la Tournelle. De deux présidents, l'un, nommé M. Longuevil, sieur de Maisons,

près de Saint-Germain-en-Laye, était d'avis que cet avocat fût traité rudement et comme un criminel, qu'il fût mis sur la sellette, interrogé et traité comme une victime patibulaire ; et semblait en tout cela n'agir qu'à la sollicitation de ceux qui semblaient avoir eu occasion de se plaindre de ce libelle, en tant qu'ils s'y sentaient offensés, savoir, M. le Prince et M. le chancelier. L'autre président, qui est un gascon sourcilleux, homme de bien et de grande réputation, et qui peut être appelé justement et méritoirement *integer vitæ scelerisque purus* [1], qui est M. de Nesmont, fils d'un premier président de Bordeaux, fut d'avis qu'on le traitât seulement comme un avocat qui était accusé, mais qui avait été déjà absous par ses premiers juges au Châtelet, lequel avis fut suivi, au grand profit de l'avocat accusé, en faveur duquel la sentence du Châtelet fut confirmée. M. de Maisons, qui était d'avis contraire, en gronda fort ; mais M. de Nesmont lui imposa silence, en lui reprochant une bonne partie de ce que je vous ai dit ci-dessus, et entre autres que cet avocat l'aurait pu refuser pour juge, vu le parti qu'il avait tenu durant notre guerre, et qu'il s'en était fui à Saint-Germain, au lieu de tenir ici sa place au parlement, etc. Enfin l'avocat est délivré, qui a eu belle peur, et qui est fort accusé par ses amis mêmes

de ne s'être pas bien défendu comme il devait et pouvait faire, en une affaire et pour un crime dont il ne pouvait être convaincu, vu qu'il n'en est pas l'auteur, et qui néanmoins n'a pu être découvert parmi toutes ces formalités. Je ne sais qui est le vrai auteur, mais je lui conseille de se bien cacher.

Pour l'imposteur qui s'est servi de mon nom, je vous assure que je ne lui veux point de mal, *non equidem invideo, miror magis*. J'ai pitié de lui, et souhaite à ce pauvre jeune homme une meilleure fortune que de mendier, *alieno nomine supposito*. C'est peut-être quelque chimiste ou quelque apothicaire qui pense me jouer de la sorte ; mais ce sont gens dont je ne fais pas grand compte. Pour Montpellier, je pense qu'il n'est pas besoin que vous preniez la peine d'y écrire qu'ils se gardent de pareil accident que vous, vu que je n'y connais personne que M. de Belleval, à qui j'ai seulement écrit depuis quinze ans environ huit fois, en lui recommandant des candidats qui s'y en allaient prendre leurs degrés ; et néanmoins on m'a dit céans, depuis deux ans, que M. Courtaud disait qu'il voulait écrire contre moi un livre sous le nom du Bedeau de leur Faculté, faisant ses plaintes de ce que j'empêchais que de jeunes hommes allassent prendre leurs degrés à Montpellier. Je ne sais si

ce bonhomme a songé cela, si ce n'est peut-être que le gazetier lui aura mandé telle sottise, pour tâcher de m'y rendre odieux. Quoi qu'il en soit, je ne le crains point, et s'il ne fait contre moi tout autrement mieux qu'il n'a fait contre défunt M. de La Vigne et notre arrêt, je ne ferai point provision de plumes taillées pour lui répondre. J'ai autrefois connu feu M. Ranchin, qui était un homme d'honneur, et même l'ai vu deux fois en cette ville. Il m'a aussi quelquefois honoré de ses lettres, et lui ai quelquefois recommandé ces candidats qui allaient passer docteurs à Montpellier, qu'il a toujours reçus de bon œil, et quand feu M. le président Miron était intendant de justice en Languedoc, l'an 1631-32-34 et 35, etc., de qui j'avais l'honneur d'être médecin et allié d'assez près. M. Ranchin lui demandait souvent de mes nouvelles, et le bonhomme M. Miron me l'a maintes fois ici raconté depuis son retour ; et je crois certainement que si feu M. Ranchin, qui était habile homme, eût encore vécu l'an 1644, il eût bien empêché que ceux de Montpellier ne se fussent adjoints au procès contre nous avec le gazetier [1]. Je n'ai point encore la nouvelle édition de l'*Ophthalmographie* de M. Plempius, et ne sais même s'il en est encore arrivé à Paris aucun exemplaire. Cet auteur me fit l'honneur de m'écrire, l'hiver

passé, une lettre de compliment sur mes deux thèses, et me priait de lui en envoyer aussi quelques exemplaires. J'avais ici l'an passé traité un Flamand, qui se disait son parent, et qui m'a lié d'affection et d'amitié avec lui ; je lui ai fait réponse, et n'en ai rien ouï depuis. Ce Plempius est natif hollandais, né de parents catholiques, *et ipse catholicus*, mais qui est tout prêt de se faire du parti contraire, pourvu que ceux de Leyden le veuillent, avec une bonne pension, faire professeur en leur Académie: c'est M. Heinsius le fils qui m'a dit le savoir de sa propre bouche. Je n'ai rien ouï dire de l'Épitome de la pratique de Sennertus, mais il sera vrai là ou jamais, ce que l'on dit des abrégés : *Compendia sunt dispendia.* Pour la pratique de L. Rivière, je m'étonne qu'on la réimprime à Lyon, ce ne sera point l'avancement des lecteurs, ce livre est trop empirique ; *nimis pauca continet de morborum naturâ, causis et signis* : *nimis multa de remediorum formulis.* M. Bouvard m'a dit qu'il lui en avait refusé l'approbation pour ces défauts, et plusieurs autres qu'il y avait remarqués. Pour le livre du père Fichet, je l'ai reçu par l'ordre de M. Falconet, et l'ai vu. C'est un loyolite qui a fort mal fiché. J'en ai écrit mon avis fort franchement audit M. Falconet, auquel j'ai fait réponse tout exprès : *eum, si placet, meo*

nomine salutabis. Surtout ce Père a très malheureusement rencontré sur le fait de la médecine, il vaudrait mieux qu'il s'amusât à dire ses patenôtres. Je vous prie, *nisi molestum fuerit*, de faire mes recommandations à MM. les deux nouveaux associés, MM. Huguetan et Ravaud ; je suis bien aise qu'ils aient fait ce bon accord ensemble, et qu'il dure longtemps à leur contentement et profit : j'espère aussi que le public s'en ressentira. Je suis de toute mon âme, monsieur, votre très humble, etc.

LETTRE VII. — *AU MÊME*.

Ce 18 de juin 1649.

Je viens de mettre sur le mémoire de ce que je vous dois les dix francs de M. Gras ; je vous en dois encore six ou sept de reste que je délivrerai si vous voulez à M. votre beau-frère. Pour ce qui est du port de mes livres de Lyon à Nuremberg, je n'en saurais avoir meilleur marché que vous m'en faites, et je vous en remercie ; Dieu vous le rende, qui est le meilleur mot de la gueuserie de ceux qui, pour vivre en une grande communauté, ne laissent pas de s'appeler moines, qui veut dire solitaires, et qui vivent de

cette adresse, de nous promettre par leurs prières telles quelles, le paradis qu'ils n'ont point pour l'argent que nous avons.

Le livre des *Jésuites sur l'échafaud*, fait par le P. Jarrige, a été ici imprimé par un libraire de la religion nommé Vendôme, et s'y débite merveilleusement, vu que Paris abonde en gens qui haïssent ces Pères, qui se veulent nommer compagnons de Jésus, bien que le bon Seigneur n'ait jamais appelé personne son compagnon, que Judas même qui le vendit, en ces termes dans saint Matthieu, chap. 26, verset 50, ἑταῖρε, ἐφ' ὅ πάρει ? qui vaut autant à dire, que : *Compagnon, pourquoi êtes-vous ici* ? ou : *Que faites-vous ici* ? puisque ce mot ἑταῖρος signifie proprement *compagnon*, et non pas *amicus*, comme dit notre Vulgate, laquelle de toutes les versions du Nouveau Testament, à ce que dit Scaliger, est la pire. Voici ses termes : *Et latina, quâ* παπολάτραι *utuntur, quæ ab eo propagata est longe deterrima*[1]. Même le nom ἑταιρίδιον ou ἑταίρα *meretricem significat*, comme les loyolites mêmes se servent du mot ἑταιρία pour exprimer leur société. Je ne sais s'ils entreprendront de répondre au P. Jarrige ; mais je pense qu'ils ne le feront pas, parce qu'ils n'en viendraient pas à leur honneur.

Je n'ai point encore ouï parler de ce nouveau

décret du pape contre la moinerie et ce nombre effroyable de moines qui sont aujourd'hui en France, et même je doute fort si le pape, qui n'est pas sot, osera entreprendre une affaire de si grande conséquence, vu que s'il n'est secondé de la force des potentats, il n'en viendra jamais à bout, ayant affaire à la plus méchante peste de gens qui soient au monde. Il aura beau leur commander, ils n'obéiront pas. Un pape les a créés, ou au moins les a approuvés, et par conséquent un autre pape ne les peut détruire et anéantir, à ce qu'ils disent. Néanmoins Pie V abolit tout-à-fait l'ordre des humiliés, d'autant qu'un d'iceux avait voulu tuer le bon archevêque de Milan, saint Charles Borromée. Un autre pape, longtemps auparavant, avait aboli l'ordre des jésuites. Je ne vois pas aussi par quel motif le pape voudrait entreprendre une telle réformation, vu que tous ces gens-là lui servent avec toute leur bigarrure, et qu'ils aident merveilleusement à soutenir sa puissance par le monde et même sa tyrannie sur les consciences. Ils sont les archers et les commissionnaires, pour ne pas dire les espions et les janissaires du pape. Je me souviens d'avoir ouï dire à feu M. le président de Novion, père de celui-ci, qui était un grand personnage et excellent homme, président au mortier, que l'on avait agité l'affaire au par-

lement de réduire tous les moines aux quatre premières sources, afin que, par ce moyen, ce grand nombre pût être diminué. Il me l'a autrefois dit l'an 1628, durant le siège de La Rochelle. Feu M. Grotius m'a souvent dit que pour réformer la France, il y avait trois choses auparavant à faire : 1° de retrancher l'autorité du pape, laquelle s'accroissait trop en France ; 2° de ne donner des évêchés qu'à des gens capables de prêcher et d'enseigner, et non pas à des courtisans et à des gens de mauvaise vie, comme on fait aujourd'hui ; 3° d'ôter tout d'un coup tant de moines qui sont ici superflus, et il disait ordinairement : *Circumcidendus ille ingens monachorum numerus* [1]. A cause du scandale que les moines avaient apporté à la chrétienté, les Pères du concile de Trente avaient ordonné que l'on ne recevrait plus de nouveaux moines ; mais pour le profit qu'ils y ont trouvé, ils ont fait tout autrement. Ils en ont plus reçu depuis ce temps-là qu'ils n'avaient fait en quatorze siècles auparavant. Ils sont maintenant si puissants qu'ils seraient capables de faire un schisme contre le pape s'il les entreprenait sans être appuyé de l'autorité des princes souverains. Mais laissons là cette peste de la religion pour passer à celle de la médecine : j'entends les apothicaires. Vous avez fait un accord avec eux ; ils ne méritent

pas cette grâce d'entrer en composition avec leurs maîtres, desquels ils devraient dépendre absolument. Si vous voulez empêcher qu'ils n'entreprennent et n'empiètent rien sur vous, il faut que vous les fassiez souvenir du *Médecin charitable*, avec lequel, lorsqu'il ne valait qu'un sol ou deux, nous avons ruiné les apothicaires de Paris. Faites-leur entendre qu'il y a chez les épiciers de la casse, du séné, de la rhubarbe et du sirop de roses pâles, avec lesquels remèdes nous nous passons d'eux et les avons rendus si ridicules, qu'on ne les veut point voir dans les maisons, et qu'ils ont bien plus de loisir qu'ils ne voudraient de garder leur boutique. Il n'est, Dieu merci, plus ici question de bézoard, ni d'eaux cordiales dans la petite-vérole, ni de juleps cordiaux, ni de perles en quelque maladie que ce soit. Le peuple est détrompé de ces bagatelles et de plusieurs autres ; les riches ne s'en servent plus et se tiennent obligés à plusieurs anciens de notre Faculté d'être délivrés de cette tyrannie. Ces messieurs nos anciens sont MM. Marescot, Simon Piètre, son gendre ; Jean Duret, fils de Louis ; les deux Cousinot, Nicolas Piètre, Jean Hautin, MM. Bouvard, du Chemin, Brayer, de la Vigne, Merlet, Michel Seguin, Baralis, Allain, R. Moreau, Boujonier, Charpentier, de Launay, Guillemeau et plusieurs autres qui ont

introduit dans les familles de Paris une médecine facile et familière qui les a délivrés de la tyrannie de ces cuisiniers arabesques. Ceux qui se plaignaient de la trop grande dépense et des frais excessifs que causaient les apothicaires ont été les premiers détrompés, et vous noterez qu'avant ce temps-là on ne voyait que des parties d'apothicaires en procès dans le Châtelet et au Parlement, afin d'être réglées par les médecins qui seraient pour cet effet nommés et établis par les juges ; mais tout est bien changé aujourd'hui, cela ne se voit plus. Nos médecins introduisirent aussi cette facilité de remèdes et cette épargne dans les monastères, dans leurs familles et chez leurs voisins et amis ; enfin toute la ville s'en est sentie, à l'exception de très peu de personnes, qui petit à petit se convertissent. De sorte que les apothicaires d'à présent ne se trouvent guère en besogne que pour les étrangers logés en chambre garnie ; et, hors de cette rencontre, je vous puis dire avec toute vérité qu'ils ne devraient point faire d'apprentis, leur métier étant si sec que personne n'a envie de s'en mêler aujourd'hui. Outre nos médecins que je vous ai nommés ci-dessus, qui ont puissamment aidé à abattre ce monstrueux colosse de volerie qui régnait tyranniquement à Paris, je pourrais bien vous en nommer encore plusieurs qui vivent

aujourd'hui ; mais je me retiens afin de ne pas me nommer moi-même, qui pourtant y ai travaillé autant que pas un. Le peuple de Paris est tellement accoutumé à cette épargne, que ce ne sont plus les apothicaires que les malades mettent en besogne. On envoie aussitôt au médecin, et, bien qu'à cause de la misère du temps il y ait plusieurs malades qui ne paient guère bien, au moins avons-nous cet avantage que nous y sommes appelés des premiers, et que ne voyons plus chez eux faire litière de juleps, apozèmes, poudres, opiats et tablettes cordiales, qui ne servaient la plupart qu'à faire durer les maladies, à échauffer, dégoûter et coûter beaucoup aux malades.

Je viens de recevoir votre lettre du 11 juin, et je m'en vais vous y faire réponse. Touchant votre tireur de pierre, je pense qu'il a fait imprimer quelque chose en français de la taille. Il a taillé, direz-vous, un homme de vingt-huit ans au grand appareil. Aussi ne peut-on pas tailler un de cet âge au petit appareil, auquel sont seulement propres les enfants de trois ou quatre ans, et encore n'est-il presque plus en usage pour le peu d'assurance qu'il y a. Cette pierre molle, friable et sablonneuse, était récente ; mais si elle n'eût été tirée, elle se fût bientôt accrue et endurcie. Quand on tailla notre M. Rio-

lan, l'an 1641, la pierre se rompit en deux ou en plusieurs parties. On en tira ce qu'on en put, mais on ne put pas si bien faire qu'il n'en restât quelque pièce qui s'accrut si notablement qu'il fallut l'année suivante le tailler derechef. Pour la section franconienne, je pense qu'elle se peut aussi bien faire sur les hommes que sur les femmes, mais plus utilement pour elles. Feu M. Nicolas Piètre l'avait bien à la tête et en a fait une thèse où je me souviens d'avoir disputé. M. Piètre défendit fort bien cette thèse contre deux de nos docteurs qui lui voulaient mal, savoir, Merlet et Gervais. Le premier est un dangereux Normand, fin et rusé, et le second un grand ivrogne, valet d'apothicaire, rousseau de vache, fait comme le Juif errant, qui se rendit encore plus ridicule en attaquant mal à propos M. Piètre, qui a fait faire cette section en cette ville sur les hommes et sur les femmes, laquelle a réussi. Ce qui la décrie est la nouveauté. Je n'ai point ouï parler de la traduction d'Hippocrate. Si j'avais du crédit, je l'empêcherais ; ce serait de la marchandise à faire babiller les barbiers apothicaires et autres singes du métier. Je suis, etc.

LETTRE VIII. — *AU MÊME.*

Ce 13 de juillet 1649.

Depuis ma dernière du 18 de juin que j'adressai à M. Ravaud pour vous être rendue, je vous dirai que la reine étant à Amiens avec le roi et le Mazarin, y a reçu tant de plaintes et de clameurs du mauvais traitement que les gens de guerre faisaient en ces quartiers-là, qui tuaient, volaient et brûlaient des villages entiers ; même l'évêque de la ville lui en a parlé si sérieusement qu'elle en a eu honte, *cum non haberet in ore suo quod responderet*, d'où vient qu'elle a délibéré de quitter ladite ville sous ombre de la petite-vérole, et de s'en revenir à Compiègne : et néanmoins ce ne sera qu'après que le Mazarin aura fait un voyage à Péronne pour donner ordre au siège que le comte de Harcourt a mis devant Cambrai le 24 de ce mois.

Ce voyage ne s'est point fait, mais il a conféré avec M. de Hocquincourt, gouverneur de Péronne, au milieu d'un champ, avec otages de part et d'autre, et se sont rendus au lieu désigné, accompagnés chacun de trois cents cavaliers. Enfin la reine a ramené le roi et son Pantalon rouge à Compiègne, où la cour est fort petite à cause de la grande cherté de toutes choses,

jusques au foin, dont la botte y a été vendue trente sols. Joint que comme les officiers ne sont point payés de leurs gages, il y en a fort peu près du roi.

Le mariage de la Mazarinette aînée avec M. le duc de Mercœur est tout-à-fait rompu encore une fois. Le Mazarin dit que M. de Vendôme ne le peut pas beaucoup fortifier de son alliance ; M. de Vendôme dit qu'il n'a que faire de ce mariage, et qu'il voit bien qu'on ne saurait tenir tout ce qu'on lui fait espérer, ni lui donner l'argent qu'on lui promet ; ainsi tous deux se quittent l'un l'autre.

Le vendredi deuxième jour de juillet, il est entré deux mille Espagnols dans Cambrai sans que les nôtres y aient fait aucune résistance ; on dit seulement que ç'a été par trahison de quelques Allemands, que l'on dit pourtant se fort bien défendre de ce crime. Quoi qu'il en soit, le siège est levé, et si ce n'est la faute des Allemands ni des Français, aussi n'est-ce pas la mienne. C'est le malheur du Mazarin qui nous porte tous ces guignons ; je ne sais ce que fera notre armée dorénavant. On dit que le général Erlac est retourné à Brisac. On se moque ici du Mazarin, et de sa fortune et de sa belle conduite. M. le Prince est encore en Bourgogne ; M. le duc d'Orléans a été ici quel-

ques jours, puis s'en est retourné à Compiègne.

Il y a quelque temps que je rencontrai ici M. Becker, tout seul. Il me témoigna qu'il avait grande joie de me voir, et moi de même à lui. Comme j'avais envie de savoir de ses nouvelles, je ne le voulus point laisser aller, combien que j'eusse hâte, je le menai avec moi. J'allais chez un marchand de vin y voir une belle fille fort malade, *ex febre assiduâ cum vomitu*, *animi deliquio*, *et multis vermibus*, *quos sursum et deorsum excrevit*, *tandemque convaluit* [1]. Je le fis entrer dans une chambre à part, où je fis apporter la collation, et entre autres du meilleur vin *ratus istud apprime convenire germano ventriculo*. Il me conta qu'il était en condition avec un gentilhomme de Paris, qu'il m'a nommé, et que je ne connais point, qui a une maison près d'Orléans ; qu'il y demeurera encore un an pour y apprendre le français, après cela qu'il s'en retournera en Allemagne, si la paix y est bien arrêtée et exécutée. Il but plusieurs fois à ma santé, de joie qu'il avait, ce me disait-il, de m'avoir rencontré ; il but aussi à la vôtre, et promit de vous le mander, comme je fais maintenant.

J'attends des nouvelles de M. Volcamer, qui a pris la peine de traiter pour moi avec la fille

de M. Hofmann, *pro suis Crestomath. Pathol.* Je les ai achetées sans les voir, j'en ai délivré cinquante écus à M. Picques, *Domina Lauxia filia et hæres Casp. Hofmanni*, les a touchés, et en a donné sa quittance aussi bien que M. Volcamer même, qui y est intervenu comme médiateur et témoin. Je pense que de présent, ledit manuscrit est en chemin. Quand je l'aurai, je tâcherai de le mettre sur la presse avec la première partie de cet œuvre, qui est *Chrestomath. Physiolog.* : au moins j'y ferai ce que je pourrai ; *sed dies mali sunt.* Nos libraires ressemblent fort aux moines, *quorum charitas admodum refrigescit.* On dit que la disette des vivres et la cherté du pain a été si grande depuis quelque temps à Rome, que de faim ou de maladie il y est mort un nombre d'hommes qui va par dessus les douze mille.

Quand je pense à vous, et par conséquent à Lyon, j'aurais bien envie d'y aller, de vous y embrasser, et vous y entretenir, et *mutuas audire et reddere voces.* Je sais bien que l'aspect d'un si beau pays peut contenter en quelque façon la curiosité d'un homme : une si grande ville, deux belles rivières, la rapidité du Rhône, tant d'honnêtes gens qui sont dans votre ville, tant de beaux livres qui se peuvent trouver, de si bons et francs amis que j'y verrais, et entre autres MM. Gras, Falconet et Garnier, *humanis majora bonis cre-*

duntur ; mais tout cela n'est rien auprès de la joie que j'aurais de m'entretenir en particulier avec vous dans votre cabinet, *remotis arbitris.* Et peut-être que Dieu me fera quelque jour cette grâce, dont j'ai bien envie : aussi y a-t-il quelque apparence qu'une certaine occasion se présentera qui m'en donnera le moyen.

M. le duc d'Orléans [1] a été ici quelque temps en qualité de médiateur et de pacificateur, et a été vu par M. le coadjuteur, et par plusieurs du parlement. Il a vu aussi M. de Beaufort, qu'il a voulu induire et pousser d'aller à la cour : *nec credidit illi.*

M. notre coadjuteur a été à la cour, où il a vu, salué et harangué la reine, laquelle a paru être touchée du discours qu'il lui a fait. Il n'y a point vu le Mazarin, comme il l'avait stipulé avant que de partir, qu'il ne l'irait point voir : aussi ne lui en a-t-on point parlé.

Le bon duc Gaston a fort invité M. le duc de Beaufort d'aller à la cour sur sa parole ; mais l'autre y a sagement et prudemment résisté, et lui a dit qu'autrefois M. le maréchal de Montmorency s'était perdu sur sa parole, que le comte de Soissons du depuis en avait fait autant, et que depuis quatre mois le maréchal de Rantzau avait quitté son gouvernement de Dunkerque, et était venu à la cour sur sa parole, où aussitôt

il fut arrêté, mis prisonnier, comme il est encore dans le bois de Vincennes, sans ce qu'il y sera à l'avenir ; qu'il le priait bien fort de l'excuser, mais que sur sa parole il ne sortirait point de Paris, où il savait bien qu'il était aimé et chéri : et à toutes ces raisons, le bon duc n'a point eu de quoi répondre, et s'en est allé à la cour.

Madame de Châtillon, veuve de celui qui fut tué à Charenton le 8 de février dernier, est accouchée d'un fils : voilà un cinquième rejeton descendu de Gaspard de Coligny, amiral de Châtillon, qui fut tué à la Saint-Barthélémy, l'an 1572.

Comme je vous tiens pour mon meilleur et plus intime ami, je prends la hardiesse de me découvrir à vous, et vous demande avec très humble révérence que vous ayez cette bonté, de me donner votre avis du dessein que j'ai de faire une méthode particulière, dont je vous ai par ci-devant écrit quelque chose ; maintenant je vous envoie la copie du titre que je vous ai désigné. Je vous prie de me mander s'il est trop long, ou bien ce qu'il y a dans les termes qui empêche que vous ne m'en donniez votre approbation ; mais je vous le demande en ami, comme j'espère que vous m'y répondrez. Ne me flattez point, je vous prie, faites-moi mon procès, instruisez-moi, et me remettez dans le bon chemin :

Judicioque tuo cadam vel stabo. En voici ma pensée, à la charge que ci-après vous m'en direz la vôtre, aussi librement qu'un ami le peut attendre de son ami.

« *Manuale medicum, sive de morborum internorum natura et curatione, libri tres, in quibus ex paucis, sed probatis et selectis remediis, præsertim dextro majorum præsidiorum, hoc est venæ sectionis et purgationis usu, ac exquisita vivendi lege, ad facilem ac legitimam bene medendi methodum, quasi verum sanctioris et purioris medicinæ fontem revocantur atque manu ducuntur Philiatri* ; *raris quibusdam observationibus, et exemplis illustrati, unà cum censurâ quorumdam remediorum arabicorum, chimicorum, indicorum, futilium, et planè ad ægrorum salutem inutilium, quæ ditandis duntaxat seplasiariis adinventa videntur.*

» *Posterum negotium ago : illis aliqua quæ possint prodesse conscribo ; salutares admonitiones velut medicamentorum utilium compositiones, litteris mando, esse illas efficaces in multis morbis expertus rectum iter, quod tandem cognovi, aliis monstro.*
» *Seneca* [1]. »

Si vous n'étiez mon meilleur ami et plus particulier, je ne vous demanderais point cette faveur ; mais sur la créance que j'ai, j'ose et j'entreprends d'espérer de vous cette grâce que

vous m'en donnerez votre jugement. Vous le montrerez si vous voulez à MM. Gras et Falconet, et m'en manderez s'il vous plaît leurs sentiments. *Facit amor in me tuus, ut hoc audeam.* Si vous trouvez que cela vous fasse importunité, prenez-vous-en à vous-même et à votre bonté, et dites avec Martial ce beau vers que les plus honnêtes gens du monde ont aujourd'hui raison de dire souvent :

Semper inhumanos habet officiosus amicos.

M. de Lamothe-le-Vayer est un homme d'environ soixante ans, de médiocre taille, autant stoïque qu'homme du monde, homme qui veut être loué et qui ne loue jamais personne, et duquel

Mala quædam fabula fertur
Valle sub alarum trux habitare caper [1].

Mais je vous parle en ceci métaphoriquement. Le vice qu'on lui objecte n'est point corporel, il est de l'esprit, etc. Comme *fuit olim Diagoræ atque Protagoræ* [2].

Le Mazarin est tellement haï partout, que l'on pourrait apparemment juger qu'il ne durera plus guère, et même il semble que nous allons entrer dans de tels désordres par toute la France qu'il faudra même que la reine l'envoie hors du royaume.

On parle ici d'États-Généraux pour remédier aux provinces désolées ; on parle aussi de nouveaux partis et de soulèvements contre lui de quelques princes et de quelques provinces ; même il y a eu ici des députés de votre religion qui ont présenté une longue requête et un grand cahier de plusieurs plaintes à M. le chancelier, lequel se trouvant pressé, et comme en appréhension des désordres qui peuvent arriver, s'excusa fort doucement à eux d'y répondre, leur alléguant que c'était une affaire d'État, et qu'il fallait aller pour cet effet à la cour, où il y a encore bien d'autres empêchements : si bien qu'enfin je pense qu'il nous faudra dire *nisi moriatur ille hono pro populo*.

On n'imprime plus ici de pièces mazarines tant le lieutenant civil a persécuté rudement les imprimeurs, dont même il y en a plusieurs encore dans les cachots, et entr'autres deux fils avec leur mère, nommée la veuve Meusnier, dont l'aîné a été condamné d'être pendu, la mère d'assister au supplice, et bannie après avoir eu le fouet par les carrefours, et l'autre fils aux galères. Ils en ont appelé à la cour, où l'on ne se hâte point de les juger, d'où l'on conjecture qu'on veut leur faire grâce, au moins ne les pas traiter si rigoureusement qu'a fait le lieutenant civil. « *Cujus mens ea fuisse videtur, ut acerbitate*

« *illa supplicii cœteris terrorem incuteret, et alios* « *pari morbo insanientes ad sanitatem melioremque* « *mentem revocaret* [1]. » Enfin je me sens au bout de la carrière, je vous baise les mains de toute mon affection, et suis de toute mon âme, monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

LETTRE IX.

A M. BELIN fils, *D. M.*

Ce mercredi 21 de juillet 1649.

Je suis fort aise que M. votre père se porte mieux, et souhaite fort que le beau temps achève l'intégrité de sa santé. A ce que je vois, vous avez donc aussi à Troyes des charlatans de longue robe, *et de ordine Melchisedeci*. Ce ne sera qu'un feu de paille : il y en a ici de toutes façons ; mais ils ne font point de miracle ils meurent presque aussitôt qu'ils sont nés : ou la pauvreté et la gueuserie les étouffent, ou les remords de leur conscience pour les homicides qu'ils commettent. Le roi, la reine, Gaston le Mazarin et toute la cour sont à Compiègne. M. le Prince est encore en Bourgogne. On dit que le Mazarin est allé

à St-Quentin traiter avec Pigneranda, pour accorder d'un lieu à faire la paix ; M. de Lionne, secrétaire de la reine, est aussi allé à Bruxelles. Je ne sais si le Mazarin osera bien entreprendre de quitter la reine, vu que cette place lui est si précieuse. Pour la paix, je ne pense pas qu'il la fasse jamais ; il ne mérite pas que Dieu lui fasse cette grâce, joint qu'il n'en a pas l'esprit ; de même, je pense que ce n'est pas son plus court ; je la souhaite néanmoins de tout mon cœur : si elle n'est bonne pour lui, elle le fera aussi bien qu'elle est nécessaire, à toute la France. Samedi dernier de grand matin, un imprimeur nommé Morlet fut ici surpris imprimant un libelle diffamatoire contre la reine, sous ce titre : *La Custode du lit de la reine*. En voici le premier vers :

Peuples, n'en doutez plus, il est vrai qu'il la baise, etc.

Il fut mis au Châtelet, et dès le même jour il fut condamné d'être pendu et étranglé. Il en appela à la cour : lundi on travailla à son procès ; hier mardi il fut achevé, et sa sentence confirmée. Quand il fut sorti de la cour du palais, le peuple commença à crier, puis à jeter des pierres, à frapper à coups de bâton et d'épée sur les archers, qui étaient en petit nombre. Ils commencèrent à se défendre, puis à se sauver ; le bourreau en fit de même : ainsi fut sauvé ce malheureux,

et un autre qui était au cul de la charrette, qui devait avoir le fouet et assister à l'exécution de Morlet. Il y eut un archer de tué, plusieurs fort blessés : *de cæteris Deus providebit*. Le désordre est toujours fort grand en Provence ; les députés des États du Languedoc fort mal contents. On dit que la reine a dit de sa propre bouche qu'elle aimait mieux périr que de rentrer dans Paris ; c'est qu'elle n'oserait y venir sans le Mazarin, qu'elle n'ose abandonner. Si elle n'y vient, il y a bien du monde résolu de s'en passer. Je vous baise les mains, et à tous nos amis, et suis, etc.

Nous aurons dans trois mois le beau *Sennertus* de Lyon, en trois volumes in-fol., dans lequel il y aura quelques traités ajoutés par dessus l'édition de Paris ; elle y sera fort belle. La Philosophie d'Épicure, avec les commentaires de M. Gassendi, en trois volumes in-folio, est achevée à Lyon ; il y en a une balle en chemin qui doit arriver demain ici, et un exemplaire pour moi, que j'attends et avec et sans patience. Le général des jésuites est mort dès le mois passé.

LETTRE X. — *A M. SPON.*

Ce 23 de juillet 1649.

Je crois que vous avez reçu ma dernière lettre datée du mardi 13 de juillet, que j'avais enfermée dans une autre que j'écrivais à M. Ravaud touchant son Sennertus et celui de Rouen. Depuis ce temps-là M. de Beaufort a été à Nanteuil, qui est devers Compiègne, fort bien accompagné, sur la parole de M. le duc d'Orléans, qui y a accommodé une querelle que ledit sieur de Beaufort avait eue aux Tuileries le mois passé avec le marquis de Verzay, qui lui en a fait telle satisfaction que ledit M. de Beaufort en a désiré. Le roi, la reine, le Mazarin et toute la cour, qui n'est point fort grosse, sont à Compiègne ; on dit qu'ils y seront encore tout le mois qui vient, et puis après qu'ils s'en iront passer septembre et octobre à Fontainebleau ; et la Toussaint venue, *consilium capient in arena*, du lieu où ils iront passer l'hiver ; ce que je dis, d'autant que je doute fort si la reine reviendra à Paris, qu'elle hait si fort qu'elle a dit qu'elle aimerait mieux périr que d'y revenir ; aussi pourra-t-il arriver que jamais elle n'y rentrera, au moins est-ce chose certaine que le Mazarin ne fera jamais bien d'y rentrer. Ah ! que je serais fort aise de

faire un petit voyage à Lyon et de vous entretenir tous deux ; il me semble que cela me ferait rajeunir. Ne vous étonnez point si M. Riolan a rudement traité notre bon ami M. Hofmann ; ce dernier avait commencé et a eu tort de cinq ou six picoteries contre Riolan le père dans ses *Institutions*. M. Riolan le père était un bon Picard, doux et savant ; mais celui-ci est un homme âcre qui ne saurait épargner ni pardonner à personne : *qui malit amicum perdere quam verbum*, et je ne doute pas que, par ci-après quelqu'un ne lui rende. Il me semble bien vieux, il commence à se casser, et est fort asthmatique, c'est pourquoi j'ai bien peur pour l'hiver prochain. C'est lui qui a parlé des casuistes, et qui eût bien voulu y mettre mon nom tout du long, mais je ne le voulus point permettre, et même il m'en gronda quelque temps et fut près d'un mois à ne me plus envoyer ses épreuves, combien qu'il ne fût guère capable de les corriger, il bredouille trop et n'y voit tantôt plus. Le troisième tome des *Conseils de Ballonius* n'est pas infailliblement achevé, et M. Thevart, qui l'a fait imprimer, n'est pas capable d'y mettre une bonne main. Il m'a avoué qu'il y avait ajouté les vers de la bière d'un poëte allemand nommé *Eobanus Hessus* ; qu'il y a fourré l'antimoine en un certain endroit, duquel il n'est pas bien détrompé, combien que

le petit Camus ne gagne pas cent écus par an en son métier. Il dit qu'il en a ôté la saignée de quelques endroits et quelques fatras de remèdes en d'autres ; ce que je crois volontiers d'autant qu'il n'est pas capable de faire mieux ; il a l'esprit aussi court que le nez, et néanmoins il est malin. Je vous conseille de ne lire de ce livre-là que la table que j'en ai faite, dans laquelle j'ai mis et ramassé tout ce que j'ai trouvé de bon dans ces livres ; j'en ai fait autant à l'Anthropographie de M. Riolan et sans moi il n'y eût point eu d'index, M. Riolan disant qu'il n'avait point le loisir d'en faire un, qu'il ne se souciait point qu'il y en eût, et le libraire alléguant qu'il ne connaissait personne qui fût capable de le faire, si bien que sans la peine que j'en ai voulu prendre il n'y en eût point eu.

Les œuvres du bonhomme M. J. Leschassier, avocat, ont été ramassées et mises en lumière par son neveu, maître des comptes, M. Leschassier, à Paris, qui est un fort homme de bien, *cujus familiæ soleo facere medicinam*. Ce M. l'avocat Leschassier était un vieux frondeur, bon Gaulois, homme de bien mais âcre et fantasque, qui ne fut jamais marié, vieux chrétien, ennemi juré des fourberies de Rome. Son neveu, maître des comptes, est un homme fort doux et poli, rusé et grand ménager, qui a une des dignes

femmes du monde, fille de feu M. le président Miron, et par conséquent petite cousine de ma femme. Si vous en voulez quelque autre exemplaire, je pourrai bien vous l'envoyer. Tout cet ouvrage n'est pas fort poli, mais il y a là-dedans quelque chose de bon ; je vous assure que par ci-devant vous ne m'avez jamais rien mandé d'avoir reçu mon portrait. Il me ressemble assez bien ; mais croyez-moi, vous n'avez pas mieux la copie à Lyon, que l'original est à votre service à Paris. Il ne se passe jour que je ne pense à vous plusieurs fois.

Le cardinal Mazarin partit hier au matin de Compiègne, pour aller à Saint-Quentin, accompagné de M. de Vendôme, de M. de Mercœur. du maréchal Duplessis-Praslin, de M. de Villeroi et autres, pour aller traiter de la paix avec Pigneranda. Il en faut attendre le boiteux. Je vous baise les mains de tout mon cœur, et suis de toute mon affection, monsieur, votre, etc.

LETTRE XI. — *AU MÊME.*

Ce 10 août 1649.

Tandis que de tous côtés on parle des affaires publiques, il s'en est passé une particulière en

Bretagne, où le parlement a fait couper la tête à deux dames de qualité, pour l'assassinat qu'elles ont commis sur un nommé de Palerne, qui était fils du greffier en chef du parlement de Rennes. Ces deux dames sont la comtesse de Vignori et sa propre fille, qu'elle avait fait épouser à ce malheureux Palerne, qu'elles avaient tâché de faire tuer à la chasse. Mais n'y ayant été que blessé, elles tâchèrent de gagner le chirurgien qui pansait sa plaie, afin qu'il l'empoisonnât ; de quoi n'ayant pu venir à bout par la fidélité du chirurgien, elles prirent ensemble résolution de l'étrangler, et l'exécutèrent, puis le firent enterrer. Quelques jours après, l'affaire ayant été découverte, leur procès leur a été fait.

M. le chancelier, qui est toujours ici, a été d'avis que M. le prévôt des marchands, accompagné de quelques échevins, colonels de la ville, conseillers de l'hôtel-de-ville, et autres, fissent une célèbre députation à Compiègne vers la reine, afin de la supplier de vouloir ramener le roi son fils à Paris : ce qu'ils ont fait. Elle leur a promis d'y revenir bientôt, mais qu'elle veut seulement auparavant donner ordre à l'armée, qui est sur la frontière. Les six corps des marchands y sont allés aussi lui remontrer que si elle ne revient à Paris, tout le commerce s'en va cesser.

Elle a bien envie d'y revenir, et néanmoins s'en fait prier : elle voit que toutes les affaires manquent.

Il y a eu ici du bruit au parlement depuis quelques jours, pour des lettres que le parlement de Provence a écrites à celui de Paris. Les conseillers qui les ont reçus demandent que lecture en soit faite en plein parlement, les chambres assemblées ; à quoi résiste depuis trois jours le premier président, qui ne veut ni ne peut souffrir cette assemblée des chambres. La délibération en est remise à demain mercredi. Les mazarinistes font ici courir le bruit que les affaires sont apaisées et que tout est d'accord en Provence, mais les gens de bien disent que non. Le comte d'Alais est ici fort détesté et haï, et encore davantage sa femme, que l'on dit être une méchante diablesse. Quelques uns disent ici que ceux de Provence ne sont pas à plaindre, vu que combien qu'ils nous eussent donné adjonction durant notre guerre, néanmoins, sans faire autre chose, ils nous abandonnèrent et firent leur accord sans nous en parler, dès le 21 de février, qui était un temps où les mazarins commençaient déjà fort bien de se lasser de la guerre, et où nos affaires étaient apparemment très bonnes, et que nous étions les plus forts ; mais, à vous dire vrai, je ne veux point pour cela de mal à ces

pauvres Provençaux, qui firent leur accord de la sorte, peut-être y étant fort pressés d'ailleurs, peut-être y étant obligés par quelques conditions avantageuses que le conseil et les ministres mazarins leur offraient, qu'on ne leur a pas tenues ; tout au moins je les plains comme bonnes gens, et qui ont fait ce qu'ils ont fait pour le bon parti. On dit que la peste est bien forte à Marseille ; eût-elle, la méchante bête, bien dévoré le comte d'Alais et sa femme, et tous ceux qui sont de leur parti, qui ont si cruellement détruit et ravagé ce pauvre pays !

Si bien que l'on dit d'un côté que les partisans, pour leur fait, et tous les courtisans et officiers du roi pour leur intérêt, portent fort la reine à revenir, pour tâcher de rétablir leurs affaires à Paris, d'autant que quand elle y sera, les bourses se pourront délier, que l'on tient aujourd'hui fermées et cachées par toute la France, sous ombre de soupçon que l'on a, non sans grande apparence, que la reine a encore quelque mauvais dessein, tant sur Paris, que sur d'autres provinces, dont Bordeaux et Aix servent de forts exemples. Il y en a pourtant ici qui disent qu'elle ne reviendra point. *Non sum de prosapia prophetarum.* Je ne me mêle point de prédire *in re tam fortuita*, mais je pense que la nécessité de ses affaires l'y portant, elle viendra

ici prier Dieu à Notre-Dame le 15 du présent mois, ou le 8 du futur, par la dévotion singulière qu'elle a en cette bonne Mère de Dieu.

On dit fort ici que M. le duc d'Orléans fait tout ce qu'il peut afin de faire ici ramener le roi, et qu'il a dit au Mazarin qu'il fallait que cela fût pour le bien du roi et de tout le royaume, qui lui a répondu : Ah ! monsieur, vous voulez donc tout perdre ?

Pour réponse à votre dernière du 30 juillet, M. Riolan est bien fâché de la mort de M. J. Valerus de Leyden ; il espérait que cet auteur examinerait sa Circulation, et en attendait plus de lui que de pas un. On dit que Veslingius se prépare pour lui répondre, mais M. Riolan n'en fait pas grand cas. Je n'ai point vu depuis M. Becker ; je pense qu'il est retourné à Orléans. Je vous dirai, en passant, de lui ce que j'en ai trouvé : il est grand menteur, *et hoc sæpius deprehendi* ; et de plus encore *suo sapit, nec habet ingenium practicum* ; il ne comprend pas même les premières vérités de notre métier. Pour Sebizius, je m'étonne qu'il manque d'imprimeur pour son service à Strasbourg, vu qu'il y en a tant, et qu'il a grand crédit en cette ville ; mais je suis en tout de votre avis touchant le mérite de ce Sebizius, que je révère fort et que j'ai toujours fort estimé. Il me semble qu'il n'a rien fait que de fort bon ;

au moins tout ce que j'ai vu de lui me semble bien curieux et fort élaboré.

Vous m'obligerez fort de m'écrire ce que vous trouvez à redire du titre de mon livre que je vous ai envoyé ; il me semble que vous le louez trop, et néanmoins on m'a dit qu'il est trop long pour un petit livre. *Vide an non quoque alium aliquem nervum in eo deprehendas*, et m'en parlez librement, afin que je vous reconnaisse mon ami parfait en cela, aussi bien qu'en toute autre chose. Les méthodes de Fr. Frigimelica et de Pernumia ne me déplaisent pas ; mais néanmoins je suivrai la méthode ordinaire, et y donnerai bon ordre pour les tautologies, dont je dirai aussi quelque chose dans ma préface, joint que *in tradentis artibus et disciplinis, si eadem res variis in locis interdum repetatur, non est semper tautologia* ; *aut saltem crimen non est, si in proprio loco res doceatur* [1]. J'ai dessein de ne faire qu'un petit livret de douze sous, afin que personne ne puisse se plaindre de grande dépense à l'acheter, et qu'on n'ait guère de choses à me reprocher si on ne le trouve bon ; je l'amenderai néanmoins autant qu'il me sera possible, même je mettrai dans ma préface que si quelqu'un a regret de l'avoir acheté, que je m'offre de lui en rendre l'argent. Mais je vous prie, traitez-moi en ami, avertissez-moi de ce qui vous semble, dans le

titre que je vous ai envoyé, ou me dites quelque chose touchant mon dessein : *hoc debes amico*. De qui voulez-vous que j'attende de bons avis que de vous ? Et combien que je sois naturellement fort docile, je vous avertis qu'il y a bien du monde que je n'écouterais pas, s'il m'en voulait donner, et au jugement duquel je ne m'arrêterais point.

Hier, 6 d'août, fut rompu à la Grève un jeune voleur, qui a confessé avoir tué sur les grands chemins dix-sept hommes l'un après l'autre : personne n'a réclamé ce franc voleur, combien qu'il ait été exécuté à la vue de tout Paris au milieu de la Grève. L'imprimeur Moret en a été quitte à meilleur marché, qui n'en est pas mort et se porte bien. Hier au matin, un voleur qui avait affronté un orfèvre d'un diamant de grand prix fut arrêté bien près du grand Châtelet, où on le conduisait. Comme il se vit attrapé, il commença à dire que c'était pour un loyer de maison ; aussitôt une infinité de peuple se jeta sur les sergents et délivra cet homme. Voilà comment l'injustice se couvre d'un faux manteau, *dum licet insanienti plebeculæ vim superiorem non agnoscent*.

J'ai reçu le livre que M. Falconet m'a envoyé en trois volumes, *de Philosophia Epicuri*, et lui en ai écrit et remercié le même jour. Il me semble

que c'est un bel ouvrage. *Vastum pelagus, et ingens thesaurus amœnæ et omnigenæ eruditionis* ; mais le tout serait encore plus beau s'il consistait tout en un volume, dont les pages fussent plus grandes. Je souhaite à M. Gassendi longue et heureuse vie, afin qu'il puisse longtemps jouir de l'honneur qu'il mérite d'un tel livre.

Il y a eu du bruit à la fin du mois passé à Romorantin, petite ville de Sologne, entre Bourges et Orléans ; quelques maltôtiers y ont été tués et massacrés. M. le chancelier, qui connaissait celui qui avait été cause de ce tumulte, a bien prudemment donné ordre de l'attraper, ce qui a été fait, et a été conduit à Montargis, où son procès lui a été fait, et condamné à mort ; mais quand on est venu pour l'exécuter, le peuple l'a délivré comme l'imprimeur de deçà.

On dit que le roi sera ici pour la demi-août, à cause de la nécessité de ses affaires, dont tout le monde se réjouit de deçà.

Une dame m'a dit ce matin que la Provence était pacifiée, et que la reine avait approuvé et ratifié tout ce que M. d'Estampes de Valencey, conseiller d'État, y avait négocié et réglé, et même que le courrier était parti d'ici pour s'y en retourner. Cette dame est voisine et bonne amie de madame d'Estampes, c'est pourquoi j'en crois quelque chose.

Je vous prie de dire à MM. Ravaud et Huguetant que Vlac, libraire anglais, m'est venu assurer céans que l'impression du Sennertus de Rouen est faillie, et que M. Berthelin a tout mis bas, afin de n'avoir pas concurrence avec eux ; que ledit Vlac désire fort d'être en leurs bonnes grâces, et que s'ils veulent, il fera bien débiter de leur Sennertus en Angleterre et en Hollande. Le syndic des libraires plaide ici contre ledit Vlac, qui l'a fait mettre prisonnier au Châtelet, et a été condamné à cent florins d'amende ; ils lui font encore d'autres procès pour d'autres articles, et entre autres ils ont saisi sur lui quelques livres, où se sont trouvés deux exemplaires, *Enchiridii anatomici et pathologici Jo. Riolani*, qu'ils ont imprimés depuis peu à Leyden, in-8, avec des figures anatomiques. J'ai prié M. Meturas pour cet Anglais qu'il n'intervînt point en procès contre lui, qu'on lui abandonnait les deux exemplaires. Cet homme, qui m'est obligé de plusieurs façons, m'a fort bien dit qu'il en voulait avoir raison tout du long, qu'il y dépenserait plutôt cent écus ; et ainsi voilà comme règnent parmi les hommes la charité chrétienne et la reconnaissance.

Plusieurs espèrent ici le retour du roi samedi prochain, ce que je ne crois pas encore, et beaucoup d'autres sont de mon avis ; néanmoins je

le croirai dès que je le verrai : puisse-t-il bien venir, et par son arrivée nous apporter la paix générale et la tranquillité publique ! On dit que le Mazarin s'en va derechef à Saint-Quentin, et que le roi n'a quant à soi que quatre compagnies de son régiment des gardes, le reste étant à l'armée, et que cela l'empêchera de venir. *Vale, vir clarissime, et me ama. Tuus ex animo.* G. P.

LETTRE XII. — *AU MÊME.*

Ce 20 août 1649.

Enfin la reine est revenue à Paris, et y a ramené le roi, à la sollicitation des deux princes du sang, qui l'y ont obligée, combien qu'elle n'en eût point d'envie, et le Mazarin encore moins. Il est ici arrivé le mercredi 18 de ce mois, à huit heures au soir, dans un grand carrosse qui était fort plein, dans lequel étaient entre autres avec lui, M. le duc d'Anjou, M. le duc d'Orléans, M. le prince de Condé, et le Mazarin, qui était si honteux, qu'il se cachait, et qu'on ne voyait presque point. Il y avait aussi la reine, madame la duchesse d'Orléans, mademoiselle et madame la princesse de Condé, la douairière ; on y ajoute encore M. le maréchal de Villeroi. Plusieurs

compagnies de la ville lui furent au devant, et entra par la rue Saint-Denis, fut tout du long de la rue jusque par delà les Innocents, puis entra dans la rue de la Ferronerie (en laquelle fut tué le feu roi Henri IV), et passant tout le long de la rue Saint-Honoré, s'en alla entrer dans le palais Cardinal, et tout ce voyage se fit avec tant d'acclamations du peuple et tant de réjouissance, qu'il ne se peut davantage. Moi-même qui vous parle, qui hais naturellement les cérémonies et les grandes assemblées, voyant le grand bruit qu'il y avait dans la ville, et la part du contentement que tout le monde y prenait, j'y fus aussi, et y vis du monde de toute façon au plus grand nombre que je vis jamais. La reine dit, le soir, en soupant au palais Cardinal, qu'elle n'eût jamais cru que le peuple de Paris eût tant aimé le roi. Dès ce même soir, M. le duc de Beaufort fut saluer le roi et la reine, qu'il n'avait point encore vus depuis qu'il fut sorti du bois de Vincennes ; mais il ne vit point le Mazarin. Néanmoins par l'accord que M. de Vendôme, son père, a traité pour lui avec la reine, il est accordé et a promis qu'il ira voir ledit Mazarin, quand la reine le lui voudra commander. Dès le lendemain jeudi, 19 août, tous les ordres et les compagnies de la ville furent saluer et complimenter la reine de son retour, et d'avoir ramené

le roi à Paris. M. le coadjuteur (qui avait fait son accord un mois devant, et qui pour cet effet avait tout exprès fait un voyage à Compiègne) l'a harangué au nom du clergé ; M. le premier président pour le parlement ; M. de Nicolaï, premier président de la chambre des comptes, pour sa compagnie ; M. Amelot, premier président de la cour des aides, pour la sienne ; M. le lieutenant civil, pour le Châtelet ; M. le prévôt des marchands et les échevins, pour l'hôtel-de-ville. Ce dernier est loué d'avoir fort bien parlé ; mais surtout a été remarqué et hautement loué par tous les auditeurs. M. de Nicolaï a fait une fort bonne harangue à la reine, touchant sa régence et les lois de bien régner, et lui a montré comment de tout temps les rois n'ont été malheureux que par les mauvais conseils qui leur ont été donnés et suggérés par des conseillers ignorants et intéressés. Le même homme qui a ouï toutes les harangues dit que le Mazarin n'a assisté qu'à quelques-unes d'icelles, et qu'il est fort triste, pâle et défait. Quoi qu'il en soit, c'est chose certaine que c'est bien malgré lui que le roi et la reine sont revenus à Paris, et qu'il l'eût empêché s'il l'eût pu. Il est l'objet de la haine publique, et est en chemin de devenir aussi malheureux qu'ait jamais été le marquis d'Ancre. Trois jours avant son arrivée, il fit encore tout

ce qu'il put à Compiègne pour empêcher ce retour, et avait gagné la reine à cet effet ; mais les deux princes ont renversé tous ses desseins ; et a été trop heureux d'avoir sa part dans le carrosse du roi ,*in quo uno* il a trouvé son assurance. *Varia de illo circumferentur de quibus dies diem docebit.* On dit que les princes ne le gardent que pour le manger bientôt, et qu'ils le souffrent, comme Dieu souffre le péché, pour enfin le punir. Quoi qu'il en soit, le pauvre diable traîne son lien, et croit qu'il ne l'échappera point : tôt ou tard cela lui arrivera. Il est trop haï et est cause de trop de malheurs. J'aime mieux être pauvre maître ès arts, comme je suis, voire même être condamné au pain et à l'eau, pourvu que je sois dans mon étude, que d'être Mazarin, et auteur de tant de maux, comme est ce malheureux ministre. Je vous baise les mains, *et nisi grave sit*, à MM. Gras, Falconet et Garnier, avec protestation que je serai toute ma vie, monsieur, votre très humble, etc.

LETTRE XIII. — *AU MÊME.*

Ce 3 de septembre 1649.

Je vous écrivis le 20 d'août pour vous donner avis du retour du roi en cette ville, dont il y eut

et y a encore grande réjouissance ; je vous dirai ensuite de cette arrivée que le roi a été à cheval par la rue Saint-Honoré et Saint-Antoine aux jésuites, le jour de St-Louis, accompagné de plusieurs grands de la cour, tous à cheval, et entre autres de MM. les princes de Condé, de Conti, de Chevreuse et d'Elbeuf. Il y eut tant d'acclamations et de réjouissance de tous côtés, de ce que le roi se montrait ainsi, que je ne puis assez vous l'exprimer. La reine recommence d'aller à la messe les samedis à Notre-Dame, menant le roi dans son carrosse pour faire continuer au peuple ses réjouissances. Le cardinal Mazarin est ici caché dans la maison du roi et de la reine, enfermé dans le cabinet comme il est ordinairement, et moins en danger d'être surpris ou attrapé par le grand nombre d'ennemis qu'il a et à la cour et ailleurs, qu'il ne le serait à Fontainebleau, où il faudrait quelquefois par compagnie et divertissement aller tantôt à la promenade et tantôt à la chasse ; en quoi il serait toujours obligé de se fier à la fidélité des courtisans, qui est un mauvais garant, dorénavant que le roi est ici. On ne parle plus de la paix générale, mais seulement d'Aix et de Bordeaux, où les pauvres gens pâtissent bien, sans être secourus, par la tyrannie des gouverneurs de ces deux provinces, que néanmoins le Mazarin n'apaise

point, ce qui me fait douter de la bonté et de la fidélité de son intention, et qui est ce qu'il devrait faire afin de se faire aimer, puisqu'il n'a ni n'aura de longtemps le moyen de se faire craindre comme il a pu faire par ci-devant.

Il y a ici un livre nouveau in-8, d'environ vingt-trois feuilles, fait par M. Chanet, savant et excellent médecin de la Rochelle ; j'en ai mis un tout relié pour vous en votre paquet ; il est intitulé *Traité de l'esprit de l'homme et de ses fonctions* ; mais à propos de livres, je n'ai point encore reçu le *Perdulcis* de M. Carteron. Croiriez-vous bien qu'il fût perdu ? *Non puto.* Il y a ici un livre nouveau intitulé *Jugement de tout ce qui a été imprimé contre le cardinal Mazarin* depuis le 6 de janvier jusqu'à la déclaration du 1er avril 1649. Le livre est de 492 pages ; l'auteur est un honnête homme de mes amis, mais mazarin, qui est un parti duquel je ne puis être ni ne serai jamais ; *imo*, il ne s'en est fallu que cent mille écus de mon patrimoine que je n'aie été conseiller de la cour, et que je n'aie été frondeur aussi généreux et aussi hardi que pas un. Il en a fait tirer 250 exemplaires, et l'a présenté au cardinal Mazarin à l'examiner. *Quo facto*, s'il est approuvé, il le mettra au jour et m'en donnera encore un exemplaire que je vous ai dédié comme à la fleur de mes amis. Tout au pis aller, étant

en vente, nous en aurons pour de l'argent. Tandis que le cardinal Mazarin le lit pour en donner la permission de le vendre, nous sommes cinq de ses amis qui avons aussi commission de l'examiner, dont MM. Dupuy sont l'un, M. Talon, avocat général, l'autre, je suis le troisième ; les deux autres ne m'ont pas été révélés. Je le saurai néanmoins tout à la fin. Là-dedans sont introduits deux vendeurs de pièces mazarines (qui est une espèce de gens qui ont bien gagné leur vie pendant les trois mois de notre guerre), l'un desquels accuse le Mazarin et l'autre le défend chaudement, plaisamment, et combien que le sujet me déplaise, la lecture du livre ne laisse pas de m'être fort agréable, « *tum ratione auctoris amici* » *suavissimi, tum ratione variæ doctrinæ, et mul-* » *tiplicis eruditionis quæ undequaque prælucet* », avec grande quantité de belles et rares curiosités que vous aimez bien. Voilà ce que je puis vous en dire pour le présent.

Le parlement de Paris s'est ici fort trémoussé et remué pour témoigner à ceux de Bordeaux que l'on tâchait de les servir et secourir ou assister dans leur nécessité ; mais M. le premier président, qui est une créature mazarinesque, et M. le chancelier, qui ne vaut pas mieux, ont différé tant qu'ils ont pu ; enfin l'assemblée a été conclue et arrêtée de toutes les chambres comme

le désiraient les gens de bien, et dès le même jour la reine signifia au parlement que les députés des chambres eussent à l'aller trouver dès le lendemain à onze heures du matin, qu'elle voulait elle-même entendre leurs plaintes et y satisfaire, qui n'était pas chose malaisée, vu que le jour d'auparavant le courrier était parti pour Bordeaux avec les articles de pacification de la part du conseil. On dit aussi que la Provence est en paix ; que la déclaration du roi a été vérifiée et enregistrée au parlement d'Aix ; qu'ils ont posé les armes de part et d'autre ; que l'honneur de la paix et de la victoire est demeuré du côté du comte d'Alais ; mais qu'en récompense le parlement n'a pas de semestre [1] ; et qu'il est délivré de ce supplice qui lui était préparé. M. le comte d'Alais a eu l'avantage, à ce qu'on dit, en ce traité, pour avoir été porté dans le conseil par M. le prince de Condé, qui est son cousin. Je suis de tout mon cœur et serai toute ma vie, monsieur, votre très humble, etc.

LETTRE XIV. — *AU MÊME.*

Ce 17 de septembre 1649.

J'ai été visité par un chirurgien de votre ville, nommé M. Bally, natif d'Alençon, de la part de

M. Garnier, votre collègue, qui est son bon ami et son allié, lequel chirurgien m'a bien dit du bien de vous, dont j'ai été très aise, et de M. Falconet aussi, et à ce que j'en ai pu comprendre, il n'aime ni ne fait pas grand état d'un qui fait le fin en votre ville, nommé M. Guillemin, duquel j'ai maintes fois ouï parler à des Lyonnais de deçà comme d'un grand personnage et d'un médecin de haute gamme.

Il y a ici un plaisant procès entre les libraires. Le syndic a obtenu un nouvel arrêt, après environ trente autres, par lequel il est défendu à qui que ce soit de vendre ni d'étaler des livres sur le Pont-Neuf. Il l'a fait publier, et a fait quitter ce Pont-Neuf à environ cinquante libraires qui y étaient, lesquels sollicitent aujourd'hui pour y rentrer. M. le chancelier, le premier président, le procureur général et toute la cour sont pour le syndic contre ceux du Pont-Neuf, à qui on a fait entendre que la reine voulait que cela allât ainsi. Maintenant les valets de pied du roi, qui tiraient tous les ans quelque profit de ces libraires, un certain nombre de pistoles pour le droit de leurs boutiques, sollicitent pour leur profit envers la reine, laquelle infailliblement ne cassera point l'arrêt de la cour pour ces gens-là ; et par provision, de peur que quelqu'un ne se saisît de ces places vides, ils y ont mis une espèce de nou-

veaux marchands de bas de soie ; je pense qu'à la fin les fripiers s'y mettront. En bonne justice, il ne devrait y avoir sur le Pont-Neuf aucun libraire, pour les friponneries que ceux qui ont été par ci-devant y ont exercées, vu qu'ôté quelque défroque de nouvelles bibliothèques qui y venait quelquefois, on y vendait trop de livres imparfaits, et dérobés que les valets, les servantes et les enfants de familles y portaient tous les jours, et de tous côtés, sans aucune punition.

Le cardinal Mazarin a encore remis sur le tapis le mariage de sa nièce l'aînée avec M. le duc de Mercœur ; mais on dit qu'il ne se fera jamais, à cause que M. le Prince s'y est tout-à-fait opposé et bandé contre. Cela fait penser que ce prince a quelque dessein contre le Mazarin et sa fortune. Il y en a encore d'autres raisons qui font penser la même chose. Le roi, la reine et toute la cour sont ici, et font bonne mine, combien qu'ils n'aient guère d'argent. On ne laisse point de dire que le mariage se fera, et que madame de Vendôme, qui est allée aux eaux de Bourbon, a, *quamvis invita*, soussigné les articles, d'autant que M. de Vendôme l'a ainsi désiré. On dit aussi que pour cet effet M. de Beaufort quitte l'hôtel de Vendôme, et qu'il a loué une grande maison qui était vide dans le cœur de la ville, savoir, au cloître de

Saint-Mederic, qui est celle de feu M. de Caumartin, garde des sceaux, qui y mourut l'an 1622, et où sa femme n'est morte que depuis deux ans. On dit même que la vaisselle d'argent, qui doit faire l'ameublement de ce mariage en partie, se fait chez le bonhomme M. de la Haye, orfèvre ; *dicitur tamen Condæus adhuc reclamare* [1], sur quoi l'on n'oserait dire s'il se fera ou non. Les libraires du Pont-Neuf ont trouvé un ami vers la reine, qui a obtenu pour eux encore un terme pour trois mois, c'est-à-dire jusqu'à Noël, afin que durant ce temps-là ils puissent trouver des boutiques. C'est M. Saintot, maître des cérémonies, qui leur a fait ce plaisir, et je doute dorénavant si on pourra jamais les en chasser. Pour réponse à la vôtre, j'ai regret de n'avoir dit adieu à M. Marion ; je me répute malheureux que je ne suis presque jamais au logis, d'où vient que j'en perds de très bonnes occasions, et ai du regret pour celle-là plus que pour toute autre. C'est un mal qui m'est commun presque toute l'année, que je n'ai guère le loisir d'être céans, que le soir et le matin. Je vous prie de lui témoigner le regret que j'en ai, et que je suis son très humble serviteur. Je fais état de lui à cause de lui-même et pour l'amour de vous, qui m'avez fait l'honneur de me donner sa connaissance, joint qu'il est homme déniaisé, *nec publici saporis*.

Le Mazarin est ici avec martel en tête, pour le mariage de sa nièce, lequel déplaît à M. le Prince, tandis que tous les officiers de la cour se plaignent de ce qu'ils ne reçoivent pas un sol de leurs gages, et que le nombre des malcontents est infini. Le chevalier de Guise demande aussi une abbaye en la ville d'Eu, que le Mazarin a donnée à M. le Tellier, secrétaire d'État, sa créature, pour un de ses enfants. Ces Guisards font du bruit, menacent et se plaignent haut, que s'ils n'ont grand pouvoir, au moins peuvent-ils augmenter le nombre des malcontents. Cette abbaye est dans une ville qui leur appartient ; ils ont menacé le cardinal Mazarin de tuer tous ceux qui y viendraient pour en prendre possession. Le bourgeois de Trinacrie [a] se conserve véritablement, mais ce n'est pas sans peine, et en aura encore bien davantage s'il veut aller jusqu'au bout, *multis ærumnis premitur, imo opprimitur*, et ne s'en faut plus que l'accablement dernier qui achève la catastrophe, *et claudat fabulam*, ce qui peut arriver et vraisemblablement arrivera.

Pour *Quinte-Curce*, êtes-vous bien assuré qu'il ait vécu sous Tibère ? Il y en a qui disent sous Auguste, à cela poussés pour sa belle latinité ;

(a) Sicile. Mazarin était de père sicilien.

d'autres, comme vous, sous Tibère, et d'autres sous Vespasien avec quelque apparence de raison : *et vere in re dubia, varia sunt hominum judicia.* J'ai eu autrefois un régent qui avait une étrange opinion de Quinte-Curce : il disait que c'était un roman ; que le latin en était beau, mais qu'il y avait de grandes fautes de géographie. Il y en a une énorme, entre autres, dans le septième livre, lorsqu'il parle de ces Scythes, lorsqu'ils vinrent prier Alexandre-le-Grand de ne point passer le Tanaïs, pour entrer dans leur pays. Ce fleuve s'appelait Jaxartes, et non point le Tanaïs, qui vient de la Moscovie, se jette dans le Palus Meotis, et sert à faire la séparation de l'Europe avec l'Asie, et séparant la Scythie européenne d'avec l'asiatique. Et pour vous montrer que cela est vrai, Alexandre-le-Grand n'ayant pas trouvé son compte, après avoir passé cette rivière, il revint incontinent *in regionem Sacarum*, et de là entra dans les Indes orientales ; et tout cela est très éloigné du vrai Tanaïs. Le même maître nous disait que l'auteur de ce livre était un savant italien, qui fit ce livre il y a environ trois cents ans. Prenez de cela que nul ancien n'avait cité Quinte-Curce ; qu'il était là-dedans parlé des fleuves Indus et Ganges et autres pièces des Indes, qui étaient inconnus à ces anciens qui ont vécu devant Ptolémée, lequel

est le premier et le plus ancien auteur *qui meminerit Sinarum*. Juvénal, qui vivait tant soit peu devant, a dit : *Quid Seres*, *quid Traces agant*, *meminit quoque Plinius Serici Oceani* ; *Seres illi*[1] sont les habitants du pays de Cathai, qui est une province très grande de l'Asie majeure dans la Scythie, au-dessus de la Chine, en tirant vers le pôle. *Sed nemo meminit Sinensium vel Sinarum ante tempora Ptolemei*[1], *etc*. Mais tout cela est une controverse pour laquelle nous n'irons pas sur le pré : *imo tuo judicio cadam aut stabo*, et n'en croirai que ce qu'il vous plaira. Le jésuite Raderus, qui a commenté Quinte-Curce, n'oserait définir en quel temps il vivait ; c'est une des difficultés dont j'espère de voir et d'apprendre la solution dans l'édition qui se fait en Hollande du beau livre de feu M. G. J. Vossius, *de Historiis latinis*, auquel ouvrage si l'auteur a mis la dernière main, il y aura bien moyen d'apprendre d'autres gentillesses. Et c'est assez de Quinte-Curce, je reviens à votre lettre.

Je suis bien aise que votre Sennertus roule toujours, et souhaite fort qu'il soit achevé. Quand pensez-vous que ce sera ? Chaque tome aura-t-il sa table ? M. Ravaud, par sa dernière, m'a mandé qu'il me priait de leur accorder que ce livre me fût dédié. Qu'en dites-vous ? Donnez-moi votre conseil là-dessus, afin que je n'y fasse

point de faute ; indiquez-moi charitablement ce que je dois répondre, *et in ista difficultate fac me participem tuæ sapientiæ*, afin que je leur fasse là-dessus une réponse qui ne vous déplaise point. *Age amicum*, et me conseillez en ami.

Quand vous écrirez à M. Bauhin, mon ancien ami (c'était l'an 1624), je vous prie de lui faire mes très humbles recommandations. Je me souviens d'avoir ouï parler et même d'avoir vu le traité de *Sennertus*, *de Origine et natura animarum in brutis*, etc. Je souhaite fort que ce traité, qui est de soi fort curieux, entre dans votre édition.

L'autre point est que M. Mosnier, ami de M. Duprat, me vient de donner avis qu'un sien ami, chirurgien à Lyon, nommé M. Hébert, l'a averti qu'on imprime à Lyon un livre contre moi, intitulé, *Patinus fustigatus*, dont l'auteur est un nommé Arnaud, médecin de Montpellier. Cette nouvelle ne m'étonne ni me surprend pas. *Novi contentiosum ingenium infelicis seculi, ad quod me Deus reservavit* ; mais en attendant que je puisse voir ce chef-d'œuvre, je vous prie de m'enseigner qui est cet Arnaud, de quelle vie et de quel âge, quel est son dessein ; si vous le pouvez savoir, pourquoi il écrit contre moi : si c'est en faveur des chimistes ou des apothicaires, ou si c'est qu'il entreprenne de réfuter

toutes les vérités que j'ai mises en mes deux thèses, ou bien si c'est contre mes mœurs et ma personne. S'il me dit des injures, je les lui laisse et lui pardonne ; s'il me dit des vérités et des raisons, de sorte que j'y puisse apprendre quelque chose, je lui en saurai gré ; s'il mérite réponse, je la lui promets, pourvu que j'en aie le loisir.

Si le père Fr. Vavassor a piqué dans son livre M. Rigaud, il est homme à se défendre. Ce père est celui-là même qui a fait des oraisons que je vous ai autrefois envoyées. Il est vrai que l'impératrice est morte. M. R. Moreau est en fort bonne santé, Dieu merci ; nous nous sommes rencontrés en consultation depuis un mois plus de dix fois, et quelquefois aussi avec M. Riolan : ne pensez-vous pas que nous eussions fait un bon trio ?

On vient de me dire que le grabuge de la cour est apaisé, et que M. le Prince s'est contenté du gouvernement du Pont-de-l'Arche pour M. de Longueville, à qui on l'avait promis à Pâques dernier, aux traités de paix, et que le mariage de la mazarinette avec M. de Mercœur se fera la semaine qui vient. On dit aussi que la peste est bien fort à Rouen, et que le duc de Mercœur sera vice-roi de Catalogne, et qu'il partira dès huit jours après ses noces pour y aller, et voilà tout ce que je sais. Je vous baise les mains de

tout mon cœur, et suis de toute mon affection, monsieur, etc.

LETTRE XV. — *AU MÊME.*

Ce 24 de septembre 1649.

Depuis ma dernière, le prince de Condé a fait un peu le méchant, et empêché jusqu'ici le mariage de M. de Mercœur avec la Mancini. Outre la mort de l'Impératrice, qui est ici toute commune, les nouvelles portent que l'archiduc Léopold a défait, entre Bruxelles et Condé, trois régiments des troupes d'Erlac, avec tout leur bagage perdu, qu'ils avaient volé entre l'Allemagne d'où ils venaient, et à la Flandre, où ils sont péris, c'est-à-dire de Bourgogne, Champagne et Picardie ; et ainsi *quod non capit Christus, rapit fiscus*[1]. Un savant personnage théologien, à Louvain, et grand janséniste, nommé *Libertus Fromondus*, y a fait imprimer depuis peu un libre beau et curieux, intitulé : *Philosophia christiana de anima.* Il n'y en a point encore ici ; mais j'espère qu'on nous en enverra. L'auteur est un homme illustre, qui a par ci-devant écrit *Meteorologicorum libri sex*, in-quarto.

Le prince de Condé a fait donner à M. de

Longueville, son beau-frère, le gouvernement du Pont-de-l'Arche, qu'on lui avait promis à la dernière paix. Le chevalier de Guise a eu aussi, malgré le Mazarin, l'abbaye d'Eu, qu'il avait demandée ; si bien que l'on extorque plutôt que l'on n'obtient ce que l'on désire, pourvu que l'on puisse faire peur. Le cardinal Mazarin est au lit, où, dit-on, il est fort malade : les uns disent que c'est la goutte, les autres que c'est le regret qu'il ressent en l'âme, *abeuntis fortunæ*, et du danger où il se voit, ayant pour ennemi le prince de Condé, duquel, à cause qu'il fait tant le mauvais, on a délibéré depuis huit jours, *ne in posterum ferociat*, si on ne l'arrêterait point prisonnier ; mais on n'a pas osé l'entreprendre, pour la peur qu'ils ont que M. de Beaufort, qui est ici en grand crédit dans la ville et parmi la populace, ne fasse soulever tout le monde, lequel, étant arrêté, ferait infailliblement rendre le prisonnier, et irait plus outre aux dépens du Mazarin et de ses autres suppôts ; si bien qu'ils sont retenus par la juste appréhension qu'ils ont de voir derechef de nouvelles barricades, comme ils en virent l'an passé. On a mis sur le tapis d'établir un conseil de six habiles hommes, qui ont été cherchés et proposés ; mais il n'en a été rien conclu, d'autant que la reine a désiré que le Mazarin fût un de ceux-là. Je ne sais point

quel progrès prendra cette affaire à l'avenir ; mais si les deux princes demeurent unis ensemble contre ce ministre prétendu beau et bon, il y aura de l'apparence qu'ils l'emporteront. L'abbé la Rivière est tout-à-fait contre le Mazarin, et porte fort son maître Gaston à être du parti de M. le Prince ; mais ce qui m'en déplaît, c'est que toutes ces bonnes résolutions se peuvent évanouir ou relâcher par un sac de pistoles, une bonne abbaye, un évêché, ou un chapeau de cardinal, qui ne devraient être que la récompense de la vertu : mais tout est changé.

M. de Longueville est ici attendu pour demain ; les siens qui étaient de deçà sont allés au-devant de lui. Je pense qu'il vient exprès pour fortifier le parti de son beau-frère M. le Prince. Il y a un autre bruit à la ville, c'est que le prévôt des marchands a fait arrêter prisonniers des cinq adjudicataires des gabelles, les quatre qui se sont présentés à l'assemblée de ville, savoir : Bonneau, Marin, Richebourg et Meraut. Roland, qui est le cinquième, s'est échappé. Ces quatre demandaient à quitter et abandonner leur bail des gabelles, vu que les greniers à sel de la plupart de la France ne leur rendent que la moitié de ce qu'ils avaient accoutumé. M. le chancelier leur avait déjà répondu au conseil que c'était une ferme qu'ils tenaient, et qu'ils

devaient payer bon an, mal an ; que quand ils avaient gagné pour une année deux et trois millions, on ne leur en avait rien dit. On leur a bien reproché autre chose en l'Hôtel-de-Ville : on leur a soutenu qu'ils étaient eux-mêmes cause des barricades de l'an passé et de la guerre de cette année, du siège de Paris, de toutes les émotions de la campagne ; que le faux sel et les faux sauniers étaient réduits par la guerre qu'ils avaient suscitée, que comme ils étaient cause de tant de malheurs publics, il était raisonnable qu'ils en pâtissent après en avoir tant fait pâtir d'autres. Ils sont donc dans l'Hôtel-de-Ville, mais le peuple se plaint qu'on ne les mène point dans la Conciergerie afin que leur procès leur soit fait comme à des voleurs publics. Ils ont intérêt d'être tirés de là, de peur que le peuple, les rentiers, les bateliers et autres malcontents ne fassent irruption dans l'Hôtel-de-Ville, et que par quelque émotion ils ne les assomment. On dit que M. le Prince demande trois choses, savoir : 1° qu'au lieu du Mazarin un conseil soit établi de six grands hommes d'État, qui gouvernent et remettent toute la France en bon train ; 2° qu'on fasse recherche de tous ceux qui ont manié et volé les fiannces depuis 1642 ; 3° qu'on punisse ceux qui ont empêché la paix générale depuis trois ans. Gaston tient encore le

parti du Mazarin, et c'est ce qui retarde et affaiblit le parti de M. le Prince. M. de Longueville est arrivé qui pourra bien le fortifier, et c'est ce qui nous fait espérer que nous verrons quelque chose de nouveau la semaine qui vient. On dit que le premier président du parlement a parlé aujourd'hui bien fort contre le Mazarin, et qu'il est apparemment du parti de M. le Prince, duquel il a toujours été ami.

Il y a quelques honnêtes gens à Paris, tous d'un parti, c'est-à-dire ennemis du cardinal Mazarin, qui envoient et distribuent à leurs amis un nouveau libelle intitulé : *le Courrier du temps, apportant des nouvelles de tous les cantons de l'Europe* ; il est en huit demi-feuilles in-4°. Je ne doute pas que les imprimeurs ne le contrefassent. Chaque article est contre le Mazarin, et chaque province dit quelque mal de lui. Ce ministre italien ayant vu ce libelle, a été fort irrité contre ceux qu'il en soupçonne les auteurs ; mais de malheur pour lui, il n'a plus de crédit pour s'en pouvoir venger, comme font les Italiens très volontiers.

On dit ici que le pape veut diminuer ce grand nombre de moines qui est prodigieux et effroyable, et qu'il en a retranché de sept sortes, et entre autres les carmes déchaussés, les barnabites, quelques moines de l'ordre de Saint-

Benoît, quelques autres de celui de Saint-François et autres, et qui plus est qu'il ne veut plus qu'on en reçoive aucun à faire profession qui n'ait atteint l'âge de vingt-deux ans, et ce serait là le vrai moyen de diminuer ce grand nombre. *Amen.* Je vous baise les mains de toute mon affection, et suis, etc.

LETTRE XVI. — *AU MÊME.*

Ce 3 de novembre 1649.

Depuis ma dernière j'ai appris que M. Veslingius est mort à Padoue le dernier d'août comme il s'apprêtait à écrire contre M. Riolan ; que là même un certain *Rhodius*, qui est en réputation de savant, y fait imprimer le *Scribonius Largus*. Il est ici mort un ancien avocat fort savant, nommé M. Héraut *(Desiderius Heraldus)*, qui était en querelle avec M. Saumaise, qui avait écrit contre lui *Observationes ad jus atticum et romanum*, il y a environ quatre ans. M. Héraut qui se trouvait offensé de ce livre, y faisait une réponse in-folio ; mais la mort l'ayant surpris, je pense qu'il faudra le vendre tel qu'il est et faire une fin où l'auteur a trouvé la sienne. Il paraissait âgé de soixante-dix ans. C'est celui

qui a autrefois travaillé sur l'Arnobe et sur l'Apologétique de Tertullien ; il avait la réputation d'un homme fort savant tant en droit que dans les belles-lettres, et écrivait fort facilement sur telle matière qu'il voulait.

On est ici après le choix de quelque habile homme savant dans les affaires que l'on puisse faire surintendant des finances. Les uns disent que l'on y mettra M. d'Emery, qui est celui qui a commencé à tout gâter, et l'élection duquel fera encore merveilleusement murmurer le peuple, les malcontents de la cour et des provinces, qui ne sont que trop désolés. Il y a pourtant ici beaucoup de personnes qui souhaitent que ce soit lui, les uns alléguant que, s'il a gâté les affaires, il saura mieux qu'un autre comment il faudra les réformer ; d'autres qui ont prêté au roi désirent que ce soit lui, espérant qu'il les fera rembourser ; mais la plupart de ceux-ci sont des parents et amis. D'autres nomment pour cette charge le président de Maisons, qui est un animal mazarinique ; homme dangereux, fin et rusé, mais fort incommodé, et qui, par ce moyen, tâcherait de s'acquitter et de payer ses dettes. D'autres y nomment M. d'Avaux, qui était par ci-devant plénipotentiaire à Munster et qui est frère du président de Mesmes. Celui-là est un fort habile homme et aimé ; mais un plus habile

que lui aura encore bien de la peine dans le mauvais état de nos affaires. On avait arrêté que ce serait le marquis de la Vieville ; mais les partisans lui ont donné l'exclusion, protestant tout haut à la reine qu'ils ne traiteraient jamais d'aucune affaire avec lui ; si bien qu'il faut attendre que le conseil d'en haut, composé de la reine, du duc d'Orléans et du prince de Condé, en ait délibéré.

Vous m'avez ci-devant envoyé un livre intitulé : *Heteroclita spiritualia et anomalia pietatis*, du P. Théophile Raynaud. Ce livre est assez étrange aussi bien que l'esprit de son auteur ; mais à quoi s'occupe-t-il présentement ? Je crois qu'il a beaucoup de traités prêts à mettre sous la presse ; mais entre autres je voudrais qu'il mît en lumière un ouvrage qu'il a déjà cité et promis deux ou trois fois, *de Justâ confectione librorum*, dans lequel il promet de dépeindre de toutes leurs couleurs certains écrivains qui lui déplaisent ; il le promet entre autres de Pomponace, qui a été un terrible galant du temps de Léon X.

Je ne vous ai rien écrit ni assuré de M. Saumaise que lui-même ne me l'ait mandé dans sa lettre. Vous dites qu'après cela vous ne lui conseilleriez pas de se mettre sur mer de peur des Anglais, et néanmoins un Suédois, étudiant en

médecine, me dit hier céans que la reine de Suède avait demandé M. Saumaise, et qu'il se préparait pour y aller faire un voyage ; mais je ne vous oserais assurer s'il est bien véritable, car je ne vois point de gens, après les L... [a] de Paris et les moines, lorsqu'ils parlent de la vie éternelle et de l'autre monde où ils ne furent jamais, et où jamais ils n'iront, qui mentent si fort et si rudement que ces étrangers, particulièrement en faveur de leur nation. Pour moi, je suis de votre avis, et je ne conseillerais point à M. Saumaise de s'en aller en Suède, de peur qu'il ne meure en ce pays si froid, et de peur aussi que quelque tempête ne le fasse aborder en Angleterre, où apparemment il ne serait pas bien traité, après avoir écrit contre eux pour avoir coupé la tête à leur roi. S'ils ont si mal et si rudement traité leur maître, que ne feront-ils pas à leur ennemi ?

L'évêque de Riez se réduit à ne faire que la vie des cardinaux qui ont vécu avec quelque opinion de sainteté, et ce qu'il a fait imprimer du cardinal de Berulle n'est qu'un extrait de son livre. Je ne sais s'il mettra parmi ces gens-là le cardinal du Perron, qui était un grand fourbe et que je sais de bonne part être mort de la vérole. Pour le cardinal de Richelieu, c'était une bonne

---

(a) Loyolites.

bête, un franc tyran ; et pour marque de sa sainteté, *sanctus olim dicebatur qui abstinebat ab omni venere illicita* [1]. Je me souviens de ce qu'un courtisan me conta l'autre jour, que ce cardinal, deux ans avant que de mourir, avait encore trois maîtresses qu'il entretenait, dont la première était sa nièce, Marie de Vignerot, autrement madame de Combalet et aujourd'hui madame la duchesse d'Aiguillon. Son père était un des espions du marquis d'Ancre à mille livres par an, et son grand-père était notaire à Bressuyre, village du Poitou. La seconde était la Picarde, savoir, la femme de M. le maréchal de Chaunes, frère du connétable de Luynes, lequel est mort ici depuis quatre jours, quelque temps après avoir été taillé de la pierre en la vessie. La troisième était une certaine belle fille parisienne, nommée Marion Delorme, que M. de Cinq-Mars, qui fut exécuté à Lyon, l'an 1642, avec M. de Thou, avait entretenue, comme a fait aussi M. le maréchal de la Meilleraye et plusieurs autres. Elle est encore en crédit ; elle est même dans l'histoire pour sa beauté, car Vittorio Siri a parlé d'elle dans son Mercure. Tant y a que ces messieurs les bonnets rouges sont de bonnes bêtes : *vere Cardinales isti sunt carnales*. Je suis tout à vous, etc.

LETTRE XVII. — *AU MÊME.*

Ce 3 de décembre 1649.

J'écrivis à M. Ravaud le 16 de novembre ; et le même jour je vous écrivis aussi par la même voie : je ne doute point qu'il ne vous ait rendu une lettre. Depuis ce jour-là il est ici mort un intendant des finances, nommé M. Charon, à la place duquel on a mis un Lyonnais, mais natif de Bâle, nommé M. Hervart. Son affaire cependant n'est pas tout-à-fait conclue ; la reine résiste, et dit que sa conscience y répugne, à cause de sa religion. On dit que le Mazarin le voudrait installer en cette charge, pour le récompenser du grand service qu'il lui rendit durant notre guerre, en ce qu'il fit trouver et fournir presque sur-le-champ la somme de huit cent mille livres qui furent employées à débaucher la plupart des Allemands de l'armée de M. le maréchal de Turenne, qui venait pour nous contre le Mazarin, lequel et tous les autres qui étaient à Saint-Germain eurent si peur dudit maréchal et de son armée, que cela le fit penser tout de bon à traiter de la paix avec nous, et c'est ce qui engendra la conférence de Ruel : joint que d'autres très puissantes causes les y obligeaient. 1° Qu'ils n'avaient plus d'argent à Saint-Germain, et qu'ils

ne savaient où en prendre à l'avenir. 2° Ils voyaient l'Espagnol sur la frontière, qui était tout prêt d'entrer et de venir jusqu'ici. Le 23 de novembre, à huit heures du soir, madame de Beauvais, première femme de chambre de la reine, fut disgrâciée, et reçut commandement de se retirer de la cour et de s'en aller en sa maison des champs. Cette disgrâce est tant plus remarquable à la cour, que cette dame était une de celles qui y avaient le plus grand crédit, laquelle couchait dans la chambre de la reine, et qui était la plus grande confidente de sa maîtresse : on lui ôta en même temps toutes les clefs qu'elle avait. Deux jours après que madame de Beauvais a été chassée par la reine, elle a pareillement chassé de la cour le marquis de Gerzé, qui était en haute intelligence avec ladite Beauvais.

Maintenant je vais commencer à faire réponse à votre dernière, que j'ai reçue ce matin, premier jour de décembre, et laquelle, sans vous flatter, *nec putes tibi verba dari*, m'a donné une joie et une consolation extraordinaire. Est-ce tout de bon que vous me dites que vous gardez toutes mes lettres très chèrement ? Je n'ai jamais eu cette opinion qu'elles pussent mériter cet honneur ; mais d'une part prenez garde qu'elles ne vous fassent tort ou à moi aussi pour la liberté avec laquelle je vous écris quelquefois de nos

affaires publiques, si mieux n'aimez tout d'un coup en faire un sacrifice à Vulcain, que Catulle, *in pari casu*, a de bonne grâce nommé *tardipedem deum*. Tout au pis aller, et quoi que vous en fassiez, j'y consens.

La reine de Suède a envoyé son tableau à M. Saumaise [1], et outre ce présent elle l'a invité d'aller la voir en Suède ; à quoi il a répondu sur-le-champ qu'il faisait pour lui, qui était maigre, trop froid en Suède et trop chaud en Angleterre, sur la peur qu'il aurait d'être pris par les Anglais, contre lesquels il a écrit une défense pour leur roi. Il est depuis un mois au lit, affligé de la goutte. J'honore de tant plus la reine de Suède qui aime les lettres et les lettrés. Si elle continue, je ne doute point qu'enfin et dans la postérité elle ne fasse autant parler de soi et ne devienne, par cette bonne inclination, autant illustre que le feu roi son père l'a été par ses armes, par ses hardies entreprises et par ses grandes victoires.

Plût à Dieu que le père Théophile Raynaud nous fît voir son livre, *de Justa confectione librorum*. Si vous en avez quelque commodité, faites-lui-en écrire quelques mots, et l'invitez à mettre ce livre en lumière. Je crois qu'il pourrait servir à plusieurs sortes de gens en plus d'une façon. Les deux portraits de M. Saumaise et de H. Grotius, avec celui du feu P. Cousinot, sont partis

pour Lyon dans le paquet que je vous ai adressé.

Pour l'épître de Sennertus, puisque MM. Huguetan et Ravaud me font cet honneur et vous aussi, je le veux pareillement bien : vous y mettrez tout ce qui vous plaira, mais à la charge que vous vous y mettrez vous-même, afin que la postérité sache que j'ai eu un ami de votre trempe et de votre mérite, *quod in magna fœlicitatis meæ parte duco*. Pour le *decorum* des personnes qui m'adresseront cette épître, ne vous y arrêtez pas si fort, mettez et dites hardiment ; si cela ne sert fort pour le présent, au moins cela sera bon pour l'avenir. J'ai des enfants qui pourront quelque jour en avoir d'autres, et qui seront bien aises de voir là-dedans quelque chose de bon de leur aïeul. Je puis dire de bon cœur, avec Martial, *si post fata venit gloria, non propero*, car je sais bien que toute cette réputation du monde, après notre port, n'est qu'une fumée. Et néanmoins je me console de ce que je suis dans les registres de notre école en très bonne part en deux fois diverses, dont la première est de l'an 1642, quand je plaidai et gagnai ma cause contre le gazetier par devant dix-sept maîtres des requêtes, aux requêtes de l'hôtel ; la seconde est de l'an 1647, contre les apothicaires, au parquet, devant MM. les gens du roi. Outre que j'y suis marqué, comme celui qui a passé par toutes les charges

de l'école, hormis du doyenné, auquel j'ai déjà été nommé trois diverses fois : mais je suis toujours demeuré au fond du chapeau. *Sortes in urnam mittuntur, sed temperantur à domino.* Peut-être que Dieu n'a pas voulu que j'eusse tant de peines que donne cette charge, qui est très pénible et laborieuse. Par provision vous y pouvez parler de livres, de bibliothèque, de malades, de bonne méthode, de bonnes inclinations à bien faire en tout, à servir le public, de n'être ni charlatan ni chimiste, et d'avoir plusieurs bons amis, tant en France qu'aux pays étrangers : *Sed frustra sum.* Vous savez mieux que moi ce qu'il faut dire. Pour les œuvres de M. *Helmontius*, qui était un enragé, M. Riolan l'a connu à Bruxelles. Les jésuites le voulaient faire brûler pour magie ; la feue reine-mère le sauva, parce qu'il lui prédisait l'avenir, étant induite à cela par un certain Florentin, nommé Fabroni, qu'elle avait près de soi, qui la repaissait de ces vanités astrologiques, et se trouve que ce Fabroni était gagné par le cardinal de Richelieu pour perdre cette pauvre princesse. J'apprends par la même lettre que M. J. Valæus est mort à Leyden, sans avoir été regretté, d'autant que M. Spanheim, qui était de deçà fort aimé, mourut *quasi inopinato et inesperato*, d'un remède que ledit Valæus lui donna lui-même, qu'on

appelle en ce pays-là de l'antimoine : ce sont les mots de l'écrivain. Je hais tant plus ce diabolique remède, qui, outre tant d'autres, a encore tué ce pauvre M. Spanheim, à l'âge de quarante-huit ans : il aurait encore pu vivre vingt ans entiers, *si potuisset carere isto malo medico*, et en ce cas-là, il nous eût encore donné quelques bons livres ; et ainsi le médecin n'est pas à plaindre, qui s'est tué lui-même de ce remède, dont il en a tué ce bon et savant M. Spanheim, que je regretterai toujours.

Le Mazarin a donné ordre d'envoyer et faire marcher environ six mille hommes vers Bordeaux, pour aider à M. d'Espernon, dont les uns prennent le chemin de Chartres et du pays du Maine, les autres vont de Champagne en Bourgogne, par le plus long chemin, afin de manger toujours le paysan. Je serai toute ma vie, monsieur, votre très humble, etc.

LETTRE XVIII. — *AU MÊME.*

Ce 24 de décembre 1649.

Je me souviens qu'autrefois vous m'avez demandé pour M. Huguetan le portrait d'Alstedius, que je cherchai par tout Paris alors, afin

de lui en donner le contentement qu'il en désirait. Je n'en pus avoir aucune nouvelle, soit qu'il ait été fait ou non : j'en vois néanmoins un au frontispice du livre, que je ne crois point être celui d'Alstedius, mais plutôt une imitation de celui de M. Vossius le père, tel qu'il paraît au commencement de sa Rhétorique, in-quarto, et m'imagine qu'il n'a point été pris autre part que là : vous le savez, SUM NATURA PHILALETHES [1].

Environ le 7 décembre, il est ici mort un grand clabaudeur de controverses, contre les ministres de Charenton : c'est le père Fr. Véron, qui a malheureusement bien brouillé du papier en son temps, avec beaucoup de bruit et peu de fruit.

Ceux qui ont des rentes sur l'Hôtel-de-Ville ont depuis deux mois fait plusieurs assemblées, afin d'obliger les payeurs des rentes de leur donner de l'argent. Ces payeurs, qui sont la plupart maltôtiers et partisans, se sont obligés à tant par semaine ; mais faute de se bien acquitter de ce qu'ils ont promis, lesdits rentiers, continuant leur diligence, de peur de perdre le tout, ont fait quelques assemblées, et ont élu pour leur syndic un nommé M. Joli, conseiller au Châtelet, *virum optimum et antiquœ fidei*. Il est neveu de feu M. Loysel, conseiller de la grande chambre, duquel je vous ai envoyé la vie par

ci-devant. Ce pauvre M. Joli, le samedi matin 11 de décembre, étant dans son carrosse, fut rencontré dans la rue des Bernardins par quatre hommes de cheval, qui l'arrêtèrent, et l'un d'eux en même temps lui tira un coup de pistolet, et en même moment s'enfuirent : ces pendards pensaient qu'il fût tué, et, Dieu merci, il n'est blessé qu'à l'épaule. Il s'en vint aussitôt au parlement se plaindre de cet attentat. Les chambres furent aussitôt assemblées, et deux commissaires furent députés pour en informer. Tout Paris a frémi sur cette nouvelle, et peu s'en fallut qu'on ne fît de nouvelles barricades. On ne fait point ici de doute que ce coup ne vienne par ordre du Mazarin, qui médite encore quelque nouvelle vengeance, et néanmoins je trouve qu'il est fort mal conseillé, vu qu'étant enfermé dans Paris, il n'y peut être le plus fort.

Le lundi 8 de décembre le roi fut ici confirmé, c'est-à-dire qu'il reçut le sacrement de confirmation.

La reine a mandé au parlement, le lundi 13 de décembre, qu'elle abhorrait et détestait de tout son cœur l'attentat qui avait été commis sur M. Joli, conseiller au Châtelet, qu'elle le prenait en sa protection, et qu'elle désirait que la cour fît informer contre ceux qui avaient voulu, lorsque ledit M. Joli fut blessé, échauffer le

peuple à prendre les armes. Elle a pareillement mandé à MM. les prévôts des marchands et échevins qu'ils eussent à donner ordre par tous les colonels de la ville, que chacun eût à se tenir en repos et en son devoir, qu'elle maintiendrait tout en paix, mais qu'elle désirait que personne ne tirât par la ville des coups de mousquet la nuit, comme on avait fait les deux nuits précédentes.

Je vous dirai que j'ai quelquefois jeté en passant les yeux sur le beau présent que m'ont fait MM. Huguetan et Ravaud des œuvres d'Alstedius ; mais je vous dirai en passant que dans ce bel ouvrage j'ai trouvé bien des fautes, et principalement dans les noms propres. Je n'en reconnais pas la cause, c'est peut-être la copie d'Allemagne, et quoi que c'en soit, il n'y a plus de remède. Je souhaite fort qu'il n'en soit pas de même au *Sennertus*.

On vend ici au palais un gros livre in-quarto intitulé *les Œuvres de M. de Voiture*. C'était un Parisien, homme d'esprit et de bonnes lettres, qui était officier de M. le duc d'Orléans ; il était fils d'un riche marchand de vin des halles qui n'avait rien épargné à le faire bien instruire.

Je vous dirai librement, si vous me le permettez, et je vous en prie, *si quid mihi credis amico*, que M. Garnier est un pauvre homme en

bonne résolution : si l'intérêt des apothicaires l'emporte, j'en suis marri. Je fais si peu de cas de cette sorte de gens, qu'ils ne me font ni envie ni pitié, et ne me résoudrai jamais, Dieu aidant, de tromper un pauvre malade pour les gratifier. Je trouve cela bien étrange, qu'ils trouvent dans notre profession d'honnêtes gens si facilement, qui abandonnant leur honneur et leur conscience, veuillent entreprendre la défense d'un parti si déploré et si malheureux. Nous les devrions haïr comme la peste en tant qu'ils ont corrompu et tâché de détruire la vraie médecine par leur avarice et leur tyrannie, et en seraient sans doute venus à bout si Dieu n'avait suscité d'honnêtes gens qui se sont fortement et courageusement opposés à leurs mauvais et tyranniques desseins. Pour moi je ne les aime ni ne les crains ; s'ils m'ôtent de la pratique, en récompense il m'en vient d'ailleurs, et ne veux de leur amitié pour quoi que ce soit. S'ils n'avaient hors de Paris et en toute la France non plus de crédit qu'ils ont ici, toute la médecine serait tout autrement en lustre et en honneur qu'elle n'est pas. C'est à propos de cela que j'en écris une lettre assez longue à M. Garnier, qui dans sa dernière semble triompher à cause qu'il a trouvé dans le traité *de Circulatione sanguinis* de M. Riolan être fait mention des remèdes cardiaques, d'où il veut conclure par l'autorité de

M. Riolan qu'il est permis d'user des confections d'alkermès et de hyacinthe comme de cardiaques très excellents, contre l'avis et la thèse de M. Guillemeau, combien que ledit Riolan ne nomme en aucune façon ces deux confections, non plus qu'il ne les entend ni n'en use jamais. « *Doles tamen graviter quod tantopere sit immersus,* » *tamque infeliciter versetur in fœda illa heresi* » *sectæ arabicæ, quæ solis pharmacopolis bipedum* » *nequissimis nititur* [1]. » J'aime sur toutes choses la candeur, la pureté et la simplicité, tant en mes mains et mes actions qu'en ma profession que j'honore et que j'aime sur toutes les autres ; mais Dieu me garde d'embrasser les opinions de cette misérable secte qui est tout-à-fait indigne d'un honnête homme, et d'entreprendre la défense d'une si misérable cause. Pour vous qui êtes mon bon ami, *cui meliore luto finxit præcordia Titan*, je vous supplie de lire madite lettre d'un œil charitable et de m'en donner votre bon avis en ami, à quoi je pense que vous êtes de tant plus obligé que je veux suivre votre jugement et que je me soumets entièrement à votre censure.

Ceux qui traitent ici M. d'Émery de sa fièvre quarte lui ont fait prendre de l'antimoine par plusieurs fois, et lui avaient promis qu'il serait guéri dans le dixième de décembre, auquel

temps venu, comme on attendait une visible diminution d'icelle, il arriva que ce jour-là l'accès anticipa seulement de neuf heures, ce qui étonna tout le monde et surtout le malade et les médecins aussi, qui lui ont remis ce soulagement après le solstice, duquel le temps est venu ; sauf à voir dorénavant l'accomplissement de leur prophétie. Je veux croire pour les obliger et lui aussi qu'il sera guéri dans le carême prochain, à mesure que la douce saison se rapprochera de nous. *Et hanc gratiam debebit vernæ tempestati* [1], laquelle y aura plus de crédit que n'y ont de pouvoir les remèdes mystiques des médecins chimiques, empiriques, charlatans suivant la cour, qui font bien voir en cet individu et par cet exemple très singulier que leurs prétendus secrets ne valent pas mieux que notre méthode vulgaire. Mais ils ont bonne raison de faire ainsi à la cour, où le monde veut être trompé ; c'est en ce pays là que les borgnes sont rois parmi tant d'aveugles.

Depuis le coup de pistolet tiré sur M. Joli, le parlement s'est assemblé plusieurs fois, et même les deux princes du sang s'y sont trouvés. On a fait des informations de ce fait par lesquelles M. le marquis de la Boulaye est accusé d'avoir voulu ce même samedi porter le peuple à une sédition. MM. de Beaufort et le coadjuteur y trempent aussi ; mais néanmoins ils se trouvent

auxdites assemblées aussi bien que plusieurs autres. Le mercredi 22 de décembre, la cour ne leva point, et furent tous à l'assemblée depuis sept heures du matin jusqu'au soir. On dit que c'est un prétexte des mazarins inventé par le premier président, afin d'empêcher que les gens de bien, bons et légitimes frondeurs, ne puissent parler ni faire rien délibérer en faveur de ceux de Bordeaux, *quibus singulis opto robur et constantiam.* Je vous baise très humblement les mains de tout mon cœur, et vous souhaite longue et heureuse vie, en vous requérant de la conservation de vos bonnes grâces et amitié toute l'année prochaine, et moi je serai en récompense, monsieur, votre très humble, etc.

Comme j'étais après à fermer cette lettre, j'apprends avec grande joie que le parlement de Toulouse a donné arrêt d'union avec et pour ceux de Bordeaux, dont je suis ravi. *Utinam non sit falsum !* Adieu, monsieur, etc.

LETTRE XIX. — *AU MÊME.*

Ce 4 février 1650.

Pour répondre à celle que M. Duprat m'a aujourd'hui délivrée de votre part, je vous dirai

que bien loin que vous m'ayez aucune obligation, au contraire je me tiens très particulièrement obligé à votre bonté et à votre amitié de me procurer la connaissance de tant d'honnêtes gens comme vous faites, mais particulièrement de M. Duprat, qui est un excellent homme et digne de toute sorte de faveur.

Vous avez fait une belle remarque sur le passage de Celse, qui est une expérience particulière qu'il aura prise de quelques médecins, car pour lui il n'avait jamais exercé la médecine. C'est que quelque médecin a remarqué que ceux qui avaient été mordus du scorpion en étaient heureusement échappés avec la seule saignée sans l'application d'aucun topique alexipharmaque, parce que la nature, déchargée et soulagée par la saignée, avait surmonté plus facilement le reste du mal, ou peut-être que ce scorpion n'avait point de venin, comme il arrive fort souvent à Rome et ailleurs. Peut-être aussi que l'application de ces contre-venins dans ces sortes de plaies n'est pas si nécessaire et si assurée que quelques-uns se le persuadent. Quoi qu'il en soit, il semble que la thériaque n'a été inventée que pour remédier aux morsures des bêtes dont le venin est froid ; elle est trop chaude pour un venin chaud, et même j'aurais de la peine à m'y fier. Galien n'a jamais loué la thériaque qu'en ce premier

cas-là, hormis qu'il s'est quelquefois servi de la nouvelle comme d'un narcotique. J'excepte de ses œuvres le traité *de Theriaca ad Pisonem et ad Pamphilianum*, qui ne sont non plus de lui que je suis le roi Numa. La réputation de la thériaque est sans effet et sans fondement ; elle ne vient que des apothicaires, qui font ce qu'ils peuvent afin de persuader au peuple l'usage des compositions et d'ôter s'ils pouvaient la connaissance et l'usage des remèdes simples qui sont bien les plus sûrs et les plus naturels. Si j'avais été mordu d'un animal venimeux, je ne m'en fierais pas à la thériaque ni à aucun cardiaque externe ni interne des boutiques. Je me ferais profondément scarifier la plaie et y appliquerais des attractifs puissants, et je ne me ferais saigner que pour la douleur, la fièvre ou la pléthore. Mais par bonheur notre France n'a guère de ces animaux venimeux. En récompense nous avons des favoris italiens, des partisans, force charlatans et force antimoine ; ne voilà-t-il pas assez de maux domestiques sans avoir encore des serpents et des scorpions, comme en Italie ? Quoique M. Naudé m'ait assuré qu'il n'y a point vu tant de serpents venimeux comme l'on dit. En échange ils ont la signora Olympia [1], force principiots affamés qui sont comme autant de tyrans, force bandits et autres pestes du genre humain.

Mon beau-père a pensé mourir ce dernier mois de janvier, mais il a encore obtenu quelque terme de la parque. En cette dernière attaque il a été saigné huit fois des bras, et chaque fois je lui en ai fait tirer neuf onces, quoiqu'il ait quatre-vingts ans ; c'est un homme gras et replet. Il avait une inflammation de poumon avec délire, et outre cela il a la pierre dans les reins et dans la vessie. Après les saignées, je l'ai purgé quatre bonnes fois avec du séné et du sirop de roses pâles, dont il a été si merveilleusement soulagé que cela tient du miracle, et il semble qu'il est rajeuni. Bien des gens auraient peine à croire cela et croiraient plutôt quelque fable d'un julep cordial. Il m'en témoigne bien du contentement ; mais quoiqu'il soit fort riche, il ne donne rien non plus qu'une statue. La vieillesse et l'avarice sont toujours de bonne intelligence : ces gens-là ressemblent à des cochons qui laissent tout en mourant et qui ne sont bons qu'après leur mort, car ils ne font aucun bien pendant leur vie. Il faut avoir patience, je ne laisserai pas d'avoir grand soin de lui. Dieu m'a donné le moyen de me passer du bien d'autrui et de vivre content jusqu'ici sans avoir jamais pensé à mal ; il ne m'ennuiera jamais de sa longue vie. Je suis votre, etc.

LETTRE XX. — *A M. FALCONET.*

Ce 1er mars 1650.

Depuis que je ne vous ai écrit, mardi 18 du passé, la reine a fait arrêter, dans le palais Cardinal, le prince de Condé, le prince de Conti, M. de Longueville, le président des comptes, M. Perraud, intendant de la maison du prince de Condé et trois autres officiers. On les a tous menés au bois de Vincennes, accompagnés de trois cents chevaux. Paris ne s'en est du tout point remué, au contraire quelques-uns en ont fait des feux de joie, et ont dit que comme ils nous avaient fait manger l'an passé du pain bis, il fallait en échange leur faire manger du pain de son. Il est à craindre qu'ils ne mangent encore là-dedans quelque chose de pis, comme pourrait être ce que Néron appelle dans Suétone la viande des dieux, savoir, des champignons de l'empereur Claude. De ces trois princes qui sont prisonniers, M. de Longueville est fort triste et ne dit mot. M. le prince de Conti pleure et ne bouge presque du lit. M. le prince de Condé chante, jure, entend au matin la messe, lit des livres italiens ou français, dîne et joue au volant. Depuis peu de jours, comme le prince de Conti priait quelqu'un de lui envoyer le livre de l'Imitation de Jésus-Christ,

pour se consoler par la lecture, le prince de Condé dit en même temps : Et moi, monsieur, je vous prie de m'envoyer l'imitation de M. de Beaufort, afin que je me puisse sauver d'ici, comme il fit il y a tantôt deux ans. Je vous baise les mains, et suis de tout mon cœur, etc.

LETTRE XXI. — *A M. SPON.*

Ce vendredi 1er jour d'avril 1650.,

Je vous dirai que le 23 mars, mourut ici un professeur du roi nommé Pétrus Montmaur ; c'étoit un très savant homme en grec et en latin, *præsertim in lectione poetarum*. Il avait une mémoire prodigieuse, débitait plaisamment et agréablement de belles et bonnes choses partout où il se trouvait, *non sine jactantia et interdum mendacio*, ce qui l'avait fait passer ici pour un grand emballeur, et même *ante aliquot annos*, on fit plusieurs vers contre lui sous le nom de *Mamerra*. Il savait et connaissait toutes les bonnes tables de Paris, desquelles ou de la plupart il avait été chassé comme un parasite, *non sine dedecore et infamia*. Il avait été autrefois jésuite, d'où il fut chassé pour quelque fausseté qu'il avait mise et fabriquée en quelques lettres : il

était natif du vicomté de Turenne. C'était un grand corps d'homme, grand vanteur et grand mazarin, *vir malorum artium et malarum partium* [1].

Ce même jour, 23 de mars, madame de Bouillon, qui était ici gardée dans sa propre maison par M. de Carnavalet, lieutenant des gardes, trouva moyen de s'échapper et de se sauver. M. le duc d'Orléans a fait mettre en prison ledit de Carnavalet. Pour ladite dame, on ne sait pas encore quel chemin elle aura pris, ou si elle sera allée chercher son mari en Limousin, ou si elle demeurera cachée quelque part en cette ville.

On a trouvé chez l'abbé Mondin, après sa mort, pour 1.500.000 florins de bagues, joyaux, diamants, perles, etc., qu'il tenait en gage de la reine, du Mazarin et de la duchesse de Savoie. On dit qu'il est mort de regret que ledit Mazarin ne lui voulait point faire raison d'une somme de 50.000 écus qu'il lui avait prêtée. On cherche maintenant de l'argent nouveau sur ces mêmes joyaux, afin d'avoir de quoi contenter les Suisses qui veulent avoir de l'argent, ou s'en retourner. L'abbé de la Rivière, qui était en sa belle maison de Petit-Bourg, à cinq lieues d'ici, a eu le vent qu'on le voulait envoyer plus loin, sur quoi lui-même s'est retiré à une de ses abbayes, qui est Saint-Benoît-sur-Loire, autrement dit Fleuri :

Floriacum sive cænobium floriacense. On parle aussi de lui ôter le cordon de l'ordre qu'il porte, cordon qui servira de corde si on ne lui fait miséricorde, car la roue à peine est-elle le prix des attentats qu'il a commis. Le Mazarin a été trompé en son calcul sur le voyage de Bourgogne ; il pensait avoir intelligence dans Bellegarde avec Saint-Micaut, qui était dedans ; mais le comte de Tavannes, qui tient fort pour le prince de Condé, a tout renversé et s'est rendu le maître là-dedans : si bien que le Mazarin ne sait que faire, où il doit aller, s'il doit revenir à Paris, *adeo est incertus rerum suarum.* S'il revient à Paris, on se moquera de lui, et sera accusé d'avoir fait faire au roi un grand voyage sans aucun profit, et même d'avoir hasardé l'autorité du roi sur des rebelles dans le royaume même, sans aucun fruit. S'il n'ose revenir à Paris, mais qu'au lieu de cela il s'en aille à Lyon avec ses nièces et son petit-neveu, on dira partout qu'il veut les renvoyer en Italie, à dessein de s'y en aller par après lui-même et de se sauver par cette voie, lui étant autrement impossible d'éviter de deçà son malheur qui le talonne et le suit de près, soit dans la fin de la minorité par l'autorité du duc d'Orléans, soit dans la majorité par l'adresse de quelque petit favori qui voudra s'engraisser de ses dépouilles. On dit ici en secret que M. d'Emery, le surintendant des finances,

est fort malade, qu'il est bien empiré depuis huit jours. Il est maigre, sec et tout fondu : son médecin, ou au moins celui qui en fait la fonction près de lui du mieux qu'il peut, nommé Valot, qui est la créature du premier médecin, l'a mis au lait, et n'use plus d'autre viande. Le matin il prend du lait d'ânesse, à midi du lait de vache, au soir du lait de chèvre, et entre deux du lait de femme ; et à propos de ce dernier, vous souvenez-vous de quelque bon auteur qui ait fait mention de ce lait des femmes pour la guérison de quelque maladie d'importance ?

La cour des aides fait ici trois chambres ; de ces trois on en tire douze conseillers pour les envoyer à Moulins en Bourbonnais, afin qu'ils aillent sur les lieux mêmes donner ordre que la taille soit payée au roi, et d'empêcher les faux sauniers, dont le nombre s'est tellement accru depuis la guerre, que la gabelle n'en vaut plus rien. Un nommé Dumon et le marquis de Gerzé se sont rendus les maîtres de la citadelle de Saumur, et veulent empêcher que M. de Guitaut, capitaine des gardes de la reine, qui est celui qui a arrêté les trois princes, n'en prenne possession : pour à quoi parvenir, ils ont fait entrer dans le château de Saumur trois cents hommes tout fraîchement, pour faire tête à ceux qui entreprendront contre eux. Il y a encore du bruit à Bor-

deaux, par la faute de M. d'Espernon, qui semble être porté sourdement par le Mazarin, afin de mater ces peuples. Je ne sais si vous avez vu, il y a tantôt huit ans, une comédie française nommée *l'Europe*, que le cardinal de Richelieu fit faire et jouer aussi un peu avant sa mort. L'auteur en était un homme ruiné, nommé Desmarets [1], qui faisait tout ce qu'il pouvait pour plaire à ce cardinal, et auquel il s'attachait fort afin de se remplumer. Après la mort du cardinal il passa au service de madame d'Aiguillon, laquelle lui donna enfin, pour le récompenser de toutes ses flatteries, la charge de secrétaire de général des galères, et est demeuré auprès du petit duc de Richelieu, pourvu de cette charge, et en a fait la fonction jusqu'ici. Mais madame la duchesse d'Aiguillon l'a fait arrêter prisonnier et l'a fait mettre dans un cachot bien noir, accusé et convaincu d'avoir porté son maître, âgé de dix-neuf ans, et l'avoir persuadé d'épouser, comme il a fait, la veuve de M. du Pons de Miessans, âgée de trente-deux ans ; d'avoir sollicité l'affaire, avoir racheté les bans de l'archevêque de Paris, et avoir donné ordre pour le voyage qu'il fit dès le lendemain de sa noce avec sa nouvelle femme au Havre-de-Grâce, et tout cela en cachette et sans en avoir donné avis à ladite dame d'Aiguillon, laquelle est tant plus irritée que ledit Desmarets

se trouve être le cousin issu de germain de ladite nouvelle mariée. Elle l'a fait arrêter, s'est déclarée sa partie, et lui met sus plusieurs crimes. M. le prince de Conti a été malade d'une fièvre continue dans sa prison, où il a été visité par MM. Guénaut et Brayer, outre M. Dupré, qui y est enfermé et qui n'en bouge. On dit que la fièvre n'est plus continue, mais seulement double-tierce : cela ne laisse point d'être encore assez de mal pour ce prince, qui est fort malsain, fort délicat et mal conformé, vu qu'il a toujours de reste une méchante toux et une difficulté de respirer.

L'abbé Mondin est mort sur la paroisse de Saint-Eustache : les chanoines l'ont voulu avoir pour l'enterrer, en tant que leur compagnon, à Notre-Dame ; le curé de la paroisse s'y est opposé et l'a voulu avoir aussi. Son corps a été porté en dépôt dans une cave à Saint-Eustache : *acriter undique certatum est in senatu*. Arrêt s'est ensuivi par lequel les chanoines de Notre-Dame ont été déboutés de leur prétention qui n'allait qu'à leur intérêt, savoir, des frais funéraux qui sont fort grands parmi eux, et de la sonnerie de leurs grosses cloches, pour laquelle seule trois cents florins se lèvent sur le bien du défunt. Quand on voulut enlever le corps pour le porter en l'église, une autre sorte de gens se trouvèrent

là qui voulurent l'empêcher et s'y opposer; c'étaient les créanciers de cet abbé qui demandaient assurance de ce qui leur était dû. Ce malheureux abbé qui n'était qu'un courtier de perles et de diamants, et le *proxénète* du Mazarin en trafic de cette nature, avait attrapé quarante mille livres de rentes en bénéfices bons et certains, et néanmoins il se trouve qu'il doit cent mille livres à des créanciers de famille, sans parler des grosses affaires dans lesquelles il est impliqué pour le Mazarin. Il faut que ces prêtres soient merveilleusement débordés et déréglés en leur vie, d'avoir tant de biens, de beaux revenus, et néanmoins être si fort endettés et obérés au temps de leur mort : *quo potissimum deberent sapere, nec quemquam fallere.* Le professeur grec Pierre Montmaur, qui était un grand hâbleur, vivait presque de la même façon, car il devait beaucoup aussi, et néanmoins il avait beaucoup d'argent comptant qu'il avait laissé en dépôt entre les mains de quelques honnêtes gens qui l'aimaient, et entre autres entre les mains de M. de Morangis, conseiller d'État, frère de M. le président Barillon.

M. de Châteauneuf promet de tout régler tant qu'il pourra, d'empêcher qu'on ne contrevienne à la déclaration du mois d'octobre 1548, de ne retenir au conseil du roi que ce qui doit y être

retenu, ne point aigrir ni mécontenter le parlement, qu'il semble que la cour veuille flatter ; et même il a demandé à un conseiller une liste des causes qui doivent être renvoyées au parlement. Il s'en va aussi régler les séances de MM. les conseillers d'État, et en retrancher le grand nombre, que la reine depuis sa régence a merveilleusement multiplié, n'ayant pu avoir cette vertu de Plutarque de refuser hardiment.

Un des premiers hommes de Paris, qui n'est point frondeur et qui n'oserait l'être, étant attaché à l'autre parti par les grandes sommes d'argent qu'il a prêtées au roi, m'a dit aujourd'hui que le malheur suit le conseil du roi et toutes les grandes délibérations qui s'y prennent ; que la guerre ne leur réussit point, combien que l'Espagnol soit très faible ; que l'emprisonnement de MM. de Blancmesnil et de Broussel leur a tourné tout au rebours, et a produit un effet tout contraire à ce qu'ils en avaient espéré, savoir, la déclaration de six semaines après, qui est le palladium de Paris et de toute la France, par laquelle déclaration ils sont bridés de telle sorte que manifestement ils n'en sont point à leur aise ; que le blocus de Paris qui avait été entrepris en intention de casser cette déclaration, d'attraper lesdits MM. de Blancmesnil et de Broussel, et environ encore quarante autres officiers du par-

lement, tant présidents que conseillers, de rétablir les partisans, mettre Paris à la taille, lever à l'instant sur Paris six millions d'argent comptant, bref de trouver de l'argent présent, n'avait tout au contraire rien causé que de la misère et de la pauvreté à la reine, d'autant que la moitié de la France avait pris les armes, et s'était mise en état de payer beaucoup moins que par ci-devant, ce que l'expérience rend tout évident, en ce que la cour est à toute heure en nécessité, et qu'ils ne peuvent avoir de l'argent de nulle part ; que l'emprisonnement des trois princes est de même nature que ces autres affaires ; que les espérances de la reine et du Mazarin allaient encore au rebours, que la Bourgogne, Bellegarde et le maréchal de Turenne les empêchaient bien plus qu'ils n'avaient pensé, faute d'y avoir prévu de bonne heure ; qu'ils n'étaient point en état d'en venir à bout, et qu'un empêchement levé il en surviendrait quelque autre ; même que le malheur était si grand que madame de Bouillon qui s'est sauvée depuis peu, étant parvenue près de son mari, il y a grand danger qu'elle ne lui fasse prendre les armes, et qu'étant révolté il ne fasse de nouveau soulever la Guienne, laquelle est en très grande disposition pour la haine qu'elle porte à M. d'Espernon ; *quibus positis*, *ut sunt verissima*, la reine pourrait bientôt remettre les

trois princes en liberté, afin d'apaiser par ce moyen-là les guerres civiles qui sont à la veille de s'allumer en France, et d'ôter ce prétexte de guerres aux brouillons d'État qui veulent remuer ; qu'il sait bien que la reine y a pensé ; que la semaine dernière deux courriers différents sont arrivés au bois de Vincennes, qui ont apporté des lettres à M. le Prince ; que M. de Servien a été par deux fois au bois de Vincennes, où il a conféré secrètement deux heures entières avec ledit prince, lequel depuis a dit qu'il voyait bien qu'il sortirait de là le mois d'avril prochain. Autrefois la politique était : *ars non tam regendi quam fallendi homines* [1], maintenant nous pouvons dire aujourd'hui de la politique du Mazarin, que *ars est quâ non solum homines sed ipsi etiam politici decipiuntur* [2]. Si on le prend pour un politique, qui n'en mérita jamais le titre et qui n'est qu'un malencontreux *étalon* de cour que l'on avait pris pour vrai et fin diamant, mais qui n'est qu'une hapelourde et grand larron de nos finances.

M. le chancelier Séguier était à Pontoise en repos, tant du corps que de l'esprit, où il était visité de ses amis de deçà qui y allaient à toute heure, et avaient dessein de n'en sortir qu'après avoir passé les fêtes, et de là se retirer à Rosny, maison de son gendre. Mais comme il a entendu que M. de Châteauneuf, madame de Chevreuse

et autres puissants de cette bande, se plaignaient qu'il était là trop visité de MM. les maîtres des requêtes, qui allaient là comme en procession, et de ses autres amis qui allaient et venaient jour et nuit, il en est tout sur-le-champ délogé depuis deux jours. Quelques-uns disent qu'il a reçu commandement d'en sortir par brevet exprès de la cour, les autres qu'il n'en est point sorti que par la peur qu'il a eue de le recevoir.

Il est vrai que M. Servien a été voir deux fois M. le Prince en sa prison ; mais on croit que ce n'était que pour le prier de donner une lettre au gouverneur qu'il a mis dans Bellegarde, qui le peut obliger de rendre la place, ce que l'on dit qu'il n'a pas obtenu, et que même ceux qui sont dans Bellegarde ont prévu à cet événement, ayant fait avertir le Mazarin que jamais ils ne se rendraient, ni ne remettraient la place entre les mains du roi durant sa minorité, quelque lettre qu'on leur apportât de la part de M. le Prince, si elle n'était pareillement signée de M. le maréchal de Turenne, avec lequel ils ont intelligence.

On dit que M. de Bouillon a fait mettre en armes toute la vicomté de Turenne, sous ombre qu'il a eu certaines nouvelles qu'il y avait entreprise sur sa personne. Il y a aussi du bruit en Provence, et principalement à Marseille, contre le comte d'Alais, sous ombre de création des

consuls de la ville. Il y avait en Anjou une demoiselle qui gouvernait le maréchal de Brezé, et toute la maison, dont elle était devenue fort odieuse à toute sa province. Comme elle s'est rencontrée en cette ville, M. le duc d'Orléans l'a fait arrêter prisonnière, et l'a fait mener dans la Bastille. Les Angevins ont encore si peur du maréchal de Brezé et de sa tyrannie, qu'ils ne savent s'ils osent dire qu'il soit véritablement mort, et même semblent en douter. On ne sait pas ici où le roi et la reine passeront les fêtes de Pâques : les uns disent à Lyon, les autres à Paris. Pour moi j'ai opinion que le Mazarin, qui craint Paris, et qui n'aime point les grandes villes, de peur d'y être enfermé, ou accablé, les amusera et retiendra en Bourgogne, sous ombre de parlementer avec les rebelles qui sont dans Bellegarde, en intention de les amener à la raison, et qu'il traînera ainsi le mauvais temps, lui qui est de son naturel grand temporiseur, jusqu'à ce que la douceur de la saison leur permette d'assiéger Bellegarde, si pendant deux mois, ou tout au moins six semaines cette place ne se remet dans son devoir et dans l'obéissance du roi. Les MM. du parlement avaient cédé six conseillers de la cour pour être syndics des rentiers, et afin de travailler à faire payer les rentes, conjointement avec M. le prévôt des marchands et les

échevins dans l'hôtel-de-ville. Le prévôt des marchands n'ayant pas voulu reconnaître ces nouveaux syndics, ils s'en sont plaints à la cour, qui s'en allait décréter contre le prévôt des marchands ; M. le duc d'Orléans, averti de ce désordre, lequel aurait pu exciter vacarme dans Paris, en faveur des rentiers, a demandé surséance au parlement, et qu'il voulait accommoder cette affaire. Enfin on a changé de chambre M. le prince de Conti, il est hors d'avec son frère ; il est en plus bel air et plus beau lieu, dans l'appartement de M. de Chavigny, qui est un corps de logis qu'il y avait fait bâtir pour soi et pour les siens, lorsqu'il était gouverneur du bois de Vincennes. On dit ici que le capitaine des gardes du comte d'Alais a été tué à Marseille, et que M. Fordé, maître des requêtes, intendant de justice en Limousin, a été révoqué de sa commission par ordre du conseil, à cause des cruautés qu'il exerçait en ce pays-là, où, s'il ne s'était rendu le plus fort, les communes l'auraient assommé ; joint que l'on aurait peur que le feu étant là allumé, n'augmentât trop vite dans les provinces voisines, où il y a déjà bien du mécontentement, et même que M. de Bouillon y est en armes. On dit aussi que M. de Villemontré a été en grand danger à Bordeaux, et que son carrosse y a été brisé et mis en pièces. Quand

M. de Servien a demandé une lettre pour faire rendre Bellegarde à M. le Prince, il a répondu que la place était bonne et ceux de dedans bien résolus ; mais que si la reine lui voulait donner la conduite de l'armée, qu'il la ferait rendre en deux heures. On a envoyé à M. de la Rivière lui demander de la part du roi son cordon bleu, faute de prouver sa noblesse qu'il n'a jamais obtenue qu'à cette condition, à quoi il a manqué, parce qu'il ne le pouvait pas faire. Le Mazarin a envoyé une abolition à Marseille, pour ce qui s'y est passé contre le comte d'Alais, en quoi on dit qu'il a fort mal fait ; et néanmoins on croit qu'il le fait exprès, afin d'y faire brouiller les cartes davantage, et que la reine étant obligée d'en retirer le comte d'Alais, s'il n'y est même assommé, ledit Mazarin puisse prendre pour lui ce gouvernement. Les trois princes vivent encore aux dépens de la reine : M. le Prince ne veut pas y vivre à ses dépens, et ne veut pas tenir l'ordre que madame la princesse sa mère y avait mis. Enfin je finis après vous avoir protesté et assuré que je serai toute ma vie, monsieur, votre très humble, etc.

LETTRE XXII. — *A M. SPON.*

Ce 12 avril 1650.

Je vous envoie ma dernière lettre le vendredi 1er avril, et c'est la quatrième que je vous ai écrite sans avoir de vos nouvelles. J'espère pourtant que j'en recevrai bientôt, ainsi soit-il. Je vous avertis que M. Sauvageon n'est pas mort, qu'il est à Decize, employé jusqu'aux oreilles en procès et en chicane, qui est un métier qu'il aime fort.

Notre archevêque a défendu la chaire à M. Broussel, docteur de Navarre et chanoine de Saint-Honoré, qui est grand janséniste et point du tout mazarin, pour avoir prêché depuis trois jours un peu trop hardiment. Le père Adam, jésuite, eût éprouvé la même rigueur pour avoir prêché contre saint Augustin dans l'église de Saint-Paul et l'avoir appelé l'*Africain échauffé et le docteur bouillant*, sans le crédit des jésuites et des capucins qui en ont détourné l'archevêque. Un capucin, nommé le père George, de Paris, fils d'un boucher de cette ville, gros garçon, buvant et mangeant autant et plus qu'un Suisse, a reçu commandement de se taire et défense de plus prêcher, pour avoir comparé le prince de Condé, sans le nommer pourtant, à

Bélisaire, lieutenant-général de Justinien, qui ne manqua jamais de vertu, mais souvent de fortune.

Tous les chevaliers de l'ordre se sont assemblés chez M. le duc d'Orléans, où ils se sont plaints de M. d'Émery, surintendant des finances, qui veut retrancher leurs gages de mille écus par an qu'ils ont à prendre sur le marc d'or, par un droit de leur charge. Le marquis de Nelle dit tout haut qu'il fallait donner cent coups de bâton à ce coquin. M. le duc d'Orléans lui demanda : Mais qui les lui donnera ? Ce sera, dit-il, moi-même, monseigneur, si vous ne m'en empêchez. Les partisans, maltôtiers et gens d'affaires sont aussi allés trouver M. d'Avaux, et qui est l'autre surintendant, auquel ils se sont plaints dudit Émery, et lui ont protesté qu'ils n'auront jamais affaire avec ce fourbe. Voilà un homme qui est tantôt haï de Dieu et des hommes ; néanmoins il n'est pas encore guéri. Je suis, etc.

LETTRE XXIII. — *AU MÊME.*

Ce 16 avril 1650.

Je vous envoyai ma dernière le vendredi 1er d'avril, et c'est la quatrième lettre que je vous

ai écrite depuis que je n'ai eu aucune de vos nouvelles. Je traite ici, d'une fluxion très fâcheuse sur la poitrine, un riche maître des comptes, qui a un frère loyolite, que j'ai vu et entretenu aujourd'hui, lequel entre autres choses m'a dit que *Famianus Strada* (qui mourut l'an passé) avait laissé un troisième tome, *de Bello belgico*, lequel s'imprimera quelque jour, qui est une chose que je voudrais bien avoir vue, tant plus que je la crois fausse ; il m'a dit encore une autre chose, que je ne souhaiterais pas moins, savoir, que J.-L. La Cerda, jésuite espagnol, qui a commenté si heureusement Virgile et Tertullien, avait laissé en mourant, il n'y a pas deux ans, le troisième tome qui nous manque sur ledit Tertullien, qui serait une bonne affaire que j'ai maintes fois souhaitée. J'ai céans les deux premiers qui sont excellemment bons.

La duchesse de Bouillon Sedan, après avoir été en liberté environ quinze jours, a enfin été trouvée cachée dans le faubourg Saint-Germain, et a été par ordre du duc d'Orléans menée dans la Bastille, où elle est de présent, aussi bien que celui qui, faute de la bien garder, l'avait laissée échapper, savoir, M. de Carnavalet. Elle n'était pas mal cachée ; mais un fripon d'apothicaire la décela, qui avait fourni quelques drogues à sa fille malade de la petite-vérole.

Je vous prie de me mander si on imprime l'*Histoire de Bresse* de M. de Guichenon, si elle est bien avancée, et quand elle pourra être faite. Si vous voyez l'auteur, parlez-lui aussi de M. de Mézeriac, et tâchez qu'il en fasse quelque petite mention quelque part, comme d'un homme illustre de ce pays-là, et qui a été un des plus savants de son temps.

La rivière de Loire a débordé vers Angers si rudement, et a si impétueusement rompu et renversé ses chaussées, qu'elle a ruiné quinze villages : je ne connais point ces pauvres gens-là, mais je les plains bien fort. Le marquis de Gerzé a quitté la citadelle de Saumur, le lieutenant du défunt maréchal de Brezé l'ayant rendue pour 10.000 écus à M. de Guitaud, premier capitaine des gardes de la reine, laquelle lui a donné ce gouvernement en récompense d'avoir arrêté M. le Prince.

Madame de Bouillon était cachée dans le faubourg Saint-Germain, chez le résident de Pologne, qui est Français. M. le duc d'Orléans l'a fait mener à la Bastille avec la résidente sa femme, jusqu'à ce que le roi en ait ordonné. La présente est la cinquième, sans avoir eu réponse aucune de vous ; j'espère qu'à la fin il m'en viendra quelqu'une. Je ne saurais deviner la cause d'un si long silence, si ce n'est qu'ayez

été malade ; *utinam sim vanus aruspex* ! Je soupçonnerais que quelque moine vous eût attrapé, et que, vous en ayant fait accroire, il vous aurait envoyé à Rome, tandis que le jubilé y est, y gagner les pardons pour tous les péchés que vous avez faits et que vous n'avez pas faits. Je suis et serai toute ma vie sans réserve, monsieur, votre très humble, etc.

LETTRE XXIV. — *AU MÊME.*

Ce 3 mai 1650.

Prenez la peine de m'écrire un petit mot, et me mandez quelque chose de votre santé et si vous avez été si longtemps sans m'écrire, mais écrivez-moi seulement de votre santé, de celle de toute votre famille, *quia amore langueo*, et en cas que vous ne vouliez plus que je vous écrive, faites-moi le bien de m'en mander la raison, afin que je m'en retienne à l'avenir, si je juge que vos raisons soient bonnes, et en cas que je le puisse faire, et obtenir cela de moi-même ; mais au moins sachez et tenez pour très certain que je suis en un tel deuil de n'avoir plus de vos nouvelles, que jamais la tyrannie de Mazarin, la colère de la reine, la guerre du prince de Condé,

le siège de Paris, et les menaces des partisans, même la peur de mourir de faim durant le siège de Paris, ne m'ont pas ôté le repos de la nuit et la tranquillité de l'esprit, comme a fait la privation de vos lettres, laquelle je crois inexcusable de votre part, si vous n'avez quelques fortes raisons ; mais il faut qu'elles soient bien fortes, et même plus fortes que l'armée que le Mazarin destine à prendre Bellegarde, et que le canon que M. de Vendôme y fait mener.

Madame la princesse la mère a eu commandement de sortir de Chantilly et se retirer en Berri. Madame la princesse la femme, laquelle y était aussi, s'en est dérobée la nuit avec son fils, qu'elle a enlevé, et l'on ne sait où elle est allée : elle passa par Paris à quatre heures du matin. Mais, à propos, je me souviens fort bien de vous avoir envoyé par ci-devant mon portrait en huile, selon que m'aviez fait l'honneur de le désirer ; mais ce n'a été qu'à la charge que vous me traiteriez de même et que me feriez la faveur de m'envoyer le vôtre ; je vous somme de votre promesse et vous prie de me l'envoyer afin que je m'adresse à lui quand vous manquerez de m'écrire, comme vous avez fait depuis deux mois.

M. Bourdelot, notre médecin, qui est précepteur du duc d'Enghien, s'est sauvé avec lui ; on

ne sait point encore où ils sont allés. J'ai vu entre les mains d'un de mes amis une lettre de M. de la Mothe-le-Vayer [1], par laquelle il mande que le dessein du voyage de Lyon est rompu, et que la reine veut revenir à Paris dès que les affaires de Bourgogne seront réglées : c'est qu'elle a besoin d'argent et qu'elle n'en peut guère trouver plus commodément qu'à Paris, pour faire la campagne prochaine.

Aujourd'hui, veille de Pâques, M. Huguetan, l'avocat, m'est venu voir. Nous avons été quelques heures ensemble à nous entretenir : c'est un honnête homme, et bien savant. Oh ! qu'il sait et qu'il raconte bien de belles et bonnes choses ! Si j'avais le moyen de l'avoir bien souvent avec moi, il me semble que j'y apprendrais beaucoup et que j'amenderais bien mon ignorance d'une si bonne et si docte conversation. Comme nous étions ensemble, M. Naudé y est survenu ; n'avais-je pas deux honnêtes hommes avec moi ? et néanmoins je n'étais point content, car c'était l'heure que l'on portait les lettres de Lyon, et que j'attendais de vos lettres que je n'ai point reçues, *quo vero deorum istam perfidiam patrante certe nescio* [2]. Je ne laisse point d'attendre et attendrai tant qu'il vous plaira ce commis de la poste de Lyon ; mais je l'attends aussi impatiemment que les créanciers du roi d'Espagne

ont coutume d'attendre la flotte, afin d'être remboursés par ce moyen de leurs avances.

M. de Seguin, premier médecin de la reine, a vendu sa charge de médecin ordinaire du roi, qu'il avait depuis sept ans achetée de M. Guillemeau cinquante mille livres à M. C. de la Chambre, médecin de M. le chancelier Séguier, qui en a donné vingt-deux mille écus. C'est bien de l'argent, vu qu'en cette saison les gages des officiers du roi ne sont point payés.

Je pense vous avoir par ci-devant parlé d'un certain Machon, qui fit amende honorable ici l'an passé pour avoir fait de faux sceaux ; il était archidiacre de Toul, et avait quelques autres bénéfices qui ont été confisqués et perdus pour lui, *reductus ad incitas et ad desperationem rerum suarum.* Voyant qu'il avait tout perdu, il a eu envie de se venger de M. le chancelier Séguier, duquel il était domestique et auquel il a l'obligation de n'avoir point été pendu pour son crime. Il avait fait un livre et un factum. Ce factum étant sur la presse a été saisi et arrêté par le lieutenant civil, qui a des surveillants à tout ce qui s'imprime en cette ville. C'était une requête qu'il présentait au parlement, par laquelle il se voulait et prétendait justifier des accusations de l'an passé, désirant qu'on lui rendît ses bénéfices et qu'il fût remis en son honneur comme

un innocent (fourré de malice). Le livre contenait l'histoire de tout ce qui s'est passé dans Paris ès années 1648 et 1649. Il y avait entre autres un chapitre où il appelait les barricades *grand mystère et ouvrage de Dieu* ; il y en avait un autre fort rude et fort satirique contre M. le chancelier Séguier. Mais le tout ayant été découvert, M. le lieutenant criminel l'a arrêté prisonnier et l'a mis dans le Châtelet, où il est pour longtemps si M. le chancelier Séguier n'a encore un coup pitié de lui.

Le 27 d'avril, madame la princesse la mère s'est trouvée à la porte de la grand'chambre dès cinq heures du matin, et a présenté requête aux conseillers entrants afin de la faire rapporter en la grand'chambre. Un maître des requêtes a refusé de s'en charger, disant qu'il n'avait point droit de rapporter. Un conseiller nommé Sevin, grand mazarin, n'a pas voulu s'en charger, disant qu'il la fallait mettre entre les mains du doyen de la cour ; un troisième est venu qui s'en est chargé, homme d'honneur et de courage, hardi et adroit et bon frondeur, nommé M. Deslandes Payen. Cette requête de madame la princesse contient trois chefs, dont le premier est pour M. le prince son fils ; le deuxième pour le prince de Conti, et le troisième contre le Mazarin, duquel elle se déclare l'accusatrice pour quatre chefs, et pour

la sûreté de sa personne à elle-même, désirant que le parlement lui en donne l'assurance et protection. Le parlement assemblé, c'est-à-dire la grand'chambre, l'édit et la tournelle, a remis au retour du roi à délibérer sur les deux premiers articles ; sur le troisième le parlement lui a donné protection et promis assurance de sa personne, et de tout cela en a fait avertir en même instant M. le duc d'Orléans, qui a aussitôt mandé son conseil pour délibérer sur tout cela.

Le vendredi 29 d'avril, M. le duc d'Orléans a été au parlement et a fait délibérer sur la première demande de madame la princesse. L'avis que lui-même a proposé à la cour a été suivi, savoir, qu'elle obéisse au commandement qu'elle a par ci-devant reçu de la reine d'être hors de Paris ; qu'elle s'y retire jusqu'au retour du roi, qui sera en bref. Quelques marchands et autres gens du peuple ont crié contre elle tout haut dans le palais, qu'elle et son fils le prince de Condé étaient cause du siège de Paris, qu'ils leur avaient fait manger du pain bien cher, et que pour expier cette faute, il fallait qu'il fût encore vingt ans en prison, ce qui n'a pas fort consolé ladite princesse, laquelle espérait beaucoup en la faveur du premier président, et qui pour cet effet en a reçu reproche et réprimande du duc d'Orléans ; et il y a toute apparence qu'à moins d'un grand

besoin de bons capitaines ou d'une grande force qui est encore à naître, le prince de Condé sera encore longtemps là-dedans.

L'auteur du *Mercure* italien, savoir, Vittorio Siri, est en cette ville depuis quelques jours : il vient pour y être payé de la pension que M. le duc d'Orléans lui avait fait donner il y a quelques années. Tels paiements sont dorénavant fort rares à cause de la rareté de l'argent et des finances du roi. La reine de Pologne est grosse d'environ cinq mois : comme c'est son premier enfant, elle a peur de mourir à l'accouchement ; c'est pourquoi ne se voulant point fier à aucune sage-femme de Pologne, elle a envoyé quérir à Paris un chirurgien adroit, entendu et expérimenté, *peritum in arte obstetricandi*, lequel est parti d'ici depuis trois jours, auquel elle donne mille écus tous les mois jusqu'à ce qu'elle l'ait remis et renvoyé à Paris. Il s'appelle Bouchet, et est gendre d'un autre nommé La Cuisse, qui est fort entendu à ce métier d'accoucher les femmes.

M. d'Émery, le surintendant, est fort malade ; il n'ira plus guère loin, il est hydropique confirmé : il est tout fondu et décharné et tousse fort. S'il n'est guéri, ce n'est point faute d'avoir pris de l'antimoine du premier médecin, de son opium préparé et autres telles drogues. Il a été

visité par son curé et admonesté à mourir ; il a aussi été confessé par un jésuite, nommé le père Maréchal (qui est un Bourguignon que je connais), mais personne n'a encore dit qu'il ait fait restitution de tant d'argent qu'il a volé à tant de monde par toute la France. Le roi, la reine, le Mazarin et leur suite arrivèrent hier ici, 2 de mai, à six heures du soir, par la rue de Saint-Antoine. M. le garde des sceaux régala son Éminence d'un superbe festin à six services. Nouvelle arriva hier que les Espagnols ont assiégé la Bassée en Flandre, et qu'après l'avoir prise ils marcheront en deçà. Le Poitou est pareillement menacé d'un grand orage, à cause de MM. de La Trimouille, de La Rochefoucauld, de M. de Bouillon Sedan, frère du maréchal de Turenne, de MM. de La Force, de M. de Saint-Simon, gouverneur de Blaye, et autres malcontents qui veulent remuer, auxquels M. de La Meilleraye a ordre de résister par commandement du roi et avec quelques troupes qu'on lui envoie. Je serai toute ma vie, *velis, nolis, aliter enim perfectæ amicitiæ, sacra non constant,* monsieur, votre, etc.

LETTRE XXV. — *AU MÊME.*

Ce 6 de mai 1650.

Je ne fus jamais si empêché, comme j'ai été dans l'attente de vos lettres, *non solum mihi nervos restituisti, sed etiam animam reddidisti*[1]. J'ai enfin reçu la vôtre datée du 12 d'avril, laquelle m'a consolé véritablement bien fort.

Les *Mémoires de M. de Sully* et ceux de M. Rohan, son gendre, sont fort différents en temps, en matière et en style. Les *Mémoires historiques du ministère du cardinal de Richelieu* font un in-folio d'environ deux cents feuilles qui ne contiennent que des flatteries au cardinal de Richelieu, depuis 1624 jusqu'en 1633. On disait qu'il serait brûlé de la main du bourreau par arrêt qui n'a pas été rendu : je pense que c'est qu'ils l'ont négligé, en quoi ils ont mieux fait ; il est de ces livres comme des injures, *si irascare, agnita videntur, spreta exolescunt*. Le vrai auteur en est le père Ch. Vialart, supérieur des Feuillants, qui en est devenu évêque d'Avranches, et qui mourut au bout de deux ans, avec grand regret de quitter son évêché sitôt. Le fait de l'histoire n'y est point ; c'est un sot ouvrage, et à vrai dire un livre qui sent fort le capuchon d'un moine et le faquin.

Si le Mazarin eût été tué d'une mousquetade devant Bellegarde, il fût mort au lit d'honneur comme un vaillant homme. J'ai bien ouï dire qu'il était bon postillon et qu'il poussait bien un cheval, mais non pas grand homme de guerre, si ce n'est peut-être en duel.

Ne feignez point de dédier votre *Feyneus* à R. M. Moreau ; nous en avons parlé, il en sera bien aise ; je vous prie aussi de me mander en quel an cet auteur est mort. On m'a donné avis que les libraires et le syndic épient et prennent fort garde à ce qui viendra de Lyon ; mais ils ne savent pas ce qui est arrivé, *sero sapiunt Phrygii*.

Je trouve votre M. L. de Serres bien neuf au métier, et bien grossier pour un homme qui a traduit la Pharmacie de notre M. de Renou en français, il y a vingt-sept ans ; il ne s'est guère amendé depuis ce long temps. Ce que vous me mandez de ses ordonnances me fait horreur. Nous avons ici quelques charlatans, *lucro invigilantes, etiam cum aliqua turpitudine* ; mais ils sont bien plus fins et plus déliés que votre collègue, et ordonnent aussi plus raisonnablement. Ces grandes, fréquentes et importunes ordonnances de tant de drogues en faveur des apothicaires sont tout-à-fait ici décriées parmi nous : il n'y a guère des nôtres que M. Guenaut qui

en fasse ; encore ne rougit-il de rien, tout lui est bon, *modo faciat rem* : *habet frontem meretricis, nescit erubescere* [1].

L'Apulée de M. J. Pricæus, Anglais, n'a pas encore été vu de deçà, hormis deux qui ont été envoyés en présent à notre coadjuteur et l'autre à un ami. Je fais grand état de l'Apulée aussi bien que vous, et ne suis nullement de l'avis de J.-L. Vives, *qui hic ut et alibi gravissime erravit.* Feu M. Piètre louait fort l'esprit d'Apulée et tous ses écrits : ses Florides ne me déplaisent nullement, il y a de fort belles choses à mon avis. Je ne suis pas assez savant pour savoir contrôler ces opuscules, qui me semblent si polis, et qui ont été si hautement loués par les plus savants jusqu'à présent. Je vous remercie de la peine qu'avez prise de m'indiquer les passages de Galien, *de lacte mulieris*. Je savais bien qu'il y en a dans Galien : je vous en demande quelque chose des médecins qui ont écrit depuis cent ans.

M. de Longueville avait trois enfants, deux fils et une fille ; la petite fille est morte à Chantilly depuis quatre jours ; il y en a une autre prête à marier ; mais elle est de la première femme. Depuis que mesdames les princesses mère et fille sont hors de Chantilly, les Suisses et autres gens du roi y sont entrés, qui y ont

fait beaucoup de désordres. Madame la princesse la mère est au Bourg-la-Reine, à deux lieues d'ici. Depuis que la reine est de retour, elle lui a envoyé faire commandement qu'elle eût à se retirer à Mouzon en Berri : la princesse a répondu qu'elle ne le pouvait pas, et qu'elle était malade. La reine a envoyé la visiter par M. Vautier, savoir si elle était malade ; il a rapporté qu'elle l'était effectivement, et qu'elle pouvait mourir de ce mal-là, s'il était négligé. Un conseiller de la grand'chambre, nommé M. Deslandes Payen, voulut hier rapporter une nouvelle requête pour madame la princesse ; le premier président la refusa, et dit que cela était hors de saison. Ce premier président a jusqu'ici favorisé le prince de Condé, mais il en a été repris aigrement par M. le duc d'Orléans, de sorte qu'il est obligé de se retenir. Les Hollandais ont ramassé des troupes et en ont fait une armée qu'ils envoient vers l'Espagne, pour y attaquer le Portugal même, étant fort mal avec les Portugais. Nos gens ont pris vers Monaco quelque vaisseau espagnol, dans lequel on a trouvé le paquet du roi d'Espagne pour la Flandre, où il y a quantité d'instructions et d'ordonnances de ce roi basanné, qui trouble toute la terre de son ambition. On dit ici que M. de Saint-Micaut, gentilhomme de Bourgogne, qui était dans Bellegarde, ayant été reconnu pas-

sant dans Châlons-sur-Saône, l'on se jeta sur lui, qu'il eut bien de la peine d'en échapper ; mais que tout son bagage en a pâti, et qu'il a été jeté dans la Saône par le peuple, qui l'accuse d'être cause de cette dernière guerre de Bourgogne qui a ruiné la province. Je vous baise les mains de tout mon cœur, et suis de toute mon âme, monsieur, votre très humble, etc.

LETTRE XXVI. — *AU MÊME.*

De Paris, ce 24 de mai 1650, à neuf heures du soir.

Je vous envoyai, le vendredi 6 de mai, ma dernière. Le dimanche, 8, M. Huguetan l'avocat me fit l'honneur de souper céans ; nous y bûmes à votre santé et à celle de M. son frère. C'est un honnête homme, et qui sait de fort belles choses. Je vous réitère la prière que je vous ai faite par ci-devant, qui est, s'il vous plaît, de me faire avoir un Calvinus de M. Morus. Ce n'est qu'un livret de pareille grosseur à celui qu'il a fait *de Pace*. Si vous n'en trouvez à Lyon, je vous prie de m'en faire venir de Genève. Aujourd'hui, 12 de mai, le livre de l'*Histoire du ministère du cardinal de Richelieu* a été brûlé dans la cour du palais par la main du bourreau, selon l'arrêt que

la cour en avait donné la semaine passée. Le même jour il y a eu ici un duel entre le chevalier de Roquelaure et le baron de Perry, de la maison de Montgommery : ce dernier a été tué sur la place ; les deux seconds se portent bien. Le même jour l'amnistie a été publiée au parlement touchant le marquis de La Boulaye, des Coutures, des Martineaux, Germain l'avocat, Joli et autres, qui étaient accusés et persécutés par M. le prince de Condé, lorsqu'il fut arrêté prisonnier. Le même jour, M. d'Émery a reçu notre Seigneur. L'antimoine ne l'a point sauvé, *at præsepe gemit morbo moriturus inerti*. Les vaisseaux du roi vers Toulon, conduits par les chevaliers Pol et Almeras, ont pris un vaisseau espagnol chargé d'un million, que le roi d'Espagne envoyait pour ses affaires en Italie ; voilà un accident qui l'incommodera. Il y a grosse querelle à Sens entre l'archevêque de Sens et les jésuites de la même ville ; il leur a fait défense d'administrer aucun sacrement. Il a aussi remué et renouvelé la querelle ancienne de Sens contre l'archevêque de Paris, qu'il prétend n'être que son suffragant. Il y a ici déclaration du roi, vérifiée au parlement, contre madame de Longueville, le duc de Bouillon, le maréchal de Turenne, et M. de La Rochefoucauld, gouverneur de Poitou. Faites-moi le bien de me mander en quelle année M. de

Feynes, professeur de Montpellier, votre auteur, est mort à Montpellier ; je pense qu'il y a bien cinquante ans.

Les deux semestres de nos messieurs, *de camera computorum*, ont été assemblés pour tâcher de servir au président Perrault, qui est dans le bois de Vincennes avec M. le Prince, et le tirer de là, si faire se pouvait, en vertu de la déclaration du mois d'octobre de l'an 1648, en lui faisant son procès ; mais leur poursuite en faveur de leur compagnon a été sursise, sur ce qu'on leur a donné avis que s'ils demandaient qu'on mît en liberté ledit Perrault, ou qu'on lui fît son procès, on le lui ferait aussitôt sur les plaintes que l'on a faites contre lui, et qu'il serait traité comme un tyran qui avait volé la Bourgogne. Madame la princesse la femme est dans la vicomté de Turenne avec M. de Bouillon, et le maréchal de Turenne a défait un régiment de cavalerie de mille hommes, du colonel Rose, dont deux cent cinquante sont demeurés sur la place, et trois cents sont demeurés prisonniers.

Notre M. le Gaigneur a perdu son père, a peu de santé, sa femme toujours malade, etc. ; bref, il n'est bon à rien : *nulli utilis*, *nequidem sibi*. Il est comme les moines, ou que je ne mente, comme les *Emblèmes* d'Alciat, *non se*, *non alios utilitate juvat*. Je voudrais qu'on eût ramassé

en un bon volume in-folio toutes les œuvres de *Varandeus* ; il était bon auteur. Feu M. J. Varandal a été un bel esprit et bien net ; je voudrais avoir lu tout ce qui reste de lui. Son traité, *de Indicationibus curativis* est fort bon ; ses harangues faites aux promotions des docteurs me donnent aussi bien envie de les voir.

Je verrai donc bientôt, à ce que vous m'écrivez, le fils de M. Bauhin, et ce sera de bon cœur ; j'honore fort M. son père. Tant plus je vois M. Huguetan l'avocat, tant plus je l'admire : c'est un trésor caché ; il est très savant et très modeste. Nous avons ici bu deux fois à votre santé. Je vous prie de ne point oublier ni négliger le portrait que vous me promettez de vous-même : ce n'est point pour moi, c'est pour mes enfants qui vous honorent, comme je fais ; ils sont d'assez bon naturel. Pour moi, je n'en ai pas tant besoin présentement, d'autant que je vous vois d'ici, et même je vous peindrais fort bien tel que vous étiez l'an 1642 si j'étais peintre. Je pense si souvent à vous, que je vous vois à toute heure, et que je vous représente fort souvent en mon esprit qui n'est pas fort subtil ; mais aussi ne faut-il pas grande subtilité à être bon et fidèle ami tel, que Dieu aidant, je vous serai toute ma vie ; je sais bien que j'y suis obligé. Le marché de M. de La Chambre était fait plus

de six semaines avant que l'on eût ôté les sceaux à M. Séguier son maître, et n'eût jamais fait ce marché s'il eût pu prévoir ce malheur. Outre le factum pour les princes, on vend ici un *Avis à messieurs de Beaufort et au Coadjuteur*, un autre *Avis au peuple de Paris*, un autre à messieurs du parlement, etc. Tout cela est apparemment pour les trois princes et contre le Mazarin. Je suis ravi que M. Garnier se souvienne de moi. Je vous supplie très humblement de lui présenter mes très humbles recommandations, et que si lui et moi ne sommes de même avis en matière de cardiaques, que je ne suis pas moins son serviteur. Vous savez ce que je vous ai mandé par ci-devant en pareil rencontre entre vous et moi :

Diversum sentire duos de rebus iisdem,
Incolumi licuit semper amicitia[1].

J'ai été aujourd'hui au pays latin, qui est l'Université, par occasion d'une consultation à laquelle j'ai été appelé par un de mes compagnons pour le fils d'un conseiller de Rouen. J'ai passé par la rue de Saint-Jacques ; tous nos libraires y sont merveilleusement secs et morfondus. Un de mes amis m'a écrit de Leyde que M. Saumaise s'apprête pour aller en Suède, que l'opinion des Hollandais est qu'il y demeurera, sinon qu'il

reviendra en France y finir ses jours, et qu'il ne veut plus demeurer en Hollande, qui lui déplaît pour plusieurs raisons. La Suède l'aura tant qu'il plaira à Dieu ; mais s'il n'y demeure, je voudrais qu'il m'eût coûté cent écus par an et qu'il revînt, *bonis suis rebus*, demeurer à Paris. Les pensions que l'on donne en France ne valent jamais rien qu'un an ou deux, d'autant qu'elles ne sont point assurées ; mais je tiens M. Saumaise trop habile homme pour se fier à de si chétives promesses : joint qu'on n'en paie du tout aucune aujourd'hui. S'il vient à Paris, il faut que ce soit par quelque autre raison et sur autres fondements ; joint qu'y ayant à la cour un jésuite pour confesseur du roi, il est assuré qu'il y aura un perpétuel ennemi. La reine a mis garnison dans les hôtels de Condé et de Longueville, afin d'empêcher des conventicules et des assemblées nocturnes qui se faisaient là-dedans, *ut quantum in se erit, consulite rebus, et securitati Mazarini.*

Il est parti d'ici un gentilhomme des ordinaires du roi, nommé M. de Nully, pour aller porter de la part de la reine un commandement à M. d'Espernon de sortir de Guyenne et de venir à la cour. Je ne sais si ce commandement s'effectuera et s'il n'y aura pas quelque retentum, quelque secret caché du côté de Mazarin, qui tient fort son parti, en intention que le duc de

La Valette, son fils, épousera une des Mazarinettes. Quoi que je vous aie mandé par ci-devant, les trois princes ont été nourris jusqu'ici aux dépens de la reine, d'autant qu'ils ont toujours refusé de se nourrir à leurs propres dépens. La reine leur a fait dire qu'elle ne voulait plus à l'avenir faire cette dépense, qu'ils eussent à donner ordre que ce fût dorénavant à leurs dépens. M. le Prince l'a tout à plat refusé, disant qu'il aimait mieux mourir ; la reine sachant cela a répondu : *Qu'il meure donc*. Voyez si cette femme ne débute pas bien. Si bien que la reine ne les nourrit plus ; c'est M. de Bar même, qui est le gouverneur du bois de Vincennes, qui les nourrit à ses dépens jusqu'à ce que la reine en ait autrement ordonné ou que les princes s'y soient accordés. Le maréchal de Turenne a bien de la cavalerie et grossit fort son armée de plusieurs troupes qui lui viennent d'Allemagne. M. de Vendôme est ici arrivé vendredi au soir, le 20 de mai. Il vient remercier la reine de l'amirauté qu'elle lui a donnée, et en accorder les droits et les revenus audit M. de Beaufort son fils, qui n'en a point seulement la survivance après M. son père, mais aussi une partie de la charge. L'assemblée du clergé s'en va bientôt ici commencer, où seront présidents les deux archevêques d'Embrun et de Reims. Une partie du régiment de

Persan s'en est allée se jeter dans Mouzon en Berri. Ce sont gens qui courent toute la province et qui ruinent tout, sous ombre qu'ils tiennent le parti de M. le Prince et qu'ils demandent qu'il soit délivré de la prison et remis en liberté. La reine de Suède a pensé mourir depuis peu pour avoir trop mangé d'huîtres à l'écaille qu'on lui avait apportées d'assez loin et qui n'étaient plus guère bonnes. Il n'y en a point en Suède même, il faut qu'elles viennent de plus loin, qui est un certain petit détroit sur la mer qui lui appartient.

M. le duc d'Orléans a eu la goutte ; la reine et le Mazarin ont été chez lui au conseil tandis qu'il a été malade ; maintenant il va au palais Cardinal. Le Mazarin était d'avis d'emmener le roi et la reine à Bordeaux, afin de se tirer de Paris et de s'éloigner du danger qu'il croit y avoir pour lui en rétablissant M. d'Espernon par l'autorité du roi. Gaston ne l'a jamais voulu permettre, et a refusé toutes les raisons du Mazarin. Maintenant on parle du voyage de Compiègne, lequel n'est pas fort pressé, d'autant que l'archiduc Léopold n'est guère fort cette année, n'ayant guère d'hommes, en tant qu'il en donne, et envoie bonne troupe au maréchal de Turenne, ni d'argent, celui qu'il pensait recevoir d'Espagne ayant été pris sur mer par nos pirates, dont les

Gênois sont en état de nous envoyer un ambassadeur pour redemander deux cent mille écus qui leur appartiennent, et les princes d'Italie prêts à se liguer tous et à nous déclarer la guerre afin d'empêcher les pirateries que nos gens exercent sur la mer, et particulièrement par le moyen de Portolongone, qu'ils pourront bien se résoudre d'assiéger à communs frais, pour empêcher nos conquêtes piratiques et leur quartier. Les Anglais ne veulent répondre qu'avec l'épée à M. Saumaise et à tous ceux qui écriront contre eux pour avoir fait mourir leur roi, et ont fait cesser l'édition du livre de J. Seldenus qui était sur la presse, contenant la réponse à M. Saumaise. Enfin M. d'Émery est mort le lundi 23 de mai, entre quatre et cinq heures du matin, tout sec et tout tabide [a], malgré trente prises d'antimoine de la meilleure préparation et de la plus fine. C'est comme *inter imperitos est tamquam asinus inter simias archiatrorum comes* [1]. Il avoue que les médecins de Paris ont raison quand ils disent que l'antimoine est vénéneux, hormis celui qui est de sa préparation, et qu'il en a un secret infaillible. Le secret sien est de les tuer comme les autres chimistes, *qui nihil nisi necant.* Chacun parle ici de la succession à la charge de M. d'É-

---

(a) Épuisé.

mery, et selon l'intérêt qu'il y prétend. Les uns y nomment M. de la Vieuville, qui l'a été autrefois, l'an 1623 ; les autres le président de Maisons, président au mortier, qui a par ci-devant été premier président à la cour des aides. C'est un dangereux homme s'il y parvient, et qui fera bien crier du monde. Je pense qu'il a les vœux des partisans, qui semblent le souhaiter fort.

Les Suisses demandent de l'argent et que l'on tienne la dernière promesse qu'on leur a faite, sinon qu'ils s'en veulent aller, et même ont demandé route, qu'on leur a accordée et promise ; ils sont donc près de partir, et néanmoins on croit qu'ils ne partiront pas, mais qu'on les retiendra ; même il s'en présente une occasion : ils disent que si l'on fait surintendant des finances M. de la Vieuville, qu'ils se tiennent à moitié payés, d'autant qu'autrefois étant en cette charge il les a toujours bien payés. M. le duc d'Orléans demande la charge de connétable ; s'il continue de la demander avec quelque empressement, il ne faut point douter qu'il l'aura, d'autant qu'il est en état de tout obtenir, pourvu qu'il se garde des embûches et des fausses promesses du Mazarin, qui a une magie particulière à tromper et à étourdir les princes. Plusieurs vont ici courir à jeter de l'eau bénite sur le corps de M. d'Émery ; mais cela se fait sans le regretter. Il y a force

drap noir tendu en sa maison, mais on y voit fort peu de gens qui le regrettent. Il sera enterré sans cérémonie à Saint-Eustache, sa paroisse, où il était marguillier. Voici quatre vers qu'un de mes amis me vient de donner sur sa mort ; peut-être que par ci-après on en fera beaucoup d'autres :

Les plus sages frondeurs en sont à l'alphabet,
Sachant des Mazarins l'insolente bravade,
Qui font voir d'Émery en son lit de parade,
Lui qu'on ne devait voir qu'en parade au gibet.

Les soldats ruinent si fort la campagne, que tous les peuples s'enfuient même des villes. Dourdan et Étampes sont toutes désertes. M. le maréchal Duplessis Praslin est déclaré lieutenant-général du roi, pour mener l'armée en Picardie cette année. M. le duc d'Orléans demande aussi le gouvernement du bois de Vincennes, voulant que les princes dépendent de lui et non pas du Mazarin. L'assemblée du clergé commence ici vendredi prochain. On dit que plusieurs seigneurs se joindront à cette assemblée du clergé, pour demander réformation de l'État et l'assemblée des états-généraux. Voilà où nous en sommes, à la veille de beaucoup de malheurs. M. de Vendôme est ici, qui refuse le don qu'on veut lui faire de l'amirauté, à cause de trop de restrictions que

l'on y ajoute. Enfin je cesse, tant faute de matière que de temps. Je vous baise les mains de tout mon cœur, et suis de toute mon affection, monsieur, votre très humble, etc.

LETTRE XXVII. — *AU MÊME.*

De Paris, ce mardi au soir, 14 de juin 1650.

Depuis ma dernière, laquelle fut du 24 de mai, je vous avertis que, ce même jour, fut déclaré par la reine surintendant des finances, M. le président de Maisons. M. Tubeuf, par ci-devant intendant, a aussi été fait contrôleur général des finances, à la place de M. le Camus, beau-frère de M. d'Émery. M. d'Avaux, qui était surintendant des finances, conjointement avec feu M. d'Émery, fut trouver la reine le jour de l'Ascension, et lui rapporta son brevet de surintendant, en la remerciant et protestant qu'il ne pouvait pas exercer cette charge avec M. de Maisons. Je pense que c'est qu'il ne veut pas se charger de l'ennui du gouvernement des finances, qui s'en vont dorénavant aller plus mal que jamais entre les mains de cet homme nouvellement choisi, joint que le nouveau contrôleur est un *joueur de prime* aussi bien que le surintendant.

Si bien que voilà les finances en bonne main ; mais ce n'est plus que la coutume : *au plus larron la bourse*. On parle ici d'un voyage de Compiègne, afin de faire passer les troupes en Flandre, sous la conduite de M. le maréchal du Plessis Praslin, qui en sera le général cette année : le comte d'Harcourt l'a refusé, parce qu'il n'y avait point tant d'argent qu'il eût voulu. Les Suisses font ici grand bruit pour de l'argent, et protestent que tous, tant qu'ils sont, sortiront de France, et se retireront dans leur pays si on ne les paie comme on leur a promis.

Enfin on a apaisé les Suisses ; ils demeureront au service du roi, moyennant quelque argent comptant, et autre qu'on promet leur payer en trois divers paiements pendant six mois. Enfin M. de Vendôme est amiral avec la survivance à son second fils M. de Beaufort. Il en a prêté le serment devant la reine, le mercredi 1er jour de juin ; et même ce jour-là nous fûmes, M. Moreau le père et moi, menés par une dame, femme de M. de Marillac, maître des requêtes, à deux lieues d'ici, voir une sienne sœur malade, qui est religieuse. Je pense que vous croirez aisément que nous n'avons point fait ce grand chemin ensemble sans y avoir parlé de vous. Il fait fort beau aux champs, cela est fort commode d'y aller en carrosse ; *sed medicis alia multa desunt*

præter quæ coguntur in urbem reverti[1]. Le roi, la reine, le Mazarin et toute la cour sont partis d'ici le jeudi deuxième jour de juin, à sept heures du matin, pour s'en aller dîner à Senlis, et de là, sans s'amuser en chemin, aller coucher à Compiègne, où ils seront tant qu'il plaira à Dieu. Le même jour ont été emprisonnés deux imprimeurs qui vendaient un nouveau libelle, intitulé *Lettre de madame la Princesse à la reine*, qui est un libelle de quinze cahiers, une demi-feuille, entièrement contre le Mazarin. On dit qu'avant que le roi soit parti, il a été conclu et arrêté au conseil, contre le dessein et l'envie de Mazarin, que M. d'Espernon serait rappelé de Bordeaux ; que M. le duc d'Orléans et les autres conseillers étaient d'avis avec le Mazarin de le laisser là ; mais que M. le garde des sceaux et M. d'Avaux avaient allégué contre l'avis du Mazarin, tant de raisons pour M. d'Espernon, que Gaston et d'autres y revinrent, et qu'enfin il fut résolu qu'il serait rappelé. M. le prince de Conti est fort abattu dans la prison, fort mélancolique, avec des faiblesses et des palpitations de cœur. Ce qu'on m'en a raconté me fait croire qu'il mourra là-dedans, car je ne vois point qu'on l'en puisse bientôt tirer ; même M. le Prince son frère y devient fort sec, et commence fort à s'ennuyer.

On parle fort ici d'un nouveau libelle intitulé *le Manifeste des trois Princes*. M. de Vendôme et M. de Beaufort son fils ont été reçus en la charge d'amiral, et leurs lettres vérifiées au parlement le lundi 13 de juin, sans aucune restriction ou modification, dont plusieurs parlaient. Madame la duchesse d'Aiguillon, irritée contre son neveu le duc de Richelieu, de ce qu'il s'est marié sans son consentement, a trouvé moyen de l'attraper et de le faire enlever : elle le tient en sa maison enfermé. Elle le fait cajoler par diverses femmes, afin qu'il dise qu'il a été marié par force, et sans son consentement ; mais elle ne le peut gagner. Il a tel dépit de se voir enfermé et hors d'avec sa femme, qu'il a voulu se jeter par les fenêtres, et l'aurait fait, s'il n'en avait été empêché et retenu par ceux qui le gardent. La duchesse de Richelieu, sa femme, et autres parents d'elle, ont été au parlement y présenter requête contre ladite dame d'Aiguillon. Les deux parties ouïes, la cour a ordonné arrêt, portant que ladite dame se trouvera et comparaîtra à la cour le mercredi 15 de juin, où elle emmènera sondit neveu. Que dites-vous de nos affaires ? ne sont-ce point des farces bien plaisantes ? On dit que ladite dame n'obéira point à la cour, mais qu'elle fera dire par son avocat que ledit duc de Richelieu, son neveu, est malade, qu'elle ne l'a pu emmener,

et qu'il faudra que la cour ordonne que deux conseillers se transportent sur les lieux pour interroger ledit neveu, etc.

Je vous baise les mains, et suis de toute mon affection, monsieur, votre très humble, etc.

LETTRE XXVIII. — *AU MÊME.*

Ce mardi 21 de juin 1650.

Je vous ai écrit ma dernière, datée du mardi 14 de juin. Depuis ce temps-là nouvelles nous sont arrivées que les Espagnols ont assiégé le Catelet en Picardie, et Portolongone en Italie. Depuis ces premières nouvelles, les Espagnols ont pris le Catelet, qu'ils pourront fortifier, et sont à l'entour de Saint-Quentin, qu'ils ne prendront point si aisément. On croit bien qu'ils prendront Piombino, mais non pas Portolongone, à cause de deux mille cinq cents hommes qui sont dedans. Ils ont eu bon marché du Catelet, et l'ont pris fort aisément à cause d'un gouverneur tout nouveau qui n'y était que depuis trois semaines, nommé M. de Vandi, qui n'y avait nul crédit, et pour qui les soldats ne voulurent point combattre faute d'argent. L'armée des Espagnols est de vingt-cinq mille hommes ; mais

ils n'ont guère de blé non plus que d'argent, ce qui les empêchera d'entrer plus avant jusqu'après la récolte des blés ; et en attendant il se pourra faire que le Mazarin remontera sur sa bête et qu'il les rechassera en leur frontière, *unde malum pedem attulerunt.*

M. Ravaud, votre ami, qui vient de gagner ici un procès contre les libraires de la rue Saint-Jacques, en donnant caution, m'a prié de lui en servir, et je l'ai fait pour l'amour de vous, quoique je sache que le titre de *fidejussoribus* dans le droit est appelé *le titre des sots*. Il pourrait arriver qu'on me dira *fide data*, *præsto noxa est* [1], à quoi je répondrai qu'il faut faire pour son ami ce qu'on ne ferait pas pour personne autre. J'ai vu le fils de M. Bauhin plusieurs fois, et lui ai prêté plusieurs livres, bons, rares et chers, afin qu'il n'en fît ici aucune dépense, n'y étant que pour quelque temps. Le *Theatrum Botanicum* de son aïeul sera un grand et long ouvrage. Il est vrai que M. Saumaise a fait imprimer en Hollande un traité *de Transsubstantiatione contra H. Grotium*, mais cela n'est point nouveau ; il a été écrit contre M. Grotius, mais un an ou environ après sa mort.

Les Espagnols n'ont point assiégé la Fère, mais le Mazarin a été jusque là pour faire passer des troupes. Pour le sieur Contarini, je pense bien

qu'il voudrait avoir fait la paix générale ; mais elle n'a pas été si prête d'être faite. La Lorraine, le Portugal, la Catalogne et, qui est beaucoup plus que tout cela, la mauvaise volonté de nos ministres qui ne haïssent rien tant que la paix, et qui veulent pêcher en eau trouble, afin d'enrichir leurs nièces, sont les vraies causes que la paix n'a point été faite. L'assemblée du clergé n'a encore rien fait de nouveau, sinon que l'on dit que deux choses ont renchéri ici depuis leur arrivée, savoir, les putains et les perdreaux. Le Mazarin n'a garde d'être arrêté, il est en trop bonne posture à la cour, puisqu'il est maintenant défendu de la reine et du duc d'Orléans, et néanmoins il est tellement chargé de la haine publique, tant à la cour même qu'à Paris, et dans les provinces, que je ne puis m'empêcher que je ne me souvienne de l'histoire du marquis d'Ancre, qui en fut à la fin très mauvais marchand. Pour les œuvres latines de Balzac, je les ai céans ; elles ne me contentent pas fort et ne sont si bonnes que je l'espérais ; mais une chose particulièrement m'y fâche, c'est qu'en la page 211, il commence son *Liber Adoptivus*, composé de plusieurs bonnes pièces dont il n'est pas l'auteur. Tant mieux, puisqu'elles sont bonnes ; mais il devait à la fin de chaque poëme ajouter le nom de l'auteur. Celle qui est en la page 213

est de Muret, ce que je reconnus en lisant les six derniers vers de la page 215. Après tout, son français, combien que trop hyperbolique, est encore meilleur et plus agréable que son latin. Il est nécessaire que le roi demeure en Picardie, afin d'empêcher que les Espagnols ne fassent point de plus grands progrès et qu'ils n'approchent point plus près de Paris. Outre le Catelet ils ont pris Guise, et l'ont brûlé en y mettant le feu en douze endroits. On croit qu'ils s'en vont assiéger Saint-Quentin, et s'ils le prennent, il y aura bien du malheur, d'autant que la place est bonne et qu'elle peut être merveilleusement fortifiée. Le maréchal de Grammont, malcontent d'un refus que lui a fait le cardinal Mazarin, pour un bénéfice que la reine lui avait accordé, s'est retiré en son gouvernement de Bayonne.

Ceux de Bordeaux ont donné arrêt contre M. de la Vie, avocat général, pour avoir manqué d'accomplir sa légation, ou plutôt commission de deçà vers le Mazarin, et même sa maison a été pillée par la populace, indignée contre lui de s'être laissé gagner par le Mazarin. M. le duc d'Orléans et M. le garde des sceaux s'en vont demain à Compiègne. La cour de parlement a aujourd'hui ordonné que madame d'Aiguillon mettra dans ce même jour son neveu le duc de

Richelieu en liberté, sur peine de cent mille livres d'amende, dont l'exécutoire sera délivré demain si elle n'obéit à l'arrêt d'aujourd'hui. Je voudrais qu'il lui en coûtât cent mille livres ; elle en a bien d'autres qu'elle a gagnées bien à son aise autrefois avec son oncle. Je vous baise les mains de tout mon cœur, et suis, monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

LETTRE XXIX. — *AU MÊME.*

Ce vendredi, 1er de juillet 1650.

Depuis ma dernière, je vous dirai que M. l'évêque de Beauvais est mort âgé de soixante-trois ans. M. de Buzenval, son neveu, a le brevet de l'évêché il y a près de deux mois : il attend ses bulles de Rome. M. le président de Blancmesnil l'a refusé par cinq diverses fois. Il se contente de 20.000 livres de rentes, à trois lieues de Paris, sans être ni prêtre ni marié. Je viens de recevoir deux portraits de M. Saumaise, qui m'ont été envoyés de Hollande, dont il y en a un pour vous. On me mande que M. de Sorbière viendra ici le mois qui vient, qui m'en apportera de M. Grotius et de quelques autres. M. Saumaise faisait ses adieux pour s'en aller en Suède avec

sa femme, mais une nouvelle maladie l'a arrêté. Madame d'Aiguillon a obéi à l'arrêt du parlement ; elle a remis le duc de Richelieu, son neveu, entre les mains de M. le duc d'Orléans, lequel sans doute le rendra à sa nouvelle femme, sauf à madame d'Aiguillon à se pourvoir par voie de justice contre ce mariage, qu'elle prétend ne pouvoir ni devoir subsister. Madame la princesse la mère, qui est ici alentour, près de Nemours, en Gatinais, en une maison particulière, laquelle appartient au président Perraut, lequel est avec les trois princes en prison, a mandé à M. Guénaut qu'il lui envoyât un médecin : ce qu'il a fait. Il lui a envoyé M. le Gaigneur, qui était ici bien empêché de sa personne, et qui avait bon appétit à la pratique, mais elle ne lui venait point ; si bien que voilà trois des nôtres employés en cette maison dispersée, savoir, M. Ch. Dupré, près du prince de Conti, en prison; M. le Gaigneur, avec la mère douairière, et M. Bourdelot, à Bordeaux, avec madame la princesse la femme et M. le duc d'Enghien son fils. Le comte d'Harcourt est allé en diligence en Basse-Normandie, pour empêcher quelques désordres qui s'y commettent par les gentilshommes qui y arment, et qui font semblant de se vouloir déclarer pour les princes, à cause de M. de Longueville ; ils disent aussi qu'ils veulent aller

trouver M. de Bouillon en Guyenne. On dit ici que le prince de Conti se meurt, et qu'il n'en peut plus ; ses bénéfices sont déjà donnés à un enfant qui n'est point encore né, comme lui-même n'est point encore mort. C'est au fils de M. le duc d'Orléans, en cas que madame la duchesse sa femme, qui est grosse, en accouche d'un, et non point d'une fille, comme elle a fait jusqu'à présent. M. le duc d'Orléans se servira de ce revenu. Enfin le duc de Richelieu est retourné à sa femme, et a protesté à M. le duc d'Orléans que jamais il ne consentirait à être démarié ; et ainsi le duc d'Orléans l'a laissé aller. C'est de quoi madame d'Aiguillon enrage, disant qu'elle quittera tout, et qu'elle abandonnera le soin de ses autres neveux et de tout leur bien. Elle mérite bien cela, et encore pis, qu'elle aura peut-être quelque jour, s'il y a justice. Son oncle, le cardinal de Richelieu, a volé toute la France pour l'enrichir : elle mériterait qu'on lui fît rendre gorge jusqu'au dernier denier. Nous avons ici nouvelle qu'il y a grand bruit à Bordeaux ; que M. le maréchal de la Meilleraye et M. de la Valette avec leurs troupes, sont fort près de la ville, et semblent la bloquer des deux côtés ; que M. de Bouillon est en Médoc, où il a pris Castelnau, et que MM. de Sauvebeuf et de Sillery sont allés en Espagne faire avancer le secours

que l'on a promis à M. de Bouillon pour les princes. Le marquis de Gerzé a été arrêté prisonnier à Péronne, où il passait déguisé et chargé de lettres : il est en grand danger d'avoir la tête coupée. Les Espagnols sont toujours devant Guise, que l'on croit qu'ils prendront bientôt, vu que nos troupes ne sont pas assez puissantes pour les chasser ni leur faire lever le siège. Il y a ici un conseiller député du parlement de Bordeaux nommé M. de Voisin, qui a demandé audience au parlement de Paris, et qui lui a été promise, de peur que ces nouveaux griefs ne causent quelque nouveau mouvement. Le duc d'Orléans a fait revenir le roi, lequel est ici arrivé le mercredi 29 de juin à neuf heures au soir, lorsque l'on n'y pensait guère et qu'on ne l'attendait plus, vu que deux jours auparavant les officiers du roi qui étaient en chemin de revenir avaient été remandés, si bien que la reine et le Mazarin sont ici et toute la cour. Conservez-moi en vos bonnes grâces, et tenez pour certain que je serai toute ma vie, monsieur, votre très humble, etc.

NOTES

Page 37. — (1) C'est un de ces silènes dont parle Albiciade. — Allusion à la description de Socrate dans le *Banquet.*

Page 41. — (1) Jean *Riolan*, 1577-1657, second du nom, fils d'un doyen, fut un anatomiste célèbre ; Patin l'eut pour fidèle ami et lui succéda au Collège Royal. C'avait été un serviteur de Richelieu. Il soigna Marie de Médicis. Tallemant parle de lui.

Page 54. — (1) Ainsi donc les préceptes des chimistes sont de ridicules mensonges et des chimères.

Page 81. — (1) Que jadis nous connûmes des jours brillants.

Page 96. — (1) La nièce de Mazarin, la *Mazarinette aînée*, était Laure Mancini, qui devait dès lors épouser le duc de Mercœur, plus tard duc de Vendôme. Sa fortune et celle de ses quatre sœurs, Olympe, Marie, Hortense et Marie-Anne, ont été retracées par M. Am. Renée en 1856 (*les Nièces de Mazarin*).

Page 99. — (1) Tout à côté de mes chers et respectables parents, aussitôt après eux je place mes

amis, et parmi eux vous tenez la première place, vous conduisez la troupe.

Page 100. — (1) A de plus doux sentiments.

Page 101. — (1) Pur de tout crime, et d'une vie sans tache.

Page 103. — (1) Théophraste Renaudot, que G. Patin fit condamner dans un procès célèbre, était docteur en médecine de la Faculté de Montpellier.

Page 106. — (1) La traduction latine dont se servent les papistes est la plus infidèle au texte. Même le nom *hétairidion* signifie courtisane.

Page 108. — (1) Il faut absolument rogner ce nombre incalculable de moines.

Page 115. — (1) D'une fièvre chronique accompagnée de vomissements, de syncopes, et de vers qu'elle a fini par évacuer. Elle a enfin pris le dessus.

Page 117. — (1) Le bon duc Gaston d'Orléans (1608-1660) était le vieil ennemi de Richelieu et a droit comme tel à l'admiration de notre auteur. Il fut père de la Grande Mademoiselle. Mais il devint mazarin...

Page 119. — (1) Manuel de Médecine, ou Nature et guérison des maladies intimes (trois livres) ; partant d'un petit nombre de remèdes, mais choisis et éprouvés, et surtout de l'usage des grands procédés, saignée et purgation, comme aussi d'un régime délicat, pour constituer une méthode thérapeutique simple et fondée, il ramène donc les médecins, comme par la main, à la vraie source

pure de leur art. Le tout illustré d'exemples rares et d'observations cliniques, et accru d'une réfutation des alchimistes arabes ou indiens, de toutes ces futilités inutiles au salut des malades et inventées, semble-t-il, à seule fin d'enrichir les droguistes... *Suit une citation de Sénèque.*

Page 120. — (1) Il a mauvais renom et ses aisselles sentent le bouc.

(2) Ce fut le vice jadis de Diagoras et de Protagoras (*sceptiques et agnostiques célèbres*).

Page 122. — (1) Je crois que son dessein fut d'inspirer à tout le monde la terreur par la dureté du supplice et de ramener à la santé morale les gens touchés de la même folie.

Page 133. — (1) Dans l'enseignement des lettres et des sciences, ce n'est pas toujours une tautologie que de répéter en plusieurs endroits la même chose : au moins n'est-ce pas un crime si le précepte vient en temps opportun.

Page 144. — (1) Le roi donnait *semestre* en doublant le nombre des charges et forçait ainsi les titulaires à ne siéger qu'un semestre par an.

Page 147. — (1) Mais on dit que Condé proteste encore.

Page 150. — (1) Ce que font les Sères et les Thraces. Pline fait aussi mention de la mer Sérique. Les Sères sont les habitants du Cathay.

(2) Mais personne ne mentionne les Chinois ou Sinois avant l'époque de Ptolémée.

Page 153. — (1) Le fisc vous prend ce que la religion ne vous vole pas.

Page 162. — (1) On le réputait jadis pour saint, et comme s'abstenant de toute amour défendue.

Page 165. — (1) *Saumaise* (1588-1658), ami de Casaubon et de Gruter, fut commentateur d'Hippocrate. Cet érudit, médecin, philologue, juriste, est un homme digne de la Renaissance. Ce fut une célébrité européenne.

Page 169. — (1) Je suis par nature un ami de la vérité.

Page 173. — (1) Mais il est choquant de le voir si avant plongé dans l'erreur et si tristement versé dans cette ridicule doctrine des Arabes qui ne sert qu'aux apothicaires, à la lie de l'humanité.

Page 174. — (1) Ce ne sera qu'un bienfait de la saison printanière.

Page 177. — (1) Olympe Mancini.

Page 181. — (1) Piètre artisan et piètre partisan.

Page 184. — (1) *Desmarets de Saint-Sorlin*, l'auteur de *Clovis*, d'*Ariane* et des *Visionnaires*, fut secrétaire intime du cardinal. Il finit sa vie dans la dévotion militante (1596-1676).

Page 189. — (1) L'art de mener, ou plutôt de duper les gens.

(2) Un art pour se moquer même des hommes d'Etat.

Page 200. — (1) *La Mothe Le Vayer* (1588-1672), précepteur du roi et du duc d'Orléans, fut le modèle

de l'humaniste à l'ancienne mode. Il professait un scepticisme léger qui l'apparente à Charron.

(2) Je ne sais quelle puissance mystérieuse me joue ce tour.

Page 206. — (1) Vous m'avez rendu la force et même la vie.

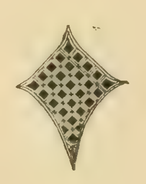
Page 208. — (1) Pourvu qu'il fasse ses affaires ! il a un front de fille, et ne sait pas rougir.

Page 214. — (1) Il est toujours permis de différer d'avis sur certaines choses, et l'amitié n'en souffre point.

Page 218. — (1) Comme il arrive entre ignorants : un compère des médicastres, égaré comme un âne parmi des guenons.

Page 223. — (1) Mais il manque bien des choses aux médecins, sans parler de l'obligation où ils sont de rentrer à la ville.

Page 226. — (1) Engager sa parole, c'est bien dangereux.



LA COLLECTION DES
CHEFS-D'ŒUVRE MÉCONNUS
EST IMPRIMÉE PAR
FRÉDÉRIC PAILLART
IMPRIMEUR A ABBEVILLE
(SOMME), SUR VELIN
PUR CHIFFON DES PAPETERIES
D'ANNONAY ET DE RENAGE



